

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_03_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 19 septembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphane FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

POUVOIRS (05) : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (41) : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

Objet : Budget Supplémentaire 2024 du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2024,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ses résultats,

Considérant, l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2024,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	190 867,75	190 867,75	
- Reports 2023	0,00	0,00	
Total	190 867,75	190 867,75	402 128,37

Votants : 55
Pour : 55 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



République Française

Syndicat Mixte Pays des Cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M57

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE**

voité par nature

ANNEE 2024





REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : ALES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	46
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	49
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	51
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	54
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	57
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	58
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	62
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	63
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	64



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	66
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	67
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	68
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	70
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	72
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	73
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	74
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	76

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	154 811

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 288 002,14	846 784,65	862 272,76	A1 421 055,27
Investissement	415 219,58	125 236,91	(3) 88 713,47	A2 -201 269,20
Fonctionnement	872 782,56	721 547,74	(4) 773 559,29	A3 622 324,47

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	421 055,27
Investissement	A2 + B2	-201 269,20
Fonctionnement	A3 + B3	622 324,47

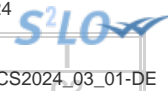
(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	190 867,75	188 020,57
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 847,18
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		190 867,75	190 867,75
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	402 128,37	-20 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 422 128,37
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		402 128,37	402 128,37
TOTAL DU BUDGET (5)		592 996,12	592 996,12

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	147 954,00	0,00	173 637,75	173 637,75	321 591,75
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	140 000,00	0,00	17 230,00	17 230,00	157 230,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	5 890,00	0,00	0,00	0,00	5 890,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		293 844,00	0,00	190 867,75	190 867,75	484 711,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		448 844,00	0,00	190 867,75	190 867,75	639 711,75

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	93 500,00		0,00	0,00	93 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		93 500,00		0,00	0,00	93 500,00

TOTAL	542 344,00	0,00	190 867,75	190 867,75	733 211,75
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	733 211,75
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	251 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		271 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	201 269,20	201 269,20	201 269,20
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	201 269,20	201 269,20	201 269,20
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		271 047,00	0,00	-49 777,80	-49 777,80	221 269,20

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		207 798,37	207 798,37	207 798,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	271 297,00		30 000,00	30 000,00	301 297,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		271 297,00		237 798,37	237 798,37	509 095,37

TOTAL	542 344,00	0,00	188 020,57	188 020,57	730 364,57
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 847,18
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	733 211,75
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

415 595,37

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

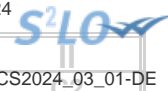
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	203 527,00	0,00	99 500,00	99 500,00	303 027,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	117 900,00	0,00	27 680,00	27 680,00	145 580,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	111 025,00	0,00	27 150,00	27 150,00	138 175,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		432 452,00	0,00	154 330,00	154 330,00	586 782,00
66	Charges financières	14 449,42	0,00	0,00	0,00	14 449,42
67	Charges spécifiques (4)	5 307,58	0,00	10 000,00	10 000,00	15 307,58
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		452 209,00	0,00	164 330,00	164 330,00	616 539,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		207 798,37	207 798,37	207 798,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	271 297,00		30 000,00	30 000,00	301 297,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		271 297,00		237 798,37	237 798,37	509 095,37

TOTAL	723 506,00	0,00	402 128,37	402 128,37	1 125 634,37
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 125 634,37
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	610 006,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	610 006,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	610 006,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	93 500,00		0,00	0,00	93 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		93 500,00		0,00	0,00	93 500,00

TOTAL	723 506,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	703 506,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	422 128,37
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 125 634,37
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	415 595,37
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	173 637,75	0,00	173 637,75
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	17 230,00	0,00	17 230,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		190 867,75	0,00	190 867,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	190 867,75
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	99 500,00		99 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	27 680,00		27 680,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	27 150,00	0,00	27 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	30 000,00	30 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		207 798,37	207 798,37
Dépenses de fonctionnement – Total		164 330,00	237 798,37	402 128,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	402 128,37
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-251 047,00	0,00	-251 047,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		30 000,00	30 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		207 798,37	207 798,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-251 047,00	237 798,37	-13 248,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

2 847,18

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

201 269,20

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

190 867,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	-20 000,00		-20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-20 000,00	0,00	-20 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

422 128,37

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

402 128,37



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		542 344,00	0,00	0,00	190 867,75	190 867,75	0,00	190 867,75	190 867,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	147 954,00	0,00	0,00	173 637,75	173 637,75	0,00	173 637,75	173 637,75
204	Subventions d'équipement versées (10)	140 000,00	0,00	0,00	17 230,00	17 230,00	0,00	17 230,00	17 230,00
21	Immobilisations corporelles	5 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		293 844,00	0,00	0,00	190 867,75	190 867,75	0,00	190 867,75	190 867,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	155 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		448 844,00	0,00	0,00	190 867,75	190 867,75	0,00	190 867,75	190 867,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	190 867,75
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		542 344,00	0,00	-13 248,63	-13 248,63	-13 248,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	251 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		271 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
			I		II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		271 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		207 798,37	207 798,37	207 798,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	271 297,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		271 297,00		237 798,37	237 798,37	237 798,37

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	2 847,18
---	-----------------

Affectation au compte 1068 (9)	201 269,20
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	190 867,75
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		542 344,00	0,00	0,00	190 867,75	190 867,75	0,00	190 867,75	190 867,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	147 954,00	0,00	0,00	173 637,75	173 637,75	0,00	173 637,75	173 637,75
202	Frais réalisation documents urbanisme	128 360,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	15 294,00	0,00		73 637,75	73 637,75	0,00	73 637,75	73 637,75
2033	Frais d'insertion	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	140 000,00	0,00	0,00	17 230,00	17 230,00	0,00	17 230,00	17 230,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00		17 230,00	17 230,00	0,00	17 230,00	17 230,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	140 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 590,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		293 844,00	0,00	0,00	190 867,75	190 867,75	0,00	190 867,75	190 867,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	155 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	155 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		448 844,00	0,00	0,00	190 867,75	190 867,75	0,00	190 867,75	190 867,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	35 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	11 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	27 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		93 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI



Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		542 344,00	0,00	-13 248,63	-13 248,63	-13 248,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	251 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
1641	Emprunts en euros	251 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		271 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		271 047,00	0,00	-251 047,00	-251 047,00	-251 047,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		207 798,37	207 798,37	207 798,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	271 297,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	79 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	2 500,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	14 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281538	Autres réseaux	175 697,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	100,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		271 297,00		237 798,37	237 798,37	237 798,37

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3) 0,00	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE 0,00	Pour information, dépenses gérées hors AE 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		723 506,00	0,00	0,00	402 128,37	402 128,37	0,00	402 128,37	402 128,37
011	Charges à caractère général (4)	203 527,00	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	0,00	99 500,00	99 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	117 900,00	0,00		27 680,00	27 680,00		27 680,00	27 680,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	111 025,00	0,00	0,00	27 150,00	27 150,00	0,00	27 150,00	27 150,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		432 452,00	0,00	0,00	154 330,00	154 330,00	0,00	154 330,00	154 330,00
66	Charges financières	14 449,42	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 307,58	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		19 757,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles		452 209,00	0,00	0,00	164 330,00	164 330,00	0,00	164 330,00	164 330,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			207 798,37	207 798,37		207 798,37	207 798,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	271 297,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		271 297,00			237 798,37	237 798,37		237 798,37	237 798,37

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	402 128,37
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024



ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		723 506,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	93 500,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		93 500,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)

422 128,37

Total des recettes de fonctionnement cumulées

402 128,37

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		723 506,00	0,00	0,00	402 128,37	402 128,37	0,00	402 128,37	402 128,37
011	Charges à caractère général (5)	203 527,00	0,00	0,00	99 500,00	99 500,00	0,00	99 500,00	99 500,00
60623	Alimentation	5 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	750,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	50 300,00	0,00		30 400,00	30 400,00	0,00	30 400,00	30 400,00
6132	Locations immobilières	9 344,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	533,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	4 100,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	32 500,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	60 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	117 900,00	0,00		27 680,00	27 680,00		27 680,00	27 680,00
6331	Versement mobilité	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	66 000,00	0,00		24 980,00	24 980,00		24 980,00	24 980,00
64138	Primes et autres indemnités	10 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	111 025,00	0,00	0,00	27 150,00	27 150,00	0,00	27 150,00	27 150,00
65311	Indemnités de fonction	85 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
65568	Autres contributions	17 573,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	7 450,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
65888	Autres	2,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		432 452,00	0,00	0,00	154 330,00	154 330,00	0,00	154 330,00	154 330,00
66	Charges financières	14 449,42	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	349,42	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 307,58	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 307,58	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		19 757,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		452 209,00	0,00	0,00	164 330,00	164 330,00	0,00	164 330,00	164 330,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			207 798,37	207 798,37		207 798,37	207 798,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	271 297,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	271 297,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		271 297,00			237 798,37	237 798,37		237 798,37	237 798,37

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	775,97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-426,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	349,42

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		723 506,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
74758	Participation autres groupements	596 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	13 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		630 006,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	93 500,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	93 500,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		93 500,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

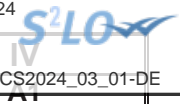
Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		155 000,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	201 269,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	201 269,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

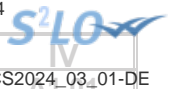
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		481 411,75	0,00	0,00	0,00		639 711,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		155 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	321 591,75	0,00	0,00	0,00		321 591,75
204	Subventions d'équipement versées	157 230,00	0,00	0,00	0,00		157 230,00
21	Immobilisations corporelles	2 590,00	0,00	0,00	0,00		5 890,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		20 000,00	0,00	0,00	0,00		221 269,20
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		201 269,20
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



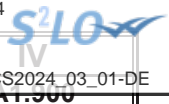
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		155 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	155 000,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	201 269,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	201 269,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

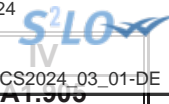
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 269,20
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 269,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 411,75
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 360,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 931,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 230,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

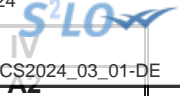
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 411,75
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 360,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 931,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 230,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		48 757,00	521 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	257 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	145 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 000,00	119 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	14 449,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	15 307,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	478 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	478 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

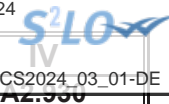
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	45 950,00	0,00	0,00	0,00		616 539,00
011	Charges à caractère général	0,00	45 950,00	0,00	0,00	0,00		303 027,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		145 580,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		138 175,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 449,42
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 307,58
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	131 589,00	0,00	0,00	0,00		610 006,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	131 589,00	0,00	0,00	0,00		610 006,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		428 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	11 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	41 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	38 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 533,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	45 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	86 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	102 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	39 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	18 473,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		478 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	478 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

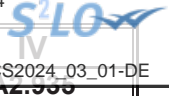
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 832,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 444,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 533,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 980,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 700,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 473,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 417,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 417,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 589,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 589,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 589,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 589,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 878 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 878 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 878 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
B1.2**

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		319 576,05					151 763,66	13 868,69	0,00	349,42
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		319 576,05					151 763,66	13 868,69	0,00	349,42
125/A1709024000	N	0,00	A-1	64 178,10	0,15	F		4,320	64 178,10	2 772,54	0,00	0,00
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	121 870,83	4,92	F		5,040	22 037,95	6 142,29	0,00	349,42
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	133 527,12	1,15	F		3,710	65 547,61	4 953,86	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		319 576,05					151 763,66	13 868,69	0,00	349,42



(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

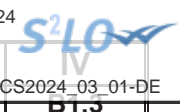
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	319 576,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		12-10-2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Seuil unitaire inférieur ou égal à 800 € des immobilisations de faible valeur	1	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	07/11/2012
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	07/11/2012
L	Réalisations de documents d'urbanisme	10	07/11/2012
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	07/11/2012
L	Matériel de transport (camion)	10	07/11/2012
L	Matériels de bureau	10	07/11/2012
L	Matériels informatiques	5	07/11/2012
L	Mobilier	10	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	07/11/2012
L	Autres matériels classiques légers	5	07/11/2012
L	Autres matériels classiques durables	10	07/11/2012
L	Coffres forts	30	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	07/11/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	07/11/2012
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	07/11/2012
L	Plantations	20	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	07/11/2012

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	165 632,35
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	165 632,35
Recettes réelles de fonctionnement	II	610 006,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	27,15

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-8-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Contrat de projet		OTR	1353	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

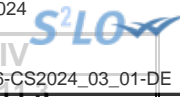
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
23/11/2020 - Détention d'une part de capital	SCIC SAS Sur le Chemin des Cévennes	Valorisation de la viticulture en biodynamie	Société coopérative d'intérêt collectif	50 000,00
05/07/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Abattoirs Alès Cévennes	Exploitation et gestion Service public d'Abattage	Société d'Economie Mixte	50 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service individualisé	PLIE	01/07/2009	07/07/2006	25300337000033	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	2 847,18	2 847,18	2 847,18
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	2 847,18

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	201 269,20	201 269,20	201 269,20
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	2 847,18
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	201 269,20	201 269,20	201 269,20

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	248 500,00	0,00	0,00	248 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	509 095,37	237 798,37	237 798,37	746 893,74
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	260 595,37	237 798,37	237 798,37	498 393,74

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 248 500,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		155 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	155 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		93 500,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>93 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 509 095,37	237 798,37	VI 237 798,37
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		509 095,37	237 798,37	237 798,37
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	89 000,00	10 000,00	10 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	2 500,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installé°	24 000,00	10 000,00	10 000,00
281538	Autres réseaux	185 697,00	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	100,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	207 798,37	207 798,37	207 798,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets de dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 26 septembre 2024,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 26 septembre 2024,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>participe à la délibération</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA <i>participe à la délibération</i>	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024


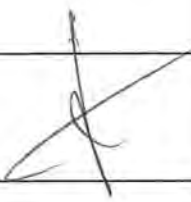


Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE



SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31			Christian DEVISMES
BESSEGES	Jacques MOLLE	30			Marie-Hélène MALBOS
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29			Sylvain ANDRE
MONS	Gérard BANQUET	28			Alice VILLEMAGNE
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27			André DUMAS
SAINT BRES		26			Jean-Pierre CHARPENTIER
GENOLHAC	Guy CHERON	25			Jean-François POLGE
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24			Catherine JUSTET
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23			Edwige SOL
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21			Olivier AVOUAC
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20			Jean-Max RENOUX
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19			Lysiane GUY
CHAMBON	Marc SASSO	18			Jean-Pierre CHIFFE
LE MARTINET	Michel BULCOURT	17			Sylvie PEREZ
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43			Gilberte MOULIERE

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Ma	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX <i>pour à R. Boussac (36)</i>	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER <i>pour à JP De Faisal</i>	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU <i>pour à S. Marty</i>	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE <i>pour à G. Coste</i>	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE

S²LOW

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COUPE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY (1904 = SM Pudo) (57)	100		Alain SUEUR	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE



SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99			
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT <i>Mou. e. H. Bou...</i>	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chr	Envoyé en préfecture le 04/10/2024 Reçu en préfecture le 04/10/2024 Publié le 04/10/2024 ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_01-DE 
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_03_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 19 septembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphane FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

POUVOIRS (05) : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN,

ABSENTS (41) : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

Objet : Budget Supplémentaire 2024 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2024,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 et ses résultats,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2024,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le Budget Supplémentaire du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	2 841,17	2 841,17	
- Reports 2023	0,00	0,00	
Total	2 841,17	2 841,17	50 031,50

Votants : 55
Pour : 55 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO



République Française

PLIE CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M57

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
voté par nature
ANNEE 2024**

P.L.I.E CEVENOL PAYS DES CEVENNES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (2)

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	46
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	48
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	52
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	54
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	55
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	56
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	154 811

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	282 686,94	241 720,18	115 594,43	A1 align="right">74 627,67
Investissement	0,00	1 289,08 (3)	2 052,09	A2 align="right">3 341,17
Fonctionnement	282 686,94	240 431,10 (4)	113 542,34	A3 align="right">71 286,50

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 align="right">0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 align="right">0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 align="right">0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	74 627,67
Investissement	A2 + B2	3 341,17
Fonctionnement	A3 + B3	71 286,50

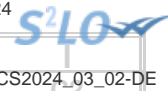
(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 841,17	-500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 341,17
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		2 841,17	2 841,17
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	50 031,50	-21 255,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 71 286,50
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		50 031,50	50 031,50
TOTAL DU BUDGET (5)		52 872,67	52 872,67

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	500,00	0,00	2 841,17	2 841,17	3 341,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		500,00	0,00	2 841,17	2 841,17	3 341,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		500,00	0,00	2 841,17	2 841,17	3 341,17

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	500,00	0,00	2 841,17	2 841,17	3 341,17
--------------	---------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 341,17
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	500,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		500,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		500,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	500,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00
--------------	---------------	-------------	----------------	----------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 341,17
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 341,17
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

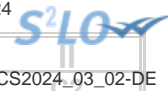
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	31 650,00	0,00	33 340,50	33 340,50	64 990,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	135 770,00	0,00	1 690,00	1 690,00	137 460,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	54 001,00	0,00	15 001,00	15 001,00	69 002,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		221 421,00	0,00	50 031,50	50 031,50	271 452,50
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		221 421,00	0,00	50 031,50	50 031,50	271 452,50

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	221 421,00	0,00	50 031,50	50 031,50	271 452,50
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	271 452,50
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	200 166,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	200 166,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	200 166,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	200 166,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	71 286,50
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	271 452,50
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 841,17	0,00	2 841,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 841,17	0,00	2 841,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 841,17
---	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	33 340,50		33 340,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 690,00		1 690,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	15 001,00	0,00	15 001,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		50 031,50	0,00	50 031,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	50 031,50
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-500,00	0,00	-500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-500,00	0,00	-500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

3 341,17

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 841,17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	-21 255,00		-21 255,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-21 255,00	0,00	-21 255,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

71 286,50

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

50 031,50



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées


2 841,17

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024
ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



III – VOTE DU BUDGET


SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
 Reçu en préfecture le 04/10/2024
 Publié le 04/10/2024
 ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)		3 341,17
Affectation au compte 1068 (9)		0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		2 841,17

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.




III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
21838	Autre matériel informatique	500,00	0,00		2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		500,00	0,00	0,00	2 841,17	2 841,17	0,00	2 841,17	2 841,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
 Reçu en préfecture le 04/10/2024
 Publié le 04/10/2024
 ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET


SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024
ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIL

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
1641	Emprunts en euros	500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		221 421,00	0,00	0,00	50 031,50	50 031,50	0,00	50 031,50	50 031,50
011	Charges à caractère général (4)	31 650,00	0,00	0,00	33 340,50	33 340,50	0,00	33 340,50	33 340,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	135 770,00	0,00		1 690,00	1 690,00		1 690,00	1 690,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	54 001,00	0,00	0,00	15 001,00	15 001,00	0,00	15 001,00	15 001,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		221 421,00	0,00	0,00	50 031,50	50 031,50	0,00	50 031,50	50 031,50
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		221 421,00	0,00	0,00	50 031,50	50 031,50	0,00	50 031,50	50 031,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

50 031,50

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)

71 286.50

Total des recettes de fonctionnement cumulées

50 031.50

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		221 421,00	0,00	0,00	50 031,50	50 031,50	0,00	50 031,50	50 031,50
011	Charges à caractère général (5)	31 650,00	0,00	0,00	33 340,50	33 340,50	0,00	33 340,50	33 340,50
60623	Alimentation	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	19 000,00	0,00		31 640,50	31 640,50	0,00	31 640,50	31 640,50
6132	Locations immobilières	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	100,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6168	Autres primes d'assurance	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	135 770,00	0,00		1 690,00	1 690,00		1 690,00	1 690,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	95 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
64138	Primes et autres indemnités	5 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 500,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	270,00	0,00		90,00	90,00		90,00	90,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	54 001,00	0,00	0,00	15 001,00	15 001,00	0,00	15 001,00	15 001,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	54 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
65888	Autres	1,00	0,00		2 001,00	2 001,00	0,00	2 001,00	2 001,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		221 421,00	0,00	0,00	50 031,50	50 031,50	0,00	50 031,50	50 031,50
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		221 421,00	0,00	0,00	50 031,50	50 031,50	0,00	50 031,50	50 031,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
74718	Autres participations Etat	76 500,00	0,00	-16 000,00	-16 000,00	-16 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	60 066,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74771	Participation Fonds social européen	84 855,00	0,00	-7 255,00	-7 255,00	-7 255,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		221 421,00	0,00	-21 255,00	-21 255,00	-21 255,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

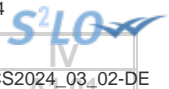
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		3 341,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		3 341,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



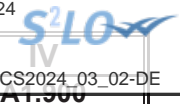
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 341,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

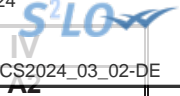
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,17
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 341,17
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	271 452,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	64 990,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	137 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	69 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	200 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	200 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

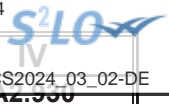
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		271 452,50
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		64 990,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		137 460,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		69 002,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 166,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 166,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		271 452,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	50 640,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	101 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		200 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	200 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 452,50
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 640,50
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 002,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 166,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 166,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		12-10-2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	08/04/2009
L	Voitures	10	08/04/2009
L	Camions et véhicules industriels	10	08/04/2009
L	Mobilier	15	08/04/2009
L	Matériel de bureau et électronique	10	08/04/2009
L	Matériel informatique	5	08/04/2009
L	Matériels classiques	10	08/04/2009
L	Installations et appareils de chauffage	20	08/04/2009
L	Equipement de garage et atelier	15	08/04/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	08/04/2009
L	matériels et bâtiments légers	10	08/04/2009
L	Plantations	20	08/04/2009
L	Bâtiments ordinaires	50	08/04/2009



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Contractuel CDI (Cat.A)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contractuel CDI (Cat.B)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Contractuel CDI (Cat.A)	A	OTR	616	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Contractuel CDI (Cat.B)	B	OTR	661	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	3 341,17	3 341,17	3 341,17
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	3 341,17

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	3 341,17
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

BUDGET SUPPLEMENTAIRE2024 - PLIE CEVENOL

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0


Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 26 septembre 2024,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 26 septembre 2024,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Jean-Michel PERRET	7		Rémy OFFREDI	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>PAU de J.P.F. + d'10 (55)</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA <i>PAU de J.P.F. + d'10 (55)</i>	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme PRIER	<p>Envoyé en préfecture le 04/10/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 04/10/2024</p> <p>Publié le 04/10/2024</p> <p>ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE</p> 
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC <i>pour M. P. (97)</i>	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	


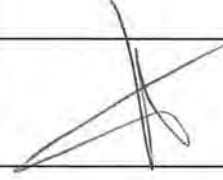
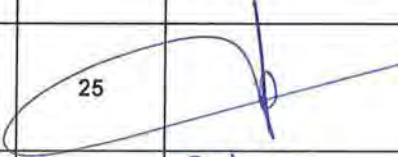


Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES		26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Bruno BIONDINI	20		Jean-Max RENOUX	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Sylvie PEREZ	17			
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Ma	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX <i>pour R B Boussac (3)</i>	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER <i>pour J M Itier (4)</i>	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU <i>pour J N Puddu (10)</i>	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE <i>pour J P Andre (10)</i>	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	





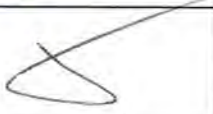



Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE

S²LOW

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Yannick DULFOUR	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN
D'AIGREFEUILLE

Guy MANIFACIER

99

Fr

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE



ROUSSON

Ghislain
CHASSARY

98

Christelle LOZANO

MASSANES

Laurent
CHAPELLIER

97

Grégory LENNE

SAINTE CROIX DE
CADERLE

Ludovic
MOURGUES

96

Jacqueline MARTIN

SAINT SAUVEUR DE
CRUZIERES

Jean-Christophe
PAYAN

95

Robert CHAMPETIER

SAINT JEAN DU PIN

Julie
LOPEZ-DUBREUIL

94

Didier LAURIOL

BOUCOIRAN ET
NOZIERES

Jean-Jacques
VIDAL

93

Didier CARNOT

SAINT PAUL LA
COSTE

Adrien CHAPON

92

Edith GLARDON

ANDUZE

Guilhem LEMARIE

91

Danielle GROSSELIN

PEYREMALE

Fanny SILHOL

90

Jonathan PADOU

SAINT JEAN DE
CEYRARGUES

Sylvain RICHARD

89

Eric BARD

BROUZET LES ALES

Emmanuelle
GENEVET

88

Hélène BON

MEJANNES LE CLAP

Jérôme BASSIER

87

Edouard LARI

MOLIERES SUR
CEZE

Florence BOUIS

86

Augustin NICOLAS

BOISSET GAUJAC

Julien HEDDEBAUT

85

Josiane ALMERAS

MEYRANNES

Michel GRUSZECKI

84

Christine PARIS

CASTELNAU
VALENCE

Bernard
ROUCAUTE

83

Gérald VIEILLARD

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chr	Envoyé en préfecture le 04/10/2024 Reçu en préfecture le 04/10/2024 Publié le 04/10/2024 ID : 030-253003370-20240926-CS2024_03_02-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2024_03_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 19 septembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphane FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

POUVOIRS (05) : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (41) : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

Objet : Cadences d'amortissements : actualisation suite au passage à la M57 – Budget général du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et budget annexe du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2321-2 et R2321-1,

Vu le cadre de l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2012/11/17 du comité syndical du 7 novembre 2012 fixant les catégories de biens devant être amortis ainsi que les cadences d'amortissements des immobilisations,

Vu la délibération CS2023_04_07 du 27 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et de son budget annexe du PLIE Cévenol,

Considérant que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14,

Considérant que les durées d'amortissements doivent correspondre à la durée probable d'utilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de certains biens pour lesquels il existe une durée maximale,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis mais qu'une mesure de simplification vise à faciliter la mise en œuvre de cette disposition,

Considérant ainsi qu'il est possible de déroger à l'amortissement au prorata temporis dans une logique d'enjeux permettant de définir des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au prorata temporis,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ABROGE

- A compter du 1^{er} janvier 2024 la délibération n°2012/11/17 du comité syndical du 7 novembre 2012 fixant les catégories de biens devant être amortis ainsi que les cadences d'amortissements des immobilisations

DECIDE

- **D'amortir :**
 - Conformément à l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales, les immobilisations incorporelles figurant aux comptes 20, les subventions d'équipement figurant aux comptes 204., les immobilisations corporelles figurant aux comptes 2121, 21538, 21568, 21573., 21578, 2158 et 218. Les autres comptes ne sont pas amortissables.
 - Les biens immeubles productifs de revenus, imputés sur le compte 2132. sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;
- **De conserver** les durées initiales d'amortissements pour les biens en cours d'amortissements ;
- **De fixer le seuil unitaire** à 800 € TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en 1 an ;
- **De calculer** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis : il commencera à la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par la M57 ;

- **D'appliquer** la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants et représente une forte valeur unitaire ;
- **De déroger** à l'amortissement au prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux et de maintenir ainsi l'amortissement linéaire, dans les cas suivants :
 - Pour les biens de faible valeur (inférieurs à 800 € TTC),
 - Pour les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel et outillage...);
- **De commencer** l'amortissement dans le cadre de ces dérogations à partir de l'exercice suivant la date de mise en service ;
- **De fixer** les durées d'amortissement par catégories de biens conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **De mettre en œuvre** les dispositions ci-dessus sur le budget général du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et son budget annexe du PLIE Cévenol à compter du 1^{er} janvier 2024.

Votants : 55
Pour : 55 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Annexe à la délibération CS2024_03_03
Comité syndical du 26 septembre 2024

Imputation comptable	Désignation	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
20	Immobilisations incorporelles		
202	Documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement		5 ans
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de travaux	2 ans
204...	Subvention d'équipement versée pour le financement de :		
204x avec terminaison en 1	* Biens mobiliers, matériel ou études		5 ans
204x avec terminaison en 2	* Biens immobiliers ou installations		30 ans
204x avec terminaison en 3	* Projets d'infrastructure d'intérêt national		40 ans
2051	Concessions et droits similaires	Logiciels et progiciels	2 ans
2088	Autres immobilisations corporelles		5 ans
21	Immobilisations corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans
21321	Immeubles de rapport		30 ans
21538	Installations, matériel et outillage techniques	Installations et équipement réseaux de communication (internet..)	15 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	Extincteurs, alarme ...	10 ans
215731	Matériel et outillage de voirie : matériel roulant		10 ans
215738	Autres matériel et outillage de voirie	Débroussailleuse, souffleur à feuilles, tondeuse, cisaille à haies	5 ans
215738	Autres matériel et outillage de voirie	Gros matériel : Remorque, rouleau, bétonnière, engins de chantier	15 ans
21578	Autre matériel technique		10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Petit matériel portatif	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Gros matériel : poteaux ...	15 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		10 ans
21828	Matériels de transport	Véhicules légers (2 roues...)	5 ans
21828	Matériels de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes (camions...)	10 ans
21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, onduleur, routeur, photocopieur..	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobilier	15 ans
2185	Matériel de téléphonie		5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffre-fort, armoires ignifuges...	30 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Autres	10 ans

Votants : 55
Pour : 55 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Santé Publique
Réf : TC/JR/D2024-1
Tél. : 06.70.90.10.21

CS2024_03_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 19 septembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRE, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

POUVOIRS (05) : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (41) : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

Objet : Contrat Local de Santé n°4 du Pays des Cévennes avec l'Agence Régionale de Santé et convention organisant la participation de l'Association RESEDA à la coordination et à l'animation du Contrat Local de Santé n°4.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L1434-10,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu l'arrêté n°2023-5215 du 27 octobre 2023 du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie portant adoption du Projet Régional de Santé Occitanie 2023-2028,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pays des Cévennes,

Vu les statuts de l'association RESEDA pour « la coordination des réseaux de santé du bassin alésien »,

Vu le Contrat Local de Santé du Pays des Cévennes en date du 17 juin 2019, signé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu les avenants successifs en date du 08 septembre 2023 et du 05 juin 2024, au contrat local de santé du Pays des Cévennes signés avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie fixant l'échéance du Contrat Local de Santé du Pays des Cévennes au 31 décembre 2024,

Considérant que le Contrat Local de Santé participe à la construction et au développement d'une dynamique territoriale de santé, en identifiant les missions, les engagements et les moyens des acteurs locaux de la santé publique,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, dont le territoire recouvre la majeure partie du bassin sanitaire, avait conclu en 2011, en 2013, puis en 2019 un Contrat Local de Santé avec l'agence Régionale de Santé,

Considérant qu'en égard à son travail effectué depuis 1998 sur le territoire du Pays des Cévennes auprès des usagers du système de santé ou encore des professionnels du secteur sanitaire et social, l'Association RESEDA s'est vu participer à la coordination et à l'animation du Contrat Local de Santé avec le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Considérant que le Contrat Local de Santé n°3 conclu le 17 juin 2019 arrive à échéance le 31 décembre 2024,

Considérant que les différents acteurs de la santé œuvrent en vue de conclure un Contrat Local de Santé version 4 dont l'objectif est, d'une part, la pérennisation et le développement de la démarche territorialisée de santé et, d'autre part, l'articulation des interventions afin de répondre aux besoins de santé des habitants du Pays des Cévennes,

Considérant que le diagnostic partagé par les acteurs locaux de la santé a conduit à la rédaction d'un nouveau Contrat Local de Santé ayant pour objectif :

- de favoriser l'accès à la santé pour tous les habitants du territoire, notamment ceux qui en sont le plus éloignés socialement ou géographiquement ;
- de faciliter et conforter les pratiques coopératives de réseau sur l'ensemble du Pays Cévennes en promouvant la santé auprès des décideurs et des acteurs locaux et en les accompagnant sur le plan méthodologique et logistique dans la mise en œuvre de projets locaux de santé adaptés aux besoins des habitants, en lien avec les réseaux et les dispositifs de santé existants ;

- d'accompagner les projets émergents en réponse aux besoins repérés ;
- d'articuler les politiques de santé et créer de la cohérence entre les besoins et attentes locaux et les priorités de santé départementale, régionale et nationale ;
- de proposer une animation territoriale en santé, avec pour principe la mutualisation des moyens,

Considérant que la satisfaction de ces objectifs sera recherchée au moyen du développement d'actions coordonnées dans les trois axes prioritaires suivants :

- Parcours de santé : Amélioration du parcours de vie des personnes : prévention, repérage orientation, prise en charge, accompagnement, en favorisant la concertation et le travail partenarial

Parcours prioritaires :

Périnatalité et petite enfance

Jeunes

Personnes âgées, personnes handicapées et aidants

Personnes en situation de vulnérabilité/précarité

Santé mentale

Addictions

Nutrition

Maladies chroniques

Soins palliatifs et fin de vie

- Accès aux soins de santé primaire : Amélioration de l'accès aux soins et à la prévention de tous les habitants en luttant contre les inégalités sociales et territoriales de santé :

Les actions prioritaires :

Attractivité et aide à l'installation

Organisation de l'accès aux soins primaires

Soutien aux équipes de soins primaires

- Santé environnement : Favoriser les liens entre l'environnement et la santé :

Les actions prioritaires :

Prévention des risques environnementaux

Réponses aux crises sanitaires

Urbanisme et santé

Considérant que la durée prévisionnelle du nouveau Contrat Local de Santé devant prendre effet au 1^{er} janvier 2025 sera de 5 ans pour une mise en œuvre cohérente avec le Projet Régional de Santé,

Considérant que ce Contrat Local de Santé du Pays Cévennes n°4 prendra en compte, en fonction des autorisations budgétaires des signataires :

- la mobilisation de ressources dans le cadre de politiques portées par chaque signataire, qui est par définition une puissance publique, qui porte des politiques et qui mobilise des ressources et des leviers d'action ;
- ces signataires s'engagent par le CLS à ce que ce dernier soit le cadre de mobilisation de ces ressources et de ces leviers (pour ce qui concerne les objectifs et les sujets discutés et contractualisés) ;
- la réalisation commune de l'animation et de la coordination du CLS avec, pour le Pays Cévennes, la participation du responsable du service santé publique,

Considérant enfin que la coordination et l'animation du Contrat Local de Santé seront une nouvelle fois organisées par convention avec l'ARS et l'association RESEDA,

Considérant qu'il y a lieu, eu égard à tout ce qui précède, d'autoriser la signature d'un nouveau Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, ainsi que d'une nouvelle convention permettant la coordination et l'animation du nouveau Contrat Local de Santé par l'association RESEDA,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer :

- le Contrat Local de Santé du Pays des Cévennes n°4 avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie selon les objectifs et conditions ci-dessus mentionnés et, le cas échéant, tout avenant de prolongation ;

- une convention avec l'association RESEDA et l'Agence Régionale de Santé Occitanie relative à la participation de RESEDA à la coordination et à l'animation du Contrat Local de Santé du Pays Cévennes n°4 et, le cas échéant, tout avenant de prolongation.

<p>Votants : 55 Pour : 55 - Unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>

Pour extrait conforme,
Le Président,

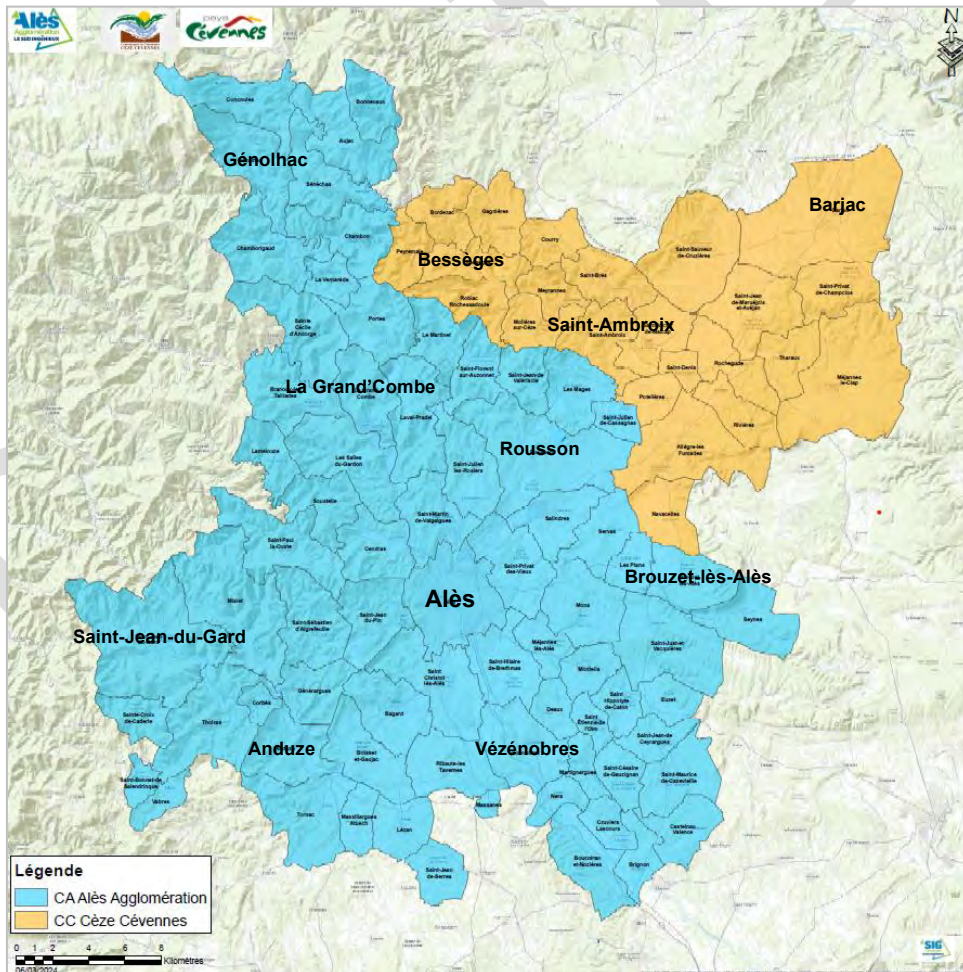
Christophe RIVENQ



CONTRAT LOCAL DE SANTE n°4

entre

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES
et
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE



PERIODE 2025 – 2029

PREAMBULE

A- CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- Article L1434-1 du code de la santé publique :
« *Le projet régional de santé définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs pluriannuels de l'agence régionale de santé dans ses domaines de compétences, ainsi que les mesures tendant à les atteindre.* »
- Article L. 1434-2 du code de la santé publique :
« *Le projet régional de santé est constitué :*
1° *D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;*
2° *D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.*
Ce schéma régional de santé comprend un programme relatif à la prévention des violences sexuelles et à l'accès aux soins des victimes de ces violences.
Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle " ORSAN " mentionné à l'article L. 3131-11.
« *Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10* ».
- Article L1434-10 du code de la santé publique :
« *Le directeur général de l'agence régionale de santé constitue un conseil territorial de santé sur chacun des territoires définis au 1° de l'article L. 1434-9.*
Il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé. Il est informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes mentionnées à l'article L. 6327-2 ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé. Il contribue à leur suivi, en lien avec l'union régionale des professionnels de santé.
Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires

vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé. »

- Article L1422-1 du code de la santé publique :

« Les services communaux d'hygiène et de santé relèvent de la compétence des communes ou, le cas échéant, des groupements de communes, qui en assurent l'organisation et le financement, sous l'autorité du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les services communaux d'hygiène et de santé sont chargés, sous l'autorité du maire, de l'application des dispositions relatives à la protection générale de la santé publique énumérées, notamment, au titre 1er du livre III de la présente partie et relevant des autorités municipales.

Les services communaux d'hygiène et de santé qui, à la date d'entrée en vigueur de la section 4 du titre II de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, exercent effectivement des attributions en matière de vaccination ou de désinfection ainsi qu'en matière de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène continuent d'exercer ces attributions par dérogation aux articles 38 et 49 de ladite loi. A ce titre, les communes dont relèvent ces services communaux d'hygiène et de santé reçoivent la dotation générale de décentralisation correspondante dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales ».

Un protocole d'accord, signé en 2006 entre la Ville d'Alès et le préfet du Gard, a fixé la répartition des compétences de santé publique dans les domaines de l'hygiène et de la santé exercées par le Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Depuis janvier 2010, dans une optique de renforcement et de cohérence, le secteur santé a été transféré à la communauté d'agglomération Alès Agglomération, le secteur « hygiène publique » restant une compétence municipale pour le territoire municipal, l'ARS exerçant ces compétences sur le reste du territoire du Pays.

B- CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ VERSION 4

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les CLS visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet régional de santé et des projets locaux de santé portés par les collectivités à destination des publics les plus fragiles.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local,
- l'accès des personnes, notamment démunies, aux soins, aux services, à la prévention et la promotion de la santé,
- la promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

La concrétisation d'un Contrat Local de Santé initial entre 2011 et 2013 a permis, dans un premier temps, de conforter et de pérenniser la dynamique de santé en place et, dans un second temps, d'élargir le programme local de santé du territoire de proximité du Pays Cévennes.

Avec les Contrat Local de Santé 2 et 3, il s'est agi d'élargir encore ce programme local de santé à l'ensemble des champs du Programme Régional de Santé. Les travaux

d'articulation des politiques en faveur de la santé ont également concerné d'autres partenaires institutionnels, notamment les schémas départementaux, et l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont permis de disposer d'un cadre de coordination et d'articulation des politiques publiques locales en lien avec la santé, et d'un cadre de planification commun aux signataires, afin de répondre aux enjeux de santé du territoire et de réduire les inégalités sociales de santé.

Ce contrat local de santé n°4, fort de du cadre partenarial institutionnel construit avec les versions précédentes, permet aujourd'hui de maintenir et d'affiner le travail de consolidation des parcours de santé des habitants, d'aller plus loin dans la prise en compte de la dimension Santé-Environnement, et surtout d'agir de manière massive et coordonnée sur l'enjeu majeur actuel d'accès aux soins de premiers recours.

C – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Les axes d'intervention retenus dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) s'inscrivent dans les orientations nationales et les priorités définies par le Plan Régional de Santé (PRS), dans les priorités des politiques publiques en lien avec la santé portées et déployées sur le Pays Cévennes.

Ils s'appuient **sur un diagnostic territorial partagé** qui met en exergue :

Un **accès aux soins** de 1^{er} recours dégradé du fait d'un manque de médecins généralistes et d'une organisation désuète.

Une **précarité** importante sur l'ensemble du territoire avec des situations particulièrement préoccupantes sur les territoires des 2 contrats de ville.

Des comportements à risque **chez les jeunes**, avec un manque de lieu ressource et d'information.

Un nombre de **personnes âgées** en augmentation qui nécessitent des soins et un accompagnement spécifiques, surtout lorsque des problématiques d'isolement ou de dépendance sont associés.

Une prévalence marquée des **maladies chroniques**.

Une prévalence marquée des **conduites addictives** avec l'apparition de nouveaux modes de consommation.

Une **souffrance psychosociale** préoccupante et en progression sur tous les territoires.

Mais aussi une **habitude de travail en partenariat** qui constitue un des leviers pour **répondre de façon coordonnée aux problématiques repérées**.

Les éléments saillants ci-dessus sont détaillés en *annexe 1* dans le **diagnostic territorial de santé du Pays Cévennes**

D – COMPÉTENCES ET ORIENTATIONS DES SIGNATAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ

1) Politique territoriale de santé du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

La politique de santé du Pays Cévennes s'est construite sur deux décennies, suivant l'évolution des différents dispositifs intercommunaux, en intégrant **la santé comme une dimension structurante des territoires de projets**.

Développement progressif de la politique locale de santé

Le projet local de santé pour le territoire de proximité du Pays Cévennes a bénéficié, dès le départ d'un **portage politique fort** par la ville d'Alès, puis par la communauté d'agglomération, par les différentes EPCI du Pays et par le Pays : ces différentes collectivités ont posé des actes politiques et financiers en cohérence avec la **démarche territorialisée de santé** mise en place.

Dès 1993, la ville d'Alès, dotée d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé, a travaillé à la mise en place d'une politique globale de santé publique basée sur le **développement des partenariats et des pratiques de travail en réseau permettant l'articulation du social et de la santé, des actions de soins et de prévention, que ce soit au niveau individuel ou collectif**.

D'emblée, le problème de cohérence territoriale s'est posé et a conduit la ville à soutenir ce travail en dépassant largement les strictes limites de sa commune. Ce positionnement a permis dès 1994, dans le cadre d'un Pacte Urbain intercommunal, d'inscrire la santé au sein du volet social de la Politique de la Ville.

L'essor rapide de cette politique de santé, avec la mise en place de plusieurs réseaux de santé, a abouti à la construction progressive d'une **équipe de santé publique mutualisée** avec la création, en 1998, de **l'association de coordination des réseaux de santé du Bassin Alésien, Reseda**.

L'association Reseda regroupe l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux du bassin sanitaire alésien engagés dans ces démarches : professionnels de santé, libéraux et salariés, professionnels du secteur social et médico-social, institutions, établissements de santé, élus locaux et usagers de la santé, regroupés soit au sein d'associations de patients soit au sein d'associations de quartier.

La ville a alors confié par convention le maintien et le développement de cette politique globale et cohérente sur l'ensemble du territoire sanitaire du Centre Hospitalier d'Alès à l'association Reseda.

Progressivement, la santé a été inscrite dans les différents projets de territoire des intercommunalités au fur et à mesure de leur création et de leur développement avec la définition d'une politique de santé pour ces territoires : communauté de communes puis agglomération (volet santé du projet d'agglomération en 2005), Agenda 21 (volet santé en 2006); Pays Cévennes (contrat de pays en 2007).

Dans un second temps, cette politique de santé s'est traduite par le transfert au 1^{er} janvier 2010 de la compétence santé à la communauté d'agglomération du Grand' Alès avec un **soutien financier pour le maintien de l'équipe de santé publique mutualisée au sein de Reseda** dans le cadre d'une convention de partenariat. Enfin, en 2013 et 2017, avec l'évolution du territoire de l'agglomération à 52 puis 73 communes, une commission de santé publique a été mise en place, affirmant encore une fois le caractère transversal et structurant de la santé au sein du projet d'agglomération voté en juin 2018.

Cette dynamique s'appuie sur la **Politique de la Ville** mise en œuvre d'abord au sein du Contrat de Ville avec un volet santé introduit dans le volet social dès 1999 puis au sein d'un l'Atelier Santé Ville (ASV) mis en place en 2001. Depuis, les différents contrats (3 Contrats Urbains de Cohésion Sociale en 2007 puis 2 Contrats de Ville en 2015) ont intégré la mise en œuvre d'un ASV transversal commun aux territoires du Pays. L'animation de l'ASV

assurée de fait par l'équipe de santé publique de l'association Reseda depuis 2007 est financée par l'État, le Conseil Départemental et les EPCI concernées depuis 2006.

Cette démarche, inscrite dans la continuité, permet **d'organiser la concertation** au sein de ces territoires et d'encourager le développement et l'accompagnement de projets locaux de santé adaptés aux besoins des populations et permettant leur participation active, que ce soit dans le domaine de la promotion de la santé, de la prévention, de l'accompagnement médico-social comme dans le domaine du soin.

Elle permet aussi de favoriser localement l'articulation des politiques de santé, PRS et programmes régionaux, programmes départementaux, Politique de la Ville, Projets de territoire ...

L'équipe de santé publique mutualisée, avec le soutien qu'elle apporte au large partenariat développé au sein de l'association Reseda, constitue un socle dédié à **l'animation territoriale en santé** et favorise l'implication de nombreux acteurs de santé dans des pratiques coopératives, des démarches de réseaux, ou dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble du territoire.

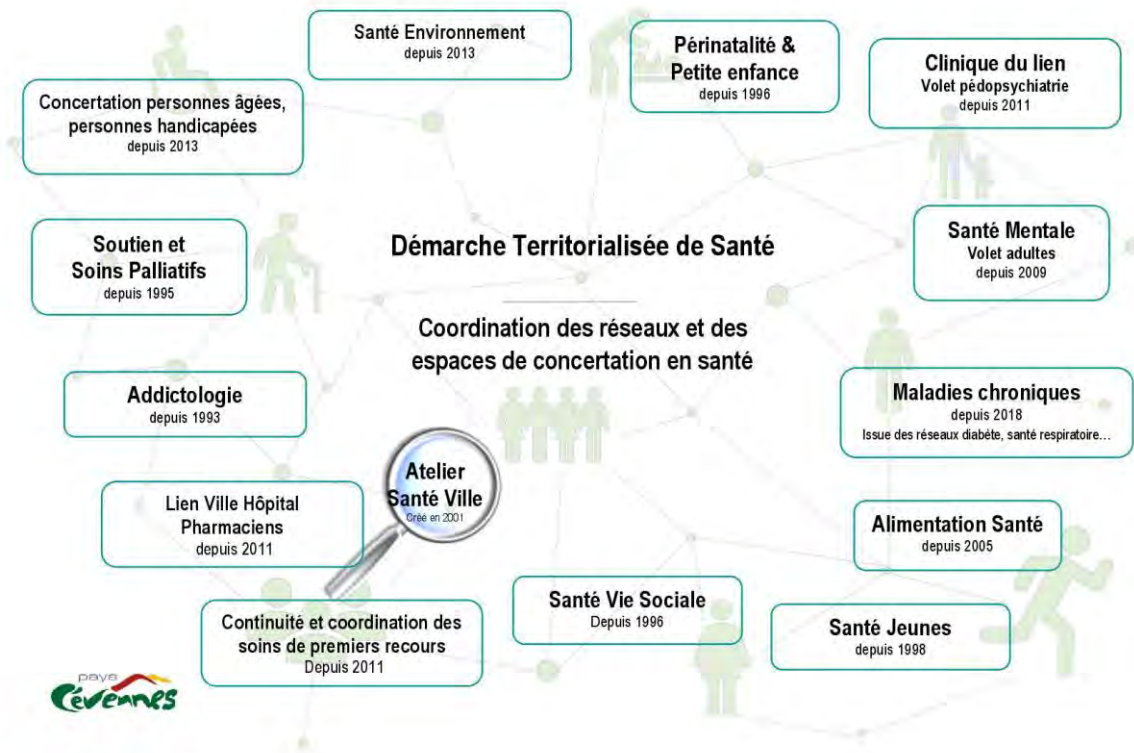
L'ensemble de ce travail est accompagné par une démarche de **diagnostic territorial partagé, dynamique, et réactualisé en permanence**.

Le Contrat Local de Santé (CLS) s'est donc construit depuis 2011 sur cette dynamique préexistante, outil au service des acteurs en santé du territoire du Pays. Le Pays Cévennes a souhaité confier l'animation du CLS à l'association Reseda.

L'objectif des 3 premiers CLS était d'adapter le système de santé local aux besoins de la population en confortant l'existant sur le territoire dans un premier temps, puis en le développant.

Les projets se sont effectivement maintenus et se sont largement développés, ils ont évolué au fur et à mesure des besoins de santé des habitants et de nouveaux projets ont émergé.

Le schéma ci-dessous décrit l'ensemble des dynamiques à l'œuvre en direction de publics et de thématiques spécifiques sur le territoire du Pays Cévennes.



Les priorités du Pays Cévennes

Pour le Pays il s'agit de développer une Démarche Territorialisée de Santé :

- Favoriser l'accès à la santé pour tous les habitants du territoire, notamment ceux qui en sont le plus éloignés socialement ou géographiquement
- Faciliter et conforter les pratiques coopératives de réseau sur l'ensemble du Pays Cévennes en promouvant la santé auprès des décideurs et des acteurs locaux et en les accompagnant sur le plan méthodologique et logistique dans la mise en œuvre de projets locaux de santé adaptés aux besoins des habitants, en lien avec les réseaux et les dispositifs de santé existants,
- Accompagner les projets émergents en réponse aux besoins repérés,
- Articuler les politiques de santé et créer de la cohérence entre les besoins et attentes observées sur le territoire et les priorités de santé départementales, régionales et nationales,
- Proposer une animation territoriale en santé, avec pour principe la mutualisation des moyens.

2) Les orientations du Projet Régional de Santé Occitanie

Le Projet régional de santé : 2023-2028

Le Projet Régional de Santé est, avec le Plan Régional Santé Environnement, le principal instrument de pilotage régional de notre politique de santé à l'échelle de notre région Occitanie.

Son objectif est d'améliorer l'organisation de notre système de santé à l'échelle de la région et d'adapter l'offre en santé aux besoins de la population, en fonction de ses caractéristiques, des ressources existantes et du contexte territorial.

En cohérence avec la Stratégie nationale de santé, il s'appuie sur un diagnostic préalable pour définir les objectifs que nous souhaitons atteindre dans les 5 ans à venir, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Pour répondre à ces enjeux, l'ARS se mobilise autour de 6 engagements :

- Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés.
- Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé.
- Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée à leurs besoins de santé sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements.
- Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements.
- Soutenir l'attractivité des métiers de la santé.

Le Projet Régional de Santé Environnementale 2023-2028

Le Plan Régional Santé-Environnement 4 de l'Occitanie constitue la déclinaison régionale du 4ème Plan National Santé-Environnement (PNSE), comme le prévoit les articles L.1311-6 et L.1311-7 du Code de la Santé Publique.

Le PRSE 4 Occitanie déploie une nouvelle approche de la santé-environnement qui intègre le concept « une seule santé » selon lequel les relations entre la santé humaine, celle des animaux domestiques et sauvages, et celle de l'environnement et des écosystèmes sont intimement liées. Par ailleurs, le changement climatique, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et la volonté d'ancrage dans les territoires sont au cœur des préoccupations.

Pour répondre à cette ambition, le PRSE 4 s'appuie sur quatre axes :

1. Informer, former et éduquer à la santé-environnement ;
2. Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé ;
3. Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité ;
4. Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Les objectifs et mesures figurant dans le PRSE 4 sont le fruit de travaux concertés des membres du Groupe Régional Santé-Environnement (GRSE), qui se sont déroulés de février à juin 2023. Le GRSE est une instance rassemblant un nombre important d'acteurs locaux, issus de structures variées (associations, professionnels de santé, du bâtiment, agences d'urbanisme, collectivités, services de l'Etat etc.) et représentatifs de la communauté santé-environnement de la région Occitanie.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PROJET

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ n°4

TITRE 1 : LE CHAMPS DU CONTRAT

ARTICLE 1 : LES PARTIES SIGNATAIRES

Le présent Contrat Local de Santé (CLS) est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie
- Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Les engagements de l'ARS Occitanie	Priorités du Pays Cévennes
<ul style="list-style-type: none">- Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés.- Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé.- Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée à leurs besoins de santé sur l'ensemble du territoire.- Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge et des accompagnements.- Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements.- Soutenir l'attractivité des métiers de la santé.	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès aux soins et à la santé- Répondre aux besoins de santé repérés en maintenant et développant les dynamiques de santé à l'œuvre sur le territoire,- Soutenir les projets émergents et favoriser les partenariats, les complémentarités- Proposer une animation territoriale en santé mutualisée

La satisfaction de ces objectifs impose d'accompagner les acteurs locaux sur le plan méthodologique et logistique dans la mise en œuvre de projets locaux de santé adaptés aux besoins des habitants, en lien avec les réseaux de santé et les dispositifs existants.

Les signataires du présent contrat, en contribuant au renforcement du partenariat local, ont pour ambition de disposer d'un cadre de coordination et d'articulation de l'ensemble des politiques publiques locales en lien avec la santé et d'une instance de pilotage et de planification pour répondre aux enjeux de santé du territoire.

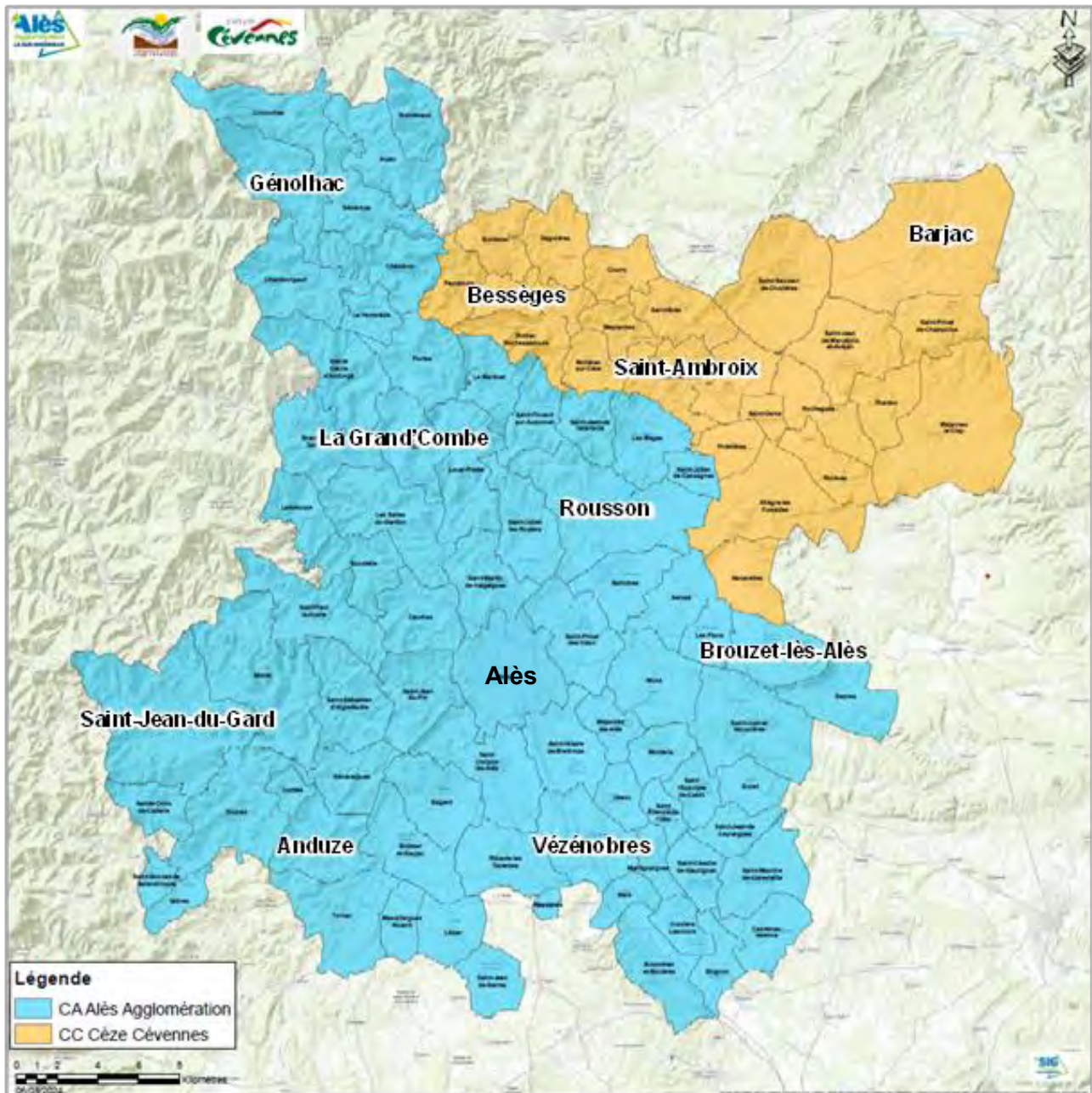
ARTICLE 3 : DURÉE

Le présent contrat est établi pour une durée de CINQ ANS, à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 4 : PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le périmètre du Contrat Local de Santé est le territoire du Pays Cévennes (152 000 habitants). Il rassemble sur 1 240 km², 95 communes du Gard et de l'Ardèche (1 commune), regroupées au sein de 2 EPCI : La communauté de Communes de Cèze-Cévennes et la Communauté d'Agglomération d'Alès.

Le Pays constitue un périmètre favorable à l'élaboration et au développement d'un projet commun aux territoires administratifs classiques que sont les départements, les communautés de communes ou les communes.



ARTICLE 5 : PARTENAIRES EXTÉRIEURS CONCERNÉS PAR LA DÉMARCHE

Le développement du partenariat pourra être poursuivi sur la durée du contrat en particulier avec la population dans le cadre d'actions communautaires.

Outre les signataires, d'autres partenaires sont historiquement associés ou pourront s'associer à la mise en œuvre du contrat (listes non-exhaustives) :

- Les porteurs de politiques publiques de santé ou en lien avec la santé des populations : le Conseil Départemental du Gard, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard, la

Préfecture du Gard, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Mutualité Sociale Agricole, la Carsat-LR, la CARMI-SE, l'Education Nationale, la Région Occitanie,

- Les nombreux acteurs de santé qui ont une action en faveur de la santé de la population : Les établissements de soins, les professionnels de santé libéraux, les établissements médico-sociaux, les CCAS, les associations, les établissements scolaires...

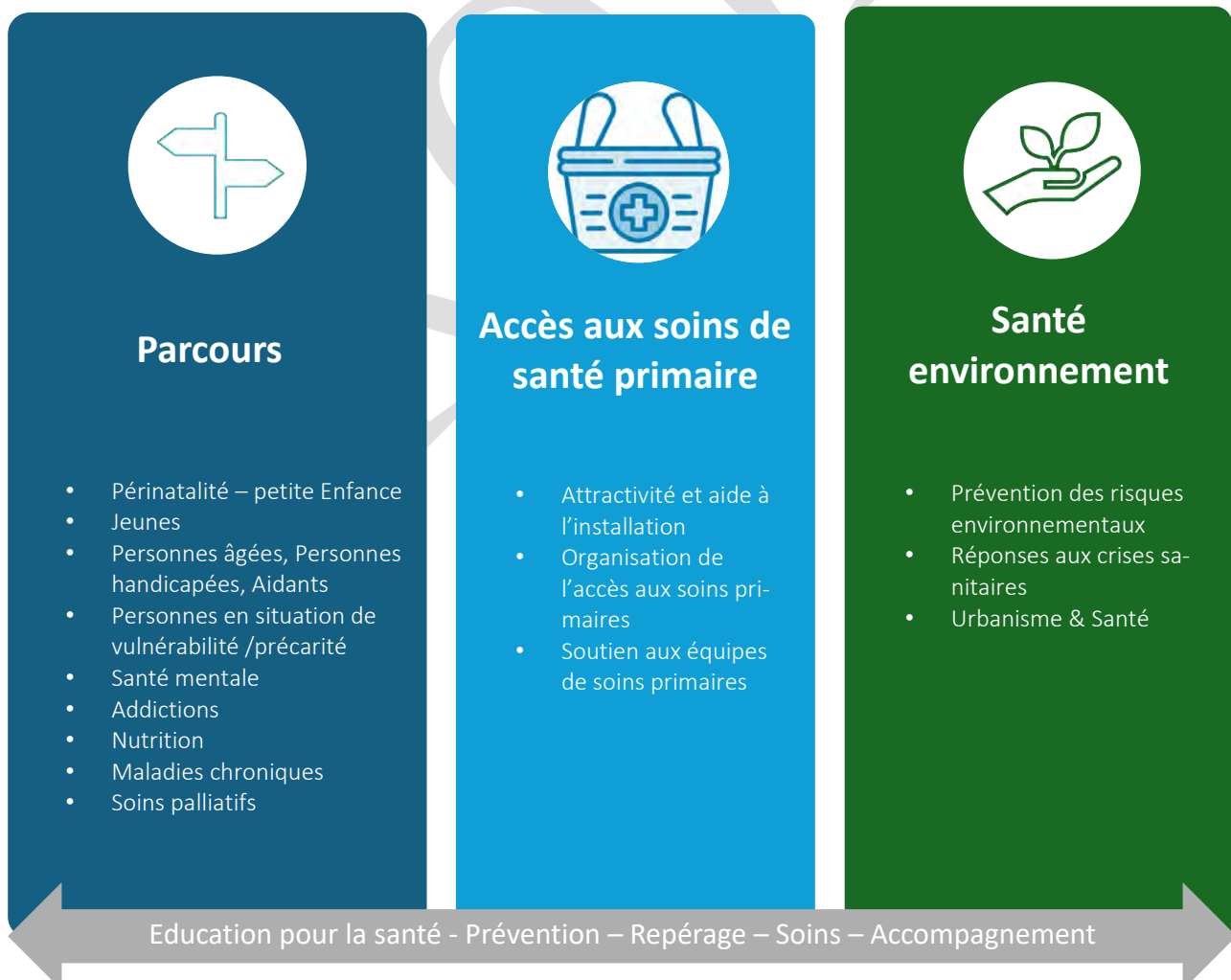
TITRE 2 : LES AXES D'INTERVENTION ET LA GOUVERNANCE

ARTICLE 6 : LES AXES D'INTERVENTION

Les partenaires du CLS œuvrent sur la base de valeurs transversales :

- Réduction des Inégalités Sociales de Santé
- Approche globale de la santé
- Travail en pluridisciplinarité /articulation soin et prévention /articulation individuel et collectif / prise en compte des parcours de soin
- Participation des citoyens-usagers.

Dans ce cadre, trois axes d'intervention prioritaires ont été identifiés. A savoir :



ARTICLE 7 : GOUVERNANCE

Niveaux de gouvernance	Signataires	Partenaires associés aux signataires
Niveau politique et décisionnel	Comité de pilotage politique - Décisions, validations, engagements budgétaires - Composé des décideurs ou des représentants délégués des institutions signataires	Comité de concertation politique - Comité de pilotage élargi aux responsables d'institutions partenaires du CLS et/ou susceptibles d'en devenir signataires
Niveau technique et professionnel	Comité d'animation paritaire Fonction cadre d'animation transversale et de coordination partagée - Composé des professionnels des institutions signataires - Elabore les cadres, propose les engagements suit la mise en œuvre, ... - Sollicite les instances de gouvernance et propose un programme de travail au comité de pilotage politique	Comité technique partenarial - Espace de concertation technique. - Concerne l'ensemble des partenaires et acteurs professionnels en relation de près ou de loin avec la démarche du CLS.
Niveau des outils sur lequel s'appuie le CLS	Animation et coordination locale : - Confiée à l'association Reseda - Fonction ressource déléguée - Animation territoriale en santé	Espaces de coordination et d'articulation structurés : - Réseaux, dispositifs, services, et projets déployés sur le territoire dans le cadre du CLS.

Les fonctions de gouvernance et de coordination sont précisées dans l'annexe 4 au présent contrat (cf Annexe 4).

Divers organes de gouvernance sont mis en place :

- **Un comité de pilotage politique** : Il est composé des institutions signataires : Agence Régionale de Santé et Pays Cévennes. Il prend les décisions politiques et budgétaires relatives à la mise en œuvre du contrat.
- **Un comité de concertation politique** : Il s'agit de l'instance de coordination des politiques publiques de santé qui se réunit selon les besoins. Il est composé des institutions signataires du Contrat Local de santé, Agence Régionale de Santé et Pays Cévennes et des institutions non-signataires qui conduisent des politiques de santé ou des politiques publiques en lien avec la santé sur le territoire : Conseil Départemental du Gard, Conseil Régional, État, Caisse d'allocations Familiales, Caisse Primaire d'assurance Maladie, MSA, CARMI, Carsart LR....
- **Un comité d'animation paritaire** : Il est composé des représentants des différents signataires : des représentants de l'Agence Régionale de Santé et du responsable du service santé publique chargé du CLS pour le Pays Cévennes ; et de la directrice-coordinatrice de

l'association Reseda. Il sollicite les instances de gouvernance et propose un programme de travail au comité de pilotage politique.

- **Un comité technique partenarial** : Il s'agit d'un espace de concertation technique qui rassemble l'ensemble des acteurs en santé du territoire du Pays qui contribuent à la mise en œuvre de la démarche territorialisée de santé : professionnels de santé, professionnels du secteur social et médicosocial, institutions, établissements de santé, élus locaux.

Ces instances ont un rôle de concertation et d'articulation entre les différents partenaires, un rôle de suivi et d'évaluation du CLS. Elles seront garantes de la cohérence des politiques locales de santé et des projets locaux avec les priorités de santé départementales, régionales et nationales.

La participation des usagers, valeur partagée par tous les signataires, constituera un axe de réflexion important des organes de pilotage, l'objectif étant que les usagers, déjà impliqués dans beaucoup de projets de santé du territoire, puissent effectivement participer à la gouvernance du Contrat Local de santé.

TITRE 3 : MISE EN OEUVRE

ARTICLE 8 : INGÉNIERIE ET ANIMATION

Les missions d'ingénierie et d'animation du CLS 4 sont partagées par convention avec l'Association de coordination des réseaux de santé du bassin alésien – Reseda. Cette convention est une annexe non détachable au présent contrat local de santé 4 (Cf. Annexe 5).

L'association participe à la mise en œuvre et à la coordination du CLS sur les bases du projet. Elle travaille sur la base des orientations du Comité de Pilotage Politique et en articulation avec ses membres.

Elle prépare et participe aux instances de gouvernance du CLS et elle est force de proposition pour l'évolution du contenu du projet en fonction de l'évaluation, des observations et des besoins repérés, des leviers et des ressources disponibles sur le bassin sanitaire.

Elle a un rôle :

- d'animation et de coordination du CLS, rôle partagé avec les institutions signataires au sein du comité d'animation paritaire pour le déploiement des politiques publiques dans le cadre des axes validés du CLS.
- de coordination et d'animation territoriale en santé des différents dispositifs, dynamiques, projets, groupes de travail et espaces de concertation à l'œuvre sur le territoire du Pays Cévennes.

ARTICLE 9 : LES DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

Les axes d'intervention sont mis en œuvre par une animation territoriale en santé composée de différents éléments :

- Des **espaces de concertation et d'action entre acteurs de santé** : le travail sur le territoire est organisé autour de réseaux, dispositifs et groupes de travail en santé thématiques ou populationnels coordonnés au sein de l'association Reseda. En 2024, 110 de ces espaces sont actifs.

- Une **équipe mutualisée de santé publique** accompagne les acteurs locaux dans leurs projets. Elle travaille également sur les projets émergents qui pourront à terme intégrer le CLS. Elle est composée de personnels d'Alès Agglomération, des CPTS La Cévenole et ECEGEC, du Dispositif d'Appui à la Coordination du Gard, et de l'Association Reseda. Un élargissement

institutionnel de cette équipe sera recherché, afin de mutualiser davantage de compétences pour l'animation du projet local de santé et de ces thématiques.

- Un **Atelier Santé Ville** transversal aux 2 Contrats de Ville du territoire, CV Alès Agglomération et CV de Cèze Cévennes.

Le CLS est l'outil d'articulation des politiques de santé ou en lien avec la santé développées par les institutions signataires et les institutions porteuses d'une politique de santé. Il organise la concertation entre les acteurs de santé et participe au déploiement des dispositifs de droit commun sur l'ensemble du territoire du Pays Cévennes.

L'Atelier Santé Ville intervient sur les territoires de la politique de la ville. Sa finalité est d'adapter les dispositifs de droit commun aux particularités de ces territoires en s'appuyant sur une stratégie de santé communautaire, basée sur la participation des habitants.

Cette articulation s'exprime notamment par une grande proximité entre la coordinatrice de l'ASV intégrée dans l'équipe de santé mutualisée et l'équipe du GIP Politique de la Ville Alès-Cévennes.

- **Les autres espaces de coordination**

Le CLS et l'animation territoriale qu'il propose est un cadre d'articulation des espaces de coordinations existants, tels que les Communautés Professionnelles de Territoire de Santé (3 CPTS sur le territoire), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 30), Animation territoriale Aidants, Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), ... Les coordinateurs du CLS pourront y apporter un appui et participer aux instances de pilotage.

ARTICLE 10 : MÉTHODOLOGIE

- **Création de liens et d'espaces de concertation**
- **Un diagnostic partagé** sur les besoins de santé et de services de la population (*cf annexe 1*) à partir de l'observation des réseaux de santé, des professionnels, des usagers, des élus et des institutions et de l'analyse critique des dispositifs et actions en place, permettant de repérer les leviers d'actions et les pistes stratégiques.
- **Définition des priorités**
- **Une articulation des dynamiques ascendantes avec les politiques publiques descendantes**
 - Repérer les énergies, les projets, et les soutenir
 - Apporter de la méthode afin de garantir la qualité et permettre la pérennisation
 - Intégrer dans un cadre structurant : mettre en lien avec d'autres projets, un programme, un dispositif
 - Mettre en lien les politiques publiques des différentes institutions
- **Mise en œuvre des actions** au regard des priorités et des ressources disponibles
- **Evaluation**

TITRE 4 ; FINANCEMENT, SUIVI ET RÉVISION

ARTICLE 11 : FINANCEMENT DU CONTRAT

Les financements du Contrat Local de Santé concernent :

- La mobilisation de ressources dans le cadre de politiques portées par chaque signataire qui est par définition une puissance publique qui porte des politiques et qui mobilise des ressources et des leviers d'action.
Les signataires s'engagent par le CLS à ce que ce dernier soit le cadre de mobilisation de ces ressources et de ces leviers (pour ce qui concerne les objectifs et les sujets discutés et contractualisés). Tout financement de nouveau projet s'inscrira dans l'approche globale et partenariale de cette démarche.
- Le financement partagé de la fonction d'animation et de coordination du CLS qui définit une ressource propre.

L'annexe financière mise en pièce jointe énonce les engagements prévisionnels des signataires pendant la durée du présent CLS (*Cf. Annexe 4*).

ARTICLE 12 : ÉVALUATION

L'évaluation du Contrat Local de Santé sera conduite avec des points d'étape réguliers sur les actions et le processus au sein des instances de gouvernance.

Le suivi vise à apprécier le degré de réalisation des actions et à décrire les écarts observés au regard des résultats attendus.

La finalité de l'évaluation est d'assurer un retour d'expérience qui doit permettre grâce à l'analyse des facteurs de réussites et d'échecs et des processus qui engagent les différents acteurs, une amélioration des prochains contrats.

Le contrat local de santé est un outil au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Toutefois, l'impact à 5 ans de cette politique sur les inégalités sociales et territoriales de santé est difficilement mesurable. Par contre, la mise en synergie des politiques publiques peut y contribuer. L'évaluation portera donc spécifiquement sur la dynamique des acteurs, notamment leur capacité à améliorer la coordination des politiques publiques au service de la réduction des inégalités de santé.

Un rapport sera rédigé annuellement selon le référentiel d'évaluation et bilan.
(*Cf. évaluation en annexe 3*)

ARTICLE 13 : AVENANT

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties, au cours de sa durée, par voie d'avenant.

DONT ACTE.

Le présent acte est établi en 4 exemplaires : 2 pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et 2 pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Fait à ALES, le

Le Directeur Général
de l'ARS Occitanie,

Le Président du Syndicat Mixte
du Pays des Cévennes,

M. Didier JAFFRE

M. Christophe RIVENQ

PROJET

CONVENTION

**ENTRE LE PAYS DES CEVENNES,
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE
ET L'ASSOCIATION DE COORDINATION DES RESEAUX DE SANTE D'ALÈS, RESEDA**

POUR L'ANIMATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ N°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L1434-10 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Vu l'arrêté N° 2023-5215 du 27 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Occitanie ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pays des Cévennes ;

Vu la délibération du comité syndical du Pays des Cévennes du 26 septembre 2024 autorisant son Président à signer le Contrat Local de Santé n°4 avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie et la convention associant l'Association RESEDA à la coordination et l'animation du Contrat Local de Santé n°4;

Vu le Contrat Local de Santé n°4, signé le XXX entre l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;

Vu les statuts de l'Association de Coordination des Réseaux de Santé du Bassin Alésien – RESEDA ;

Considérant que « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social » ;

Considérant que le Contrat Local de Santé a pour objet de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, d'articuler les politiques publiques de santé ou en lien avec la santé au niveau du territoire de santé de proximité du Pays Cévennes, d'améliorer l'efficacité du système de santé local et de pérenniser et de développer la *Démarche territorialisée de santé* initiée depuis plusieurs années sur le territoire du Pays des Cévennes, démarche qui constitue le projet local de santé

Considérant que le Pays est porteur de ce projet local de santé sur son territoire,

Considérant que ce travail de démarche territorialisée de santé est animé et développé depuis 1998 par l'Association de Coordination des Réseaux de Santé du Bassin Alésien - Reseda, association qui dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine ;

Considérant que la méthodologie développée a permis à la fois d'améliorer l'offre de soin et la prise en charge des patients, de développer une politique de prévention et d'éducation à la santé sur l'ensemble du bassin sanitaire et a induit des effets concrets sur le paysage sanitaire ;

Considérant que l'animation des 3 premiers Contrats Locaux de Santé a été assurée avec l'association et a permis d'atteindre les objectifs fixés dans ce cadre.

Il est conclu une convention

Entre

Le Pays des Cévennes, représenté par son Président Monsieur Christophe RIVENQ ;

L'Agence Régionale de Santé Occitanie, représentée par son Directeur Général Monsieur Didier JAFFRE ;

Signataires du Contrat Local de Santé n°4 D'une part

Et

L'Association de Coordination des Réseaux de Santé du Bassin Alésien - RESEDA dont le siège est situé à Maison de la santé 34B Avenue Jean-Baptiste Dumas - 30 100 Alès Représentée par ses co présidentes, Mme Françoise DEMATEÏS et Mme Florence JAKOVENKO Désignée ci-après par « l'Association »

D'autre part

Article 1: Objet de la convention

Le Contrat Local de Santé n°4, dans la continuité des 3 premiers CLS, a pour ambition

- de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, d'articuler les politiques publiques de santé ou en lien avec la santé au niveau régional, départemental et au niveau du territoire de santé de proximité – Pays des Cévennes,
- d'améliorer l'efficacité du système de santé local en favorisant le décloisonnement et la mutualisation des acteurs et des dispositifs
- de pérenniser et développer l'animation de la démarche territorialisée de santé basée sur une dynamique de travail en réseau

L'association Reseda dispose de l'expertise nécessaire et constitue ainsi l'interlocuteur le plus pertinent pour accompagner le développement du projet local de santé

Les signataires du CLS n°4 s'appuient donc sur l'association Reseda pour l'animation et le développement du projet.

La présente convention fixe les conditions de ce partenariat.

Article 2 : Ingénierie et animation

Ces missions sont confiées à l'association de coordination des réseaux de santé, Reseda.

L'association travaille sur la base des orientations du Comité de Pilotage Politique et en articulation avec ses membres.

Elle prépare et participe aux instances de gouvernance du CLS et elle est force de proposition pour l'évolution du contenu du projet en fonction de l'évaluation, des observations et des besoins repérés, des leviers et des ressources disponibles sur le bassin sanitaire.

Elle a un rôle :

- d'animation et de coordination du CLS, rôle partagé avec les institutions signataires au sein du comité d'animation paritaire pour le déploiement des politiques publiques dans le cadre des axes validés du CLS.
- de coordination et d'animation territoriale en santé des différents dispositifs, dynamiques, projets, groupes de travail et espaces de concertation à l'œuvre sur le territoire du Pays Cévennes.

Article 3: Méthodologie

L'animation de ce projet local de santé sera conduite selon la méthodologie propre au contrat local de santé :

- Création de liens et d'espaces de concertation
- Actualisation permanente du diagnostic partagé sur les besoins de santé et de services de la population à partir de l'observation des réseaux de santé, des professionnels, des usagers, des élus et des institutions et de l'analyse critique des dispositifs et actions en place, permettant de repérer les leviers d'actions et les pistes stratégiques.
- Articulation des dynamiques ascendantes avec les politiques publiques descendantes :
 - Repérer les énergies, les projets, et les soutenir
 - Apporter de la méthode afin de garantir la qualité et permettre la pérennisation
 - Intégrer dans un cadre structurant : mettre en lien avec d'autres projets, un programme, un dispositif
 - Mettre en lien les politiques publiques des différentes institutions
- Mise en œuvre des actions au regard des axes d'intervention définis dans le CLS et des ressources disponibles
- Evaluation

Article 4: Financements des actions

L'Association est chargée de solliciter et recevoir les financements nécessaires à la conduite et l'animation du projet local de santé, ou d'apporter un soutien aux acteurs locaux dans leurs recherches de financement d'actions qui concourent au projet.

Article 5: Financement de l'animation propre du Contrat Local de santé

L'animation du CLS n°4 est **financée conjointement par les partenaires**

La contribution de chaque partenaire est réalisée de façon différente :

- par l'attribution d'une subvention spécifique pour l'ARS,
- par l'affectation d'une partie du temps de travail du responsable du santé publique du territoire du Pays à l'animation du CLS

Article 6: positionnement de l'animation propre du CLS

Cette animation est réalisée conjointement par les parties. À ce titre, l'association travaille avec les autres signataires sur la base des orientations du Comité de Pilotage Politique du CLS.

Article 7: Présentation du bilan des activités régulières

L'Association sera tenue de produire chaque année un rapport selon le référentiel d'évaluation et de bilan annexé au Contrat Local de Santé.

Article 8: Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée du Contrat Local de Santé n°4, soit à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin avant son terme, elle devra avertir les autres parties en respectant un délai de préavis de trois mois.

Dans tous les cas, en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.

Fait à Alès, le

Le Président du Pays des Cévennes

Le Directeur général de l'ARS Occitanie

M. Christophe RIVENQ

M. Didier JAFFRE

**Les co-présidentes de l'Association de
Coordination des Réseaux de Santé du
Bassin Alésien - Reseda**

Mme Françoise DEMATEÏS

Mme Florence JAKOVENKO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ruralité
Réf : CR/PC/LP/CB
Tél. : 04.66.55.84.82.

CS2024_03_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 19 septembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Laurent CHAPELLIER est nommé secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (50) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIELLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphan FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRES, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

POUVOIRS (05) : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

ABSENTS (41) : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

Objet : Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de La Grand'Combe

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de contrat porté par la commune de La Grand'Combe en annexe,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes apporte son concours en ingénierie aux communes qui souhaitent intégrer la démarche Bourg-Centre Occitanie portée par la région,

Considérant que le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de La Grand'Combe s'articule autour de 4 axes stratégiques : un parc de logements restructurés et rénovés ; un renouveau économique et social pour la revitalisation du territoire et des espaces publics ; des espaces publics créés ou requalifiés, adaptés aux enjeux environnementaux et sociétaux ; une offre en équipements optimisés et modernisés en rapport avec les besoins du bassin de vie de la Grand'Combe,

Considérant que l'approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie par la structure porteuse du contrat Territorial Occitanie, dont la commune est membre, est souhaitée,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de La Grand'Combe,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer le contrat et tout document afférent à ce dossier.

Votants : 55
Pour : 55 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO



BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de La Grand'Combe

Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération

Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le Pays des Cévennes, représenté par Christophe RIVENQ, son Président,

La Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération, représentée par Christophe RIVENQ, son Président,

La Commune de La Grand'Combe, représentée par Laurence BALDIT, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'État,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) – Occitanie 2040,

Vu la délibération n° XXXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays des Cévennes pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Grand'Combe en date du XXXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Alès Agglomération en date du XXXXX,

Vu la délibération du Pays des Cévennes en date du **XXXXXXX**,

Vu la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du **XXXX**,

Vu la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du **XXXX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de La Grand'Combe

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.
Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COPIIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021**.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de d'Agglomération d'Alès Agglomération, le Pays Cévennes et la Commune de La Grand'Combe, en y associant les services de l'État, le CAUE, la Banque des Territoires et la SPL 30.

- En organisant :
 - Dans le cas d'une communauté d'agglomération : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.Sont principalement concernées les communes de : Alès, Anduze, Saint-Hilaire de Brethmas, Saint-Jean du Gard, Saint-Julien les Rosiers, Saint-Martin de Valgalmes

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de La Grand'Combe, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'État.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays des Cévennes, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

La présentation des éléments de contexte, de diagnostic et d'enjeux suivants s'appuient sur diverses études menées depuis plusieurs années : Rapport de présentation du PLU ; Étude préalable à l'OPAH-RU sur 3 communes Petites Villes de Demain d'Alès Agglomération, réalisée par l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne (A'U) ; Données issues de la base d'indicateurs géographiques et des portraits de territoire de l'A'U (CartA'U) ; Convention « Petites Villes de Demain » et études réalisées dans ce cadre (Etude « Mobilité », Etude « Commerce », Etude « Projet de revitalisation de La Grand'Combe »...)

Article 2.1 : SITUATION, RÔLE ET IDENTITÉ DE LA GRAND'COMBE

La Grand'Combe, la ville-centre d'une ancienne communauté de communes

La ville de La Grand'Combe se situe au nord d'Alès, à un peu moins de 15 km, près des Salles-du-Gardon. Les deux villes reliées par le cours d'eau du Gardon, forment ensemble une certaine continuité urbaine. Elles se complètent d'ailleurs en ce qui concerne leurs fonctions urbaines, comme l'offre en équipements, en services, ou commerces. Cependant, La Grand'Combe, qui a longtemps assuré le rôle de ville-centre de l'ancienne Communauté de communes du Pays Grand'Combien (7 communes), est toutefois plus pourvue et compte un nombre d'habitants d'environ 5000 habitants, deux fois plus important que sa voisine, qui en compte 2507 (source INSEE-RP2020). La Grand'Combe assume encore aujourd'hui un rôle de centralité au cœur d'un petit bassin de vie qui rayonne sur les hameaux et villages environnants.

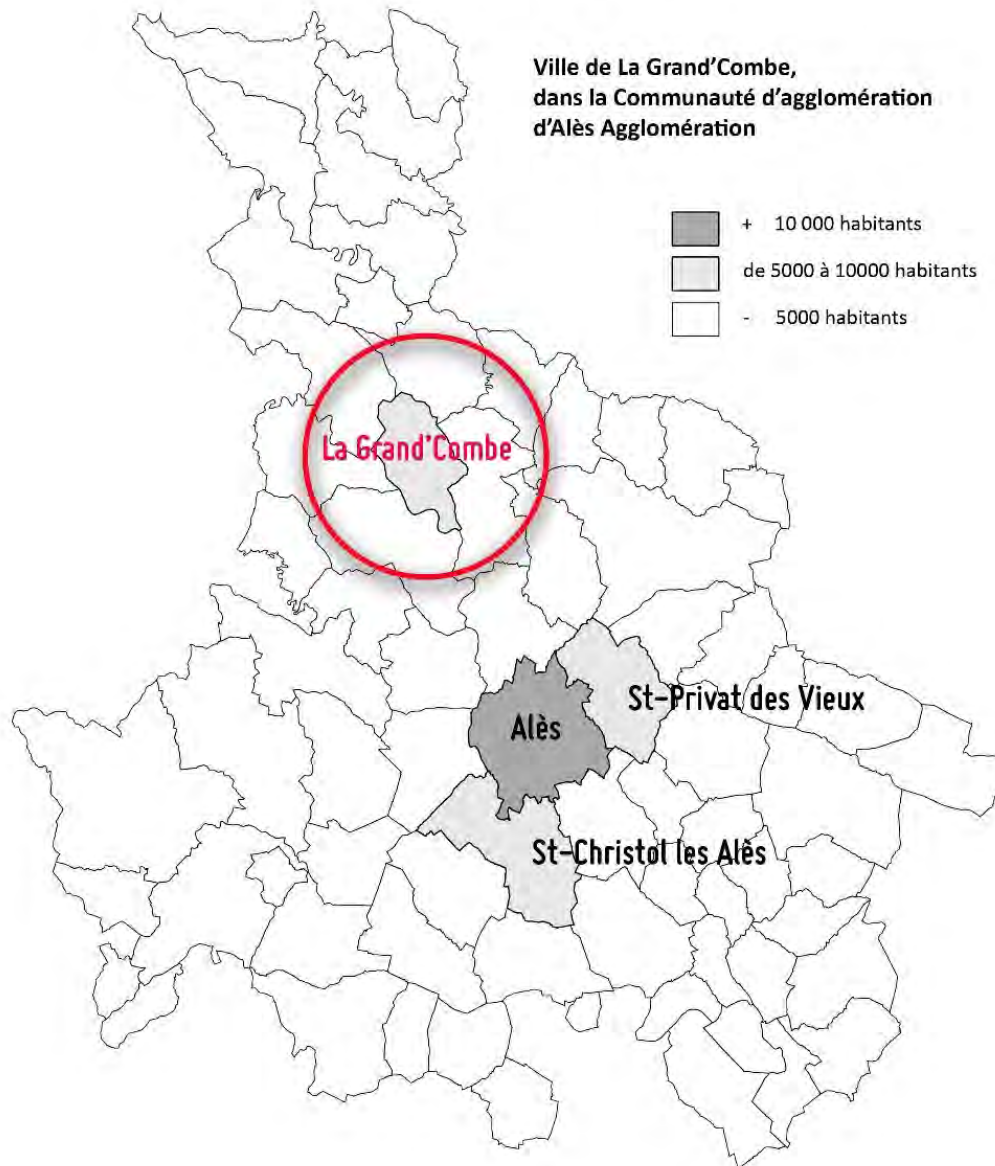
La Grand'Combe et la coopération territoriale

Depuis 2017, la Grand'Combe fait partie des communes qui ont intégré la communauté d'agglomération d'Alès-Agglomération, portée désormais à 72 communes. Elle y joue toujours son rôle de bourg-centre, tout en prenant maintenant appui sur le projet de territoire d'Alès Agglomération. Elle contribue donc, à la hauteur de la centralité qu'elle représente, à la mise en œuvre du projet commun. Celui-ci repose sur 5 objectifs :

- ✓ favoriser l'emploi et les activités économiques
- ✓ agir pour la transition écologique
- ✓ améliorer la qualité de vie
- ✓ développer les solidarités sociétales et territoriales
- ✓ promouvoir le territoire et développer les coopérations territoriales et institutionnelles

La Grand'Combe s'inscrit également dans le territoire du Pays-Cévennes qui fédère en plus des communes d'Alès-Agglomération, les villes et villages de la communauté de communes de Cèze-Cévennes. Les politiques publiques majeures et structurantes d'aménagement et de développement territorial des communes du Pays-Cévennes sont traduites dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est en cours de révision, le CTO (Contrat Territorial Occitanie) et le CRRTE (Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique). L'enjeu du SCoT est « d'assurer un avenir

harmonieux à nos Cévennes ». Au sein du SCoT, La Grand'Combe joue un rôle de pôle urbain de centralité secondaire, en charge de garantir la vitalité démographique, commerciale et économique. Elle est ciblée pour conforter notamment son centre-ville et développer la mixité commerces/habitations à proximité de sa gare, ou encore pour assurer la préservation d'un mode de vie Cévenol.



Situation de la Grand'Combe dans la communauté d'Alès Agglomération

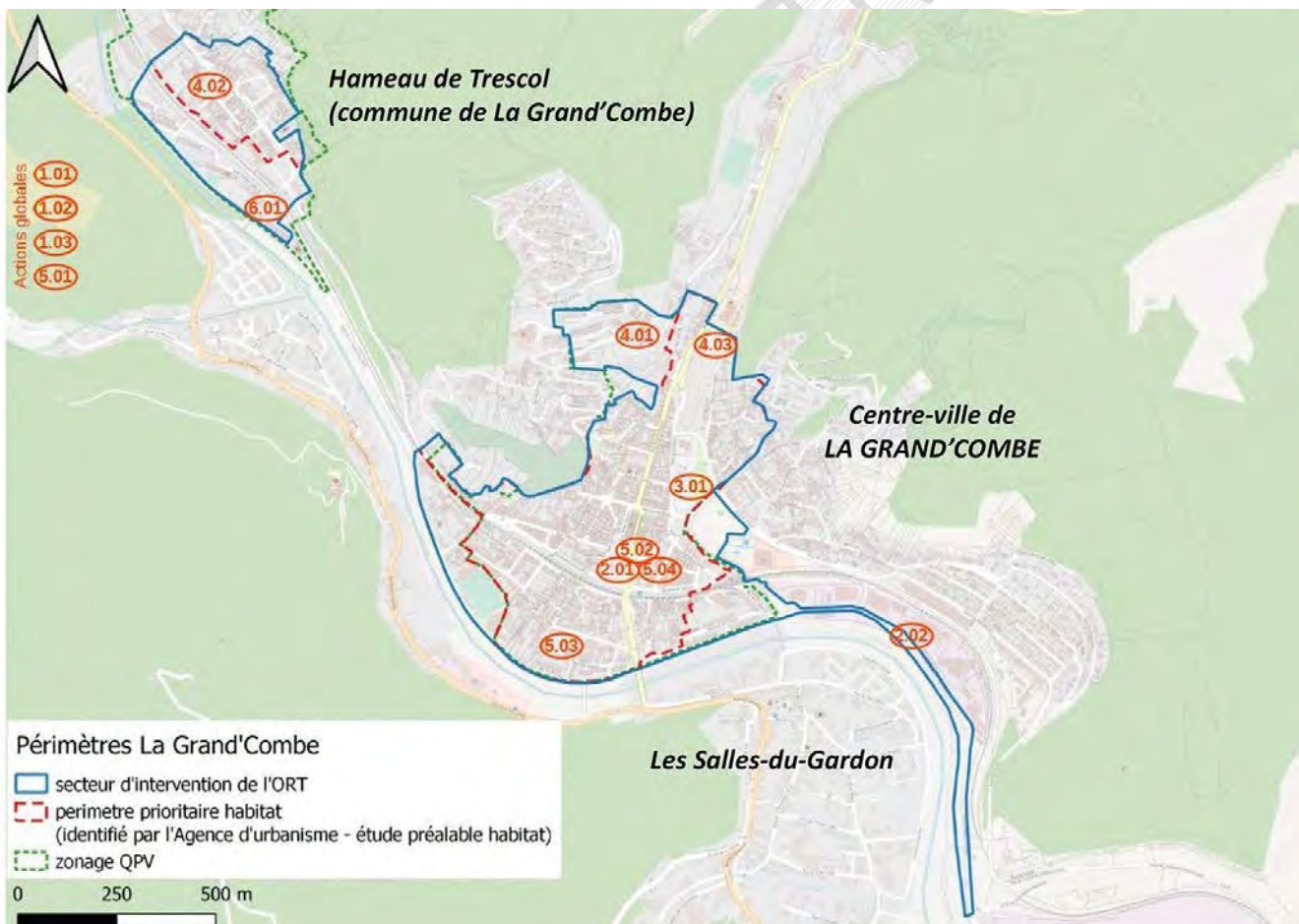
Une commune longtemps « sinistrée », aujourd'hui devenue une « Petite Ville de Demain » :

A la suite de la cessation des activités minières à partir des années 1960 dans les Cévennes et à La Grand'Combe en particulier, la ville a eu du mal à se reconverter économiquement. Elle a vécu une période de déclin démographique très marquante. Assez tôt des politiques contractuelles ont été menées pour pallier les menaces qui pesaient sur la ville et particulièrement sur l'habitat. Et depuis

quelques années l'hémorragie semble s'être ralentie. Toutefois la population, le parc de logements ou encore l'économie générale gardent des traces caractéristiques de villes industrielles sinistrées.

Les plus récentes politiques sont la mise en place d'un contrat de Quartier Prioritaire de la Ville et les 2 Projets d'Intérêt Général (PIG), « Habiter mieux, Louer Mieux » et « Habitat Indigne », puis la convention « Petites Villes de Demain », avec l'État et les différents partenaires. Être une « Petite Ville de Demain » implique la mise en œuvre d'une « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), avec l'appui d'Alès Agglomération, qui peut se traduire, entre autres, par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Une étude préalable à l'OPAH-RU, réalisée par l'Agence d'Urbanisme, a permis l'état des lieux et la mise en évidence des enjeux de requalification de l'habitat de la Grand'Combe tout en prenant en compte le contexte démographique, social, économique et urbain. Une grande partie des éléments présentés ici s'appuient sur les éléments de cette étude, ainsi que sur la convention « Petites Villes de Demain », très éclairante sur les caractéristiques et les enjeux de La Grand'Combe dans son contexte territorial.

Carte du périmètre de l'ORT, y compris périmètres QPV et OPAH-RU (Source : Convention PVD)



Article 2.2 : ÉTAT DES LIEUX

1. CADRE URBAIN et PAYSAGER, ESPACE PUBLIC, PATRIMOINE, TOURISME

Une commune cévenole :

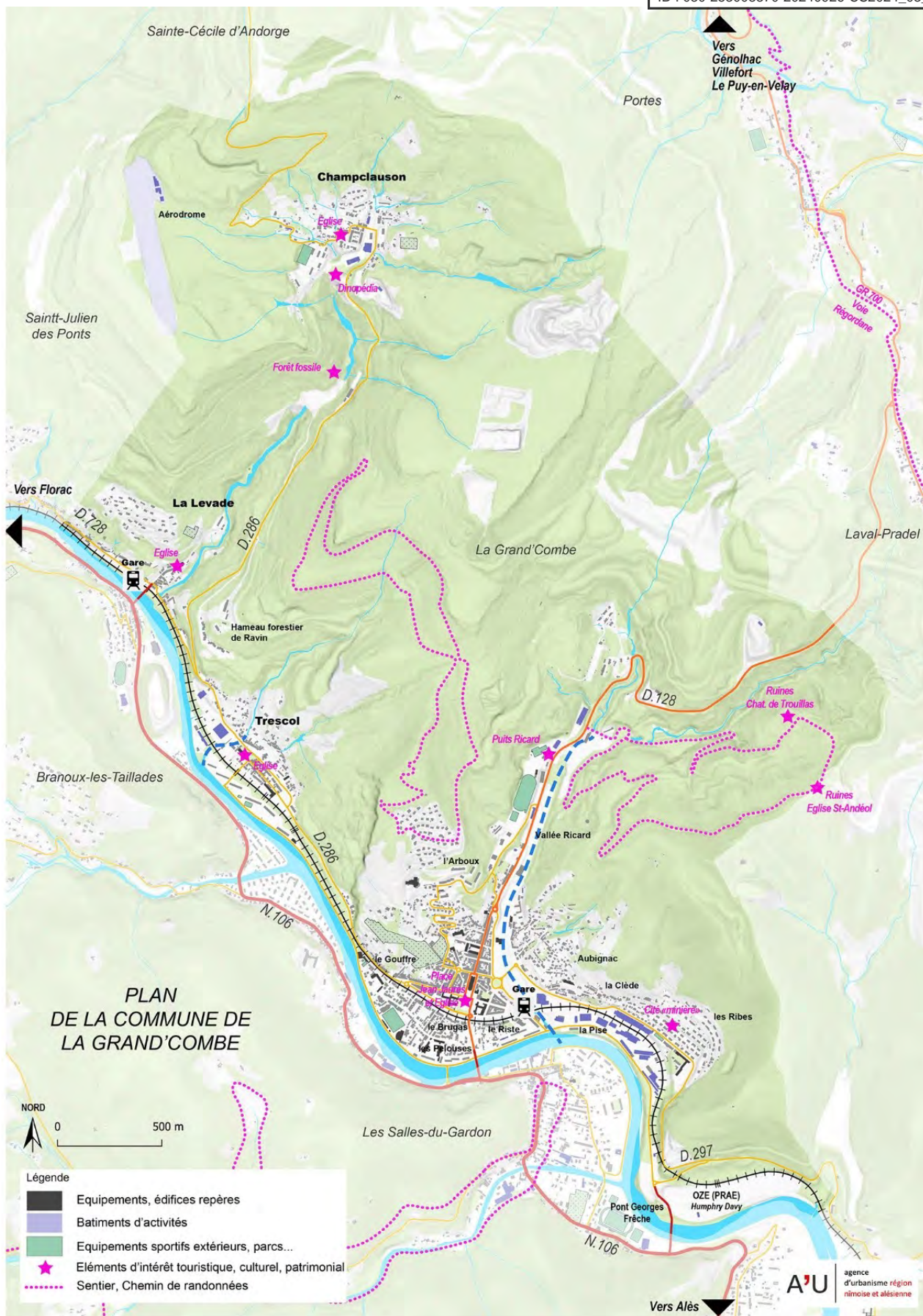
Entre vallée du Gardon et massif du Rouvergue, sur la route de la Lozère, La Grand'Combe fait partie de l'entité géographique des Cévennes. Sa proximité avec des sites d'intérêts historiques ou naturels, comme les vestiges romans ou ceux de l'époque des Camisards, le site nautique de Saint Cécile d'Andorge et son train touristique, le TAC, ou encore les sentiers de randonnées recensés ou balisés, positionne La Grand'Combe au sein d'un territoire attractif pour les touristes à la recherche de verdure, de calme et d'authenticité.

Une ancienne cité minière, véritable « ville nouvelle » du 19^{ème} siècle :

La ville de la Grand'Combe a été constituée au milieu du 19^{ème} siècle, pour répondre aux besoins de l'activité minière en plein essor à cette époque, à partir d'espaces qui appartenaient au préalable à d'autres communes. Inexistante avant le 19^{ème}, la ville « nouvelle » a été aménagée de manière à établir une centralité, encore nettement visible dans l'ordonnement du centre-ville actuel. Elle s'est aussi organisée en fonction de la localisation des puits, qui impliquaient la construction de quartiers d'habitat et de vie pour les mineurs, très proches de l'exploitation. Aujourd'hui, la commune est donc constituée de ces différents hameaux, très dispersés sur l'ensemble de son territoire, avec une forte identification de l'habitant à son hameau, qui perdure encore un peu de nos jours. L'histoire de la Grand'Combe est tout à fait déterminante d'un point de vue urbain et économique, comme sociologique.

Une large partie du centre-ville de La Grand-Combe et des hameaux de Trescol, Champclauson et La Levade se sont construits à partir de la création de la Compagnie des Mines, en 1836. Certains des hameaux sont distants de plusieurs kilomètres du centre-ville, comme Champclauson situé au nord de la commune, en altitude, au cœur du massif forestier, à 4 km, ou La Levade, qui s'étale le long du Gardon et est éloigné, à 2 km du centre.

Au centre-ville, le quartier au sud de la voie ferrée commence également son développement vers les années 1850, mais s'étend plus largement vers le Gardon seulement entre 1900 et 1975. Sur la même période les quartiers de la Frugère, d'Aubignac et de la Clède se sont densifiés et les quartiers des Ribes et de Saint-Vincent sont apparus. Sur la période récente se sont développés plusieurs quartiers résidentiels au nord ouest de la Grand Combe (au niveau de L'Arboux) et au nord de La Levade ainsi que plusieurs ensembles de logements sociaux entre la voie ferrée et le Gardon.



Un centre-ville constituée de plusieurs pôles, dans des situations paysagères variées :

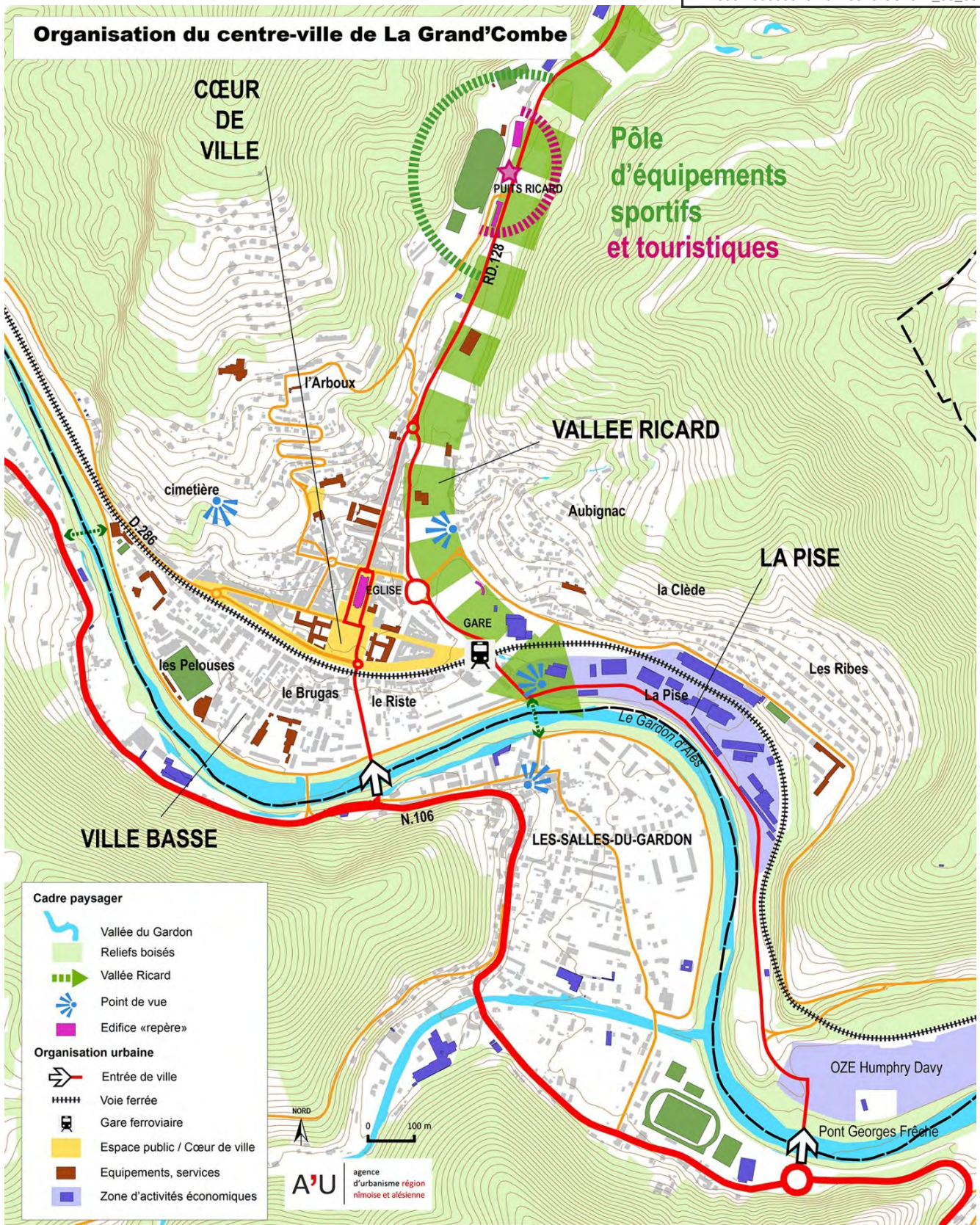
Le cœur de ville constitue un premier pôle. Situé au-dessus de la voie ferrée et organisé orthogonalement autour de la place Jean Jaurès, entre le cimetière et la vallée Ricard, il accueille les principaux équipements administratifs et d'enseignement, les commerces, ainsi que la gare. Son rôle de centralité est conforté par la rénovation récente de certains espaces publics majeurs (place J.Jaurès, boulevards Talabot et Callon), la présence des commerces et de quelques cafés ou restaurants (rues de la République, rue Pasteur, boulevard Talabot...), ainsi que de nombreux services (maison de santé pluriprofessionnelle, office public de l'habitat...). Ce rôle est toutefois fragilisé, avec des fonctions urbaines (commerce, habitat...) qui peinent à s'y maintenir.

La ville basse (Les Pelouses, Le Riste, Le Brugas), le long du quai du 11 novembre, en fédérant plusieurs équipements (piscine, maison des jeunes, collège, gendarmerie, salle polyvalente, ...) constitue un deuxième pôle. Pour les usagers piétons, ce pôle est relié au cœur de ville grâce à 3 passages sous, ou au-dessus, de la voie ferrée.

La Vallée Ricard, anciennement occupée par les activités minières, fait l'objet d'une reconquête par les municipalités successives, pour retrouver un rôle dans le centre-ville. La Vallée accueille la nouvelle maison de santé, un supermarché, une pharmacie, une aire de stationnement stratégiquement positionnée au seuil du cœur de ville et qui va être améliorée, ainsi que le très récent théâtre de verdure « Frida Kalho ». La Vallée, qui constitue une sorte de poumon vert, est très utile pour fédérer le cœur de ville et les quartiers d'habitations des coteaux d'Aubignac ou des Ribes, procurer des espaces extérieurs aux personnes habitant dans des logements qui en sont non dotés (appartements) et offrir une vue sur la silhouette du centre-ville.

La Pise, depuis l'ouverture du pont Georges Frèche, se retrouve dans une situation nouvelle de « seuil » du centre-ville, en bordure du Gardon. Jusque-là délaissé et constitué de friches et de bâtiments d'activités plutôt sous-occupés, la municipalité compte réinvestir ce secteur pour favoriser une redynamisation économique. Il s'agit aussi désormais d'un site opportun pour la valorisation de l'image de la Grand'Combe et de son centre-ville.

Un pôle sportif et touristique (Charles de Gaulle/Puits Ricard) se dessine grâce à la proximité entre les musées (Maison des Métiers anciens et Maison du Mineur), l'ancien Puits Ricard rénové, et le complexe sportif Charles de Gaulle qui les surplombe. Situé à l'écart du cœur de ville, avec le complexe au bout de l'avenue du 19 mars 1962 et les musées, peu mis en scène le long de la RD.128, les fonctions de ce pôle ne sont pas très claires, ni le site très visible et valorisé, mis à part le Puits Ricard rénové à des fins patrimoniales. De plus, actuellement, l'accès à pied ou en vélo, à ce pôle, par le haut (rue des Poilus) ou par le bas (RD.128 ou vallée Ricard) n'est ni confortable, ni sécurisé.



Une trame urbaine du 19^{ème}, qui contribue à l'identité du centre-ville de La Grand'Combe :

Le noyau originel s'est développé en surplomb de la voie ferrée construite dès 1840, et de la Vallée Ricard dans laquelle les activités minières étaient implantées. Ce noyau est disposé selon une trame

orthonormée, axée nord-sud (rue Anatole France) et est-ouest (rue de la République et rue Pasteur) semblable à un cardo-decumanus, qui implique une répétition régulière des rues et un effet un peu austère. La structuration de cette trame est confortée par les façades du 19^{ème}, ordonnancées et décorées. L'entrée de ville historique et majeure est celle du pont de l'avenue Germain Soustelle (D.128), qui permet d'accéder, depuis les Salles, à la place Jean Jaurès. Cette place, qui met en scène l'imposante église de La Grand'Combe, des édifices assez solennels (Collège, Lycée, Mairie), ainsi que le Monument aux Morts (classé Monuments Historiques) constitue très clairement le pivot du cœur de ville.

Le cœur de ville constitue donc un ensemble urbain cohérent, à l'identité propre, qui présente une certaine qualité patrimoniale, témoin de l'histoire de la commune.

Un passé industriel, qui contribue au paysage original du territoire de La Grand'Combe :

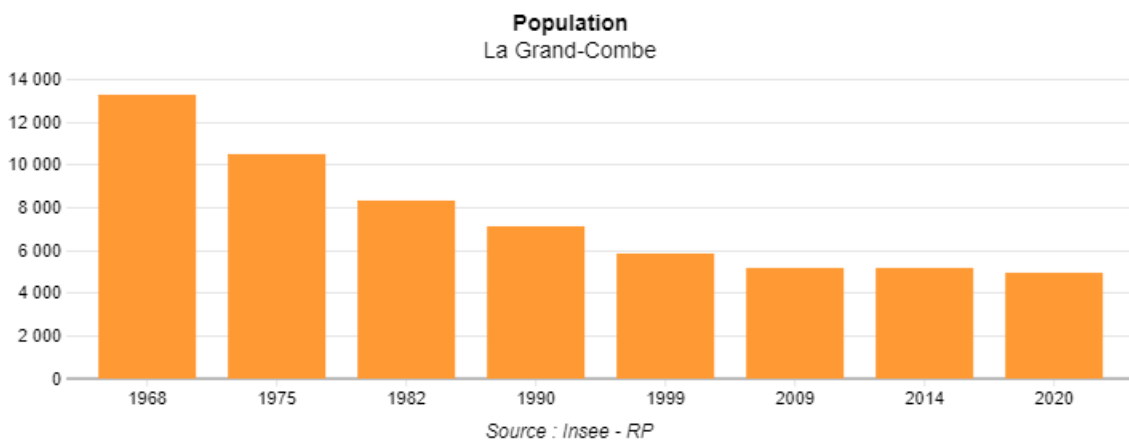
La Grand'Combe possède un certain passé industriel lié à l'exploitation minière du charbon. Même si une grande part des installations industrielles ont été démantelées, quelques vestiges sont encore visibles au sein de la commune, notamment avec quelques impressionnants bâtiments industriels, des anciens bureaux administratifs ou les sites miniers abandonnés. Certains sont identifiés comme éléments remarquables dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (Entrée de la Galerie de la "Corniche" et de la Galerie de Sainte-Barbe, Tête de Puits de la Trouche, Vallée Ricard - Puits Ricard). La plupart des vestiges ne sont toutefois pas vraiment valorisés, quelquefois ils sont en friche ou un peu réutilisés comme entrepôts ou ateliers, et souvent en mauvais état. Le site du Puits Ricard, fait exception. Il est classé Monument Historique depuis 2008. Il est accessible depuis la Vallée Ricard, qui était l'ancienne zone de stockage (stériles des exploitations de houille) et d'entrepôts, construite au-dessus d'un ruisseau (le « Sans nom ») busé et enterré, aujourd'hui complètement démontée. Accompagnée de la Maison des Métiers Anciens (musée qui présente la vie d'antan et les métiers artisanaux), la Maison du Mineur, avec son Puits restauré et mis en valeur tel un totem, constitue un site touristique qui permet de mieux comprendre le territoire et l'histoire du bassin minier. Ces éléments historiques intéressent les visiteurs curieux de l'identité de cette ville, comme de l'histoire des Cévennes.

2. POPULATION ET HABITAT

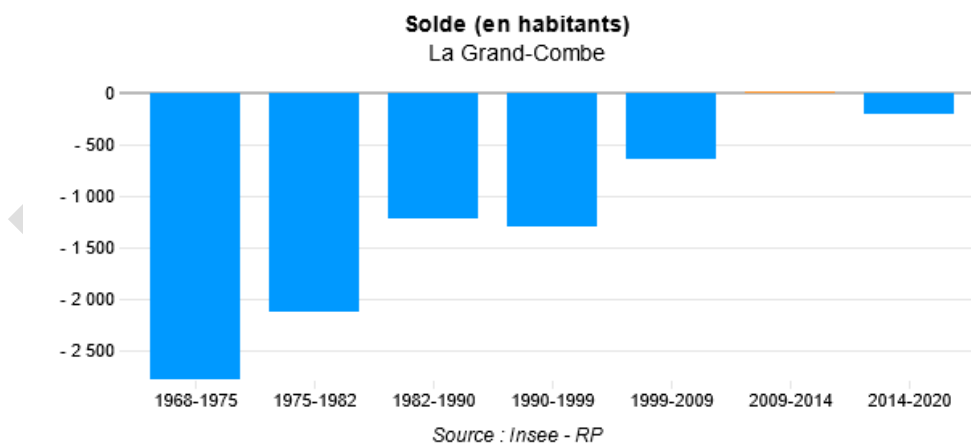
Une population qui a chuté brutalement au 20^{ème} siècle, mais qui tend à se stabiliser de nos jours :

En 2020, les habitants de la commune étaient évalués au nombre de 4955 (*source Insee – RP – 2020*).

Depuis la fermeture de l'exploitation des mines dans les années 1960, la population n'a cessé de décroître fortement, jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Tandis que l'ensemble de la population du Gard augmente, passant d'environ 435 000 habitants en 1962 à 756 000 en 2020, La Grand'Combe, sur la même période, a perdu 2/3 de la population enregistrée au début des années 1960 qui fut aussi la plus importante (presque 14 500 habitants).



Ce déclin tend à se stabiliser à partir des années 2000, mais néanmoins elle accuse toujours un solde en habitants négatifs, mise à part une toute petite période autour de 2010.



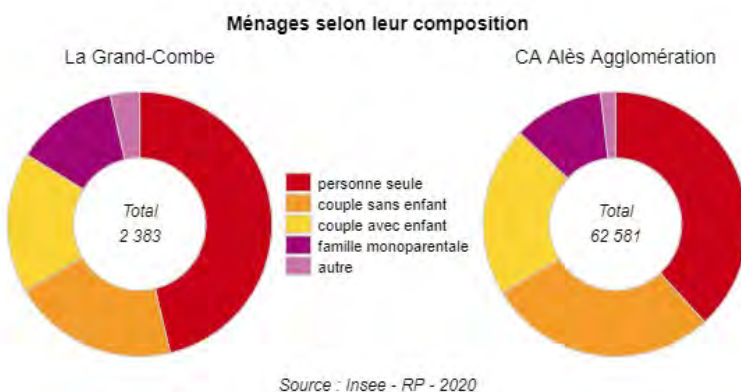
Une population légèrement vieillissante :



En ce qui concerne l'âge des habitants, un petit tiers (29,8%) ont entre 0 et 29 ans. La tranche d'âge comprise entre 30 et 60 ans représente un gros tiers (35,7%) et celle des plus de 60 ans un autre tiers important (34,5%). Cette répartition dénote une tendance au vieillissement de la population communale, qui est cependant également constatée à l'échelle

d'Alès Agglomération ou même du Gard. Il est à noter que la part des moins de 15 ans est relativement importante et semblable à la moyenne de l'ensemble des commune d'Alès Agglomération (16,7 % à La Grand'Combe et 15,9 % pour Alès Agglomération). Cela peut avoir des implications importantes sur de nombreux aspects de la vie sociale, économique et culturelle de la ville, notamment les services éducatifs, sportifs, culturels ou encore l'emploi.

Une forte représentation des ménages susceptibles de fragilité :



Pour ce qui est de la composition familiale des ménages de La Grand'Combe, 46,3% d'entre eux sont constitués d'une personne seule, soit presque la moitié des ménages, ce qui est assez inhabituel. Pour comparaison, à l'échelle d'Alès Agglomération, les ménages avec une personne seule représentent 38,2%.

La commune compte 12,6% de ménages mono-parentaux et 17,2% de couples avec enfants. Presque un tiers des ménages comportent des enfants, dont un peu moins de la moitié sont les ménages mono-parentaux.

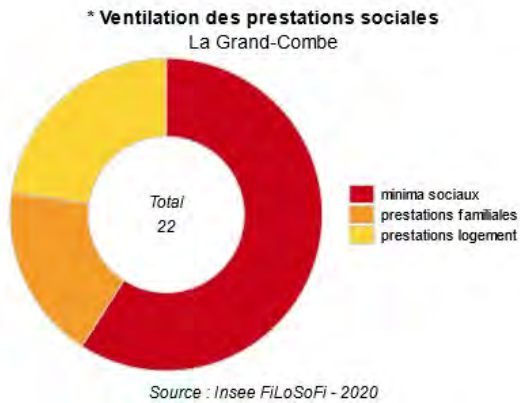
Les importantes parts des familles monoparentales et des personnes vivant seules peut constituer un indicateur de fragilité des ménages.

La proportion de ménages «autres» est notable sur La Grand Combe, au regard de celle du territoire d'Alès Agglomération. Ces derniers sont des ménages qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées. Ils sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (de parenté, liens

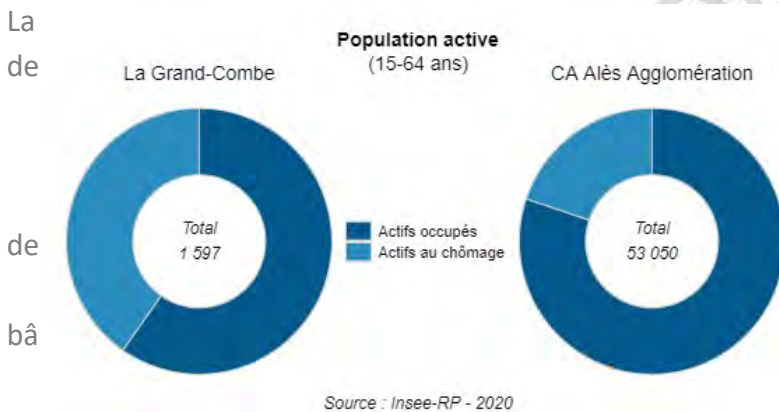
amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils révèlent l'existence de communautés, de foyers de travailleurs ou encore de maison de retraite...

Un niveau de vie de la population relativement bas :

D'après l'INSEE FiloSoFi – 2020, le taux de pauvreté à La Grand'Combe est de 39%, qui représente un taux nettement plus fort que celui d'Alès Agglomération de 21%.

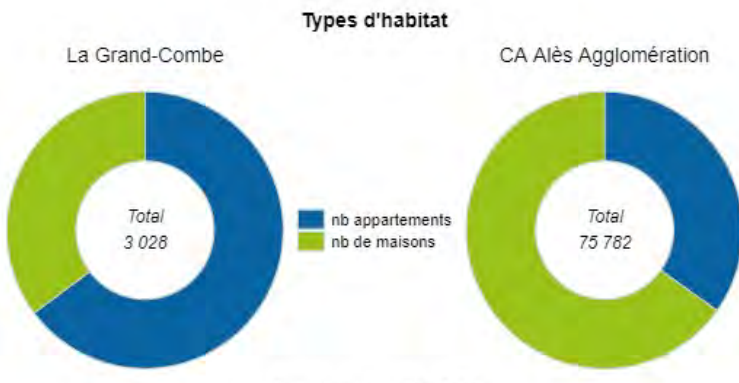


Les prestations sociales versées aux habitants de La Grand'Combe se répartissent à 59% en minima sociaux, 23% en prestations liées au logement, et 18% en prestations familiales.

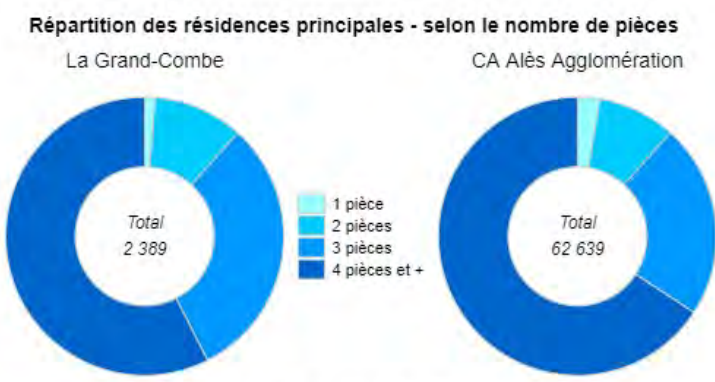


La commune affiche un taux de chômage de 40%, qui est deux fois plus important que celui de l'EPCI. L'étude préalable d'OPAH-RU fait ressortir que les secteurs où se concentrent les niveaux de vie les plus bas sont aussi ceux concernés par une mauvaise qualité du logement résidentiel.

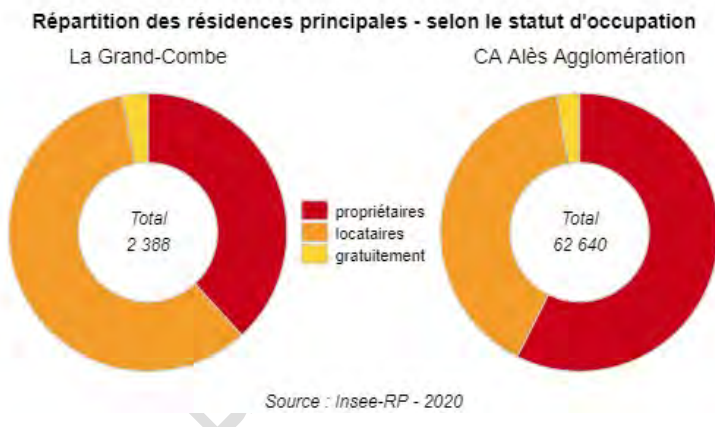
Un parc d'habitat caractérisé par la prépondérance des logements collectifs et un grand nombre de locataires :



La commune de La Grand Combe compte environ 65% d'appartements, contre 35% de maisons. Plus de la moitié des logements (57%) comporte au moins 4 pièces ou plus. Les appartements peuvent être dans des immeubles R+1 ou R+2, ou bien des immeubles comptant jusqu'à 7 à 8, notamment localisés hors du centre-ville.



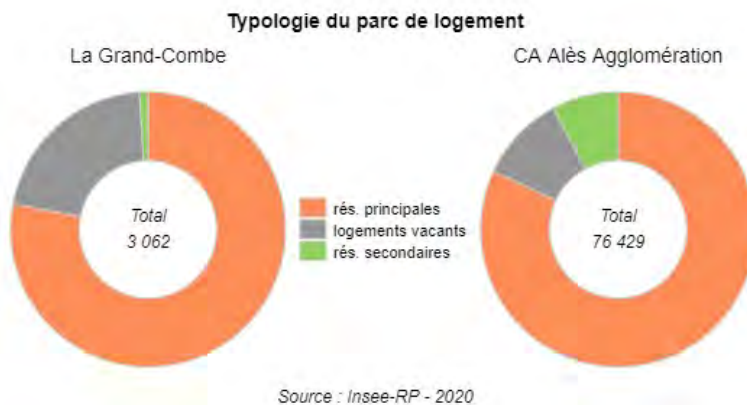
Presque 59% des logements de La Grand Combe sont occupés par des locataires, 38% par des propriétaires. Cette répartition est inversée par rapport à celle d'Alès Agglomération où les propriétaires occupent 58% du parc de logements.



Au sein du centre-ville de La Grand-Combe sont répartis à la fois des locataires et des propriétaires. Dans les quartiers périphériques au centre-ville, ce sont plutôt des propriétaires qui sont dominants (quartiers de la Frugère, d'Aubignac de la Clède etc.) excepté dans le quartier des Ribes.

Au sein des hameaux de Trescol, la Levade et Champclauson les propriétaires sont également plus représentés que les locataires.

Une forte vacance et l'ancienneté du bâti, qui va de pair avec sa qualité médiocre :



Le taux de vacance est de 23% au sein du parc de logements de La Grand-Combe et concerne 767 logements. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne intercommunale (10,5%).

En se concentrant sur les logements privés (c'est-à-dire hors propriété des bailleurs sociaux et des établissements publics), les logements vacants sont au

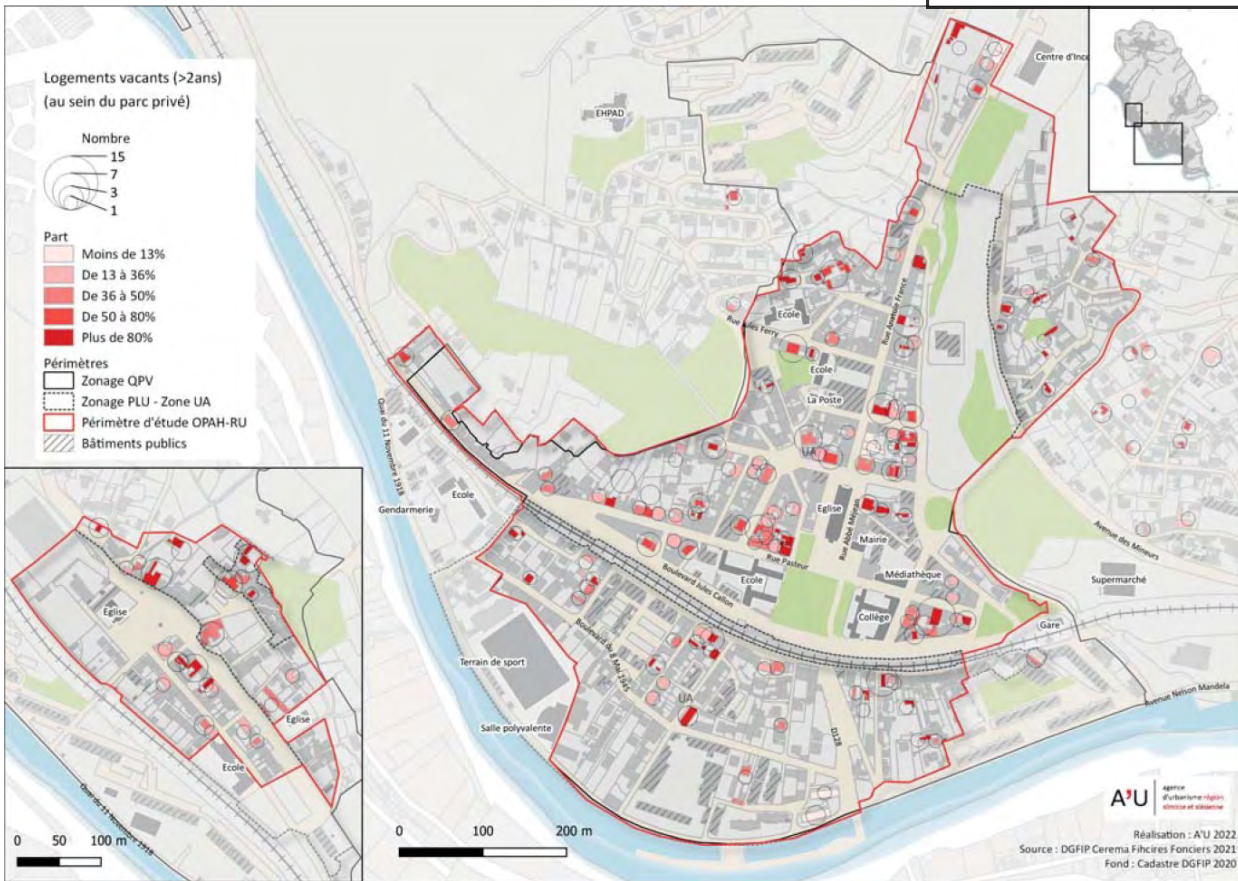
nombre de 460, dont 87% sont essentiellement situés dans le centre-ville de LaGrand'Combe et au cœur de Trescol. Cela correspond au périmètre de l'étude d'OPAH-RU.

L'analyse de l'âge du bâti de l'étude préalable d'OPAH-RU montre qu'une large partie des centres-villes de La Grand'Combe et de Trescol se sont construits au 19^{ème} siècle. Cela correspond à 44% des logements construits avant 1900. Pour comparaison, à l'échelle d'Alès Agglomération, ce sont seulement 22% des logements qui étaient construits avant 1900. A l'inverse, la part des constructions récentes est faible avec 6% de logements construits après 2000 contre 20% à l'échelle de l'EPCI.

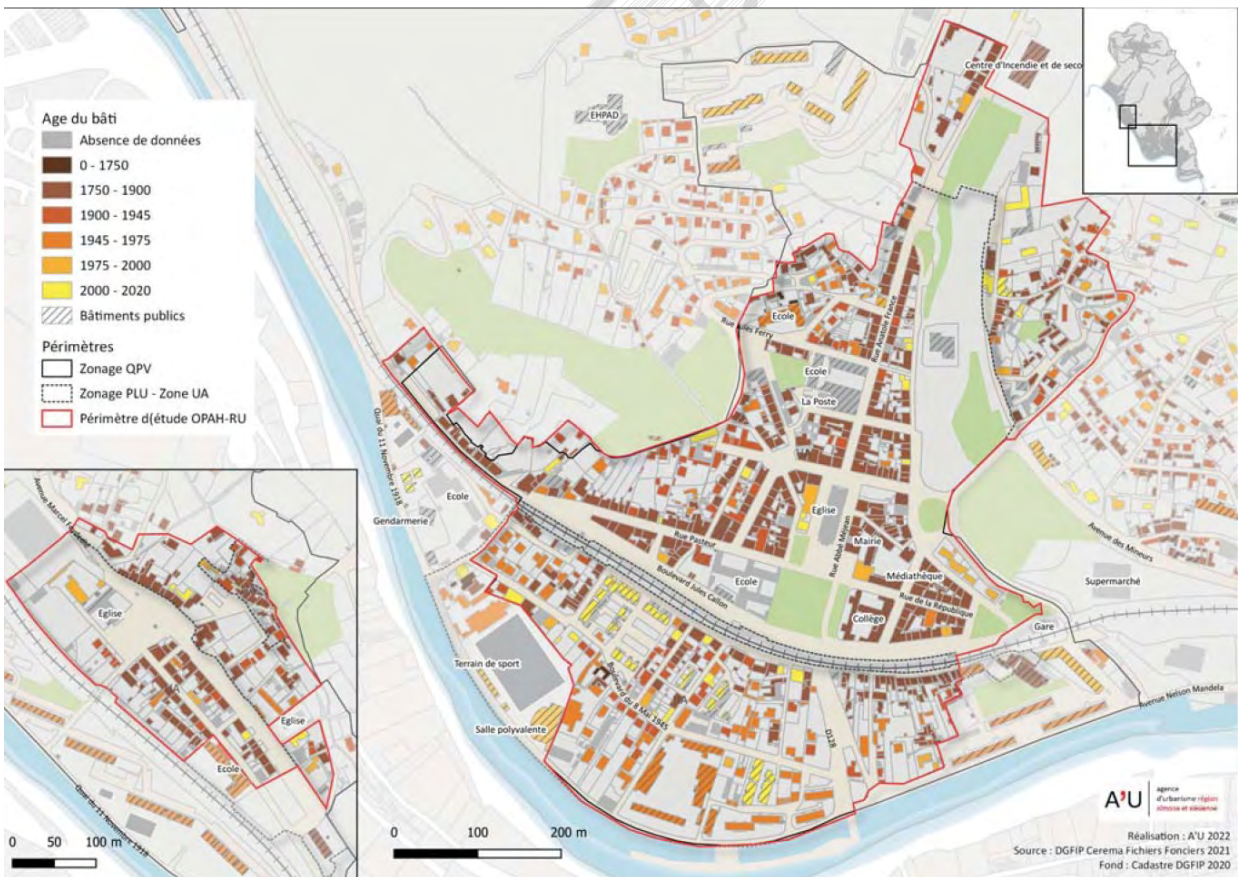
L'étude préalable à l'OPAH-RU met en évidence les enjeux de requalification du bâti, en raison notamment de l'ancienneté des logements et/ou de sa qualité « médiocre » :

- Alès Agglomération comptabilise 14% de logements médiocres, soit un taux supérieur à celui du département du Gard qui s'établit à 8%. La Grand-Combe a un taux très élevé : près de 1 logement sur 4 y est de qualité médiocre.
- 32 logements ont fait l'objet d'arrêtés concernant les logements indignes, dont une grande partie sont situés en centre-ville, mais aussi dans les hameaux, notamment à Trescol.
- Il existe une forte corrélation entre l'âge du bâti et les logements potentiellement médiocres dans la mesure où 60% des logements médiocres ont été construits avant 1900 et 36% entre 1900 et 1950.
- La commune compte 796 logements de qualité médiocre soit 24% du parc total (parc privé + parc public), et ces logements concernent en grande partie de biens occupés par le propriétaire (65% des logements médiocres appartenant à une personne physique sont occupés par le propriétaire et ce chiffre atteint 73% pour les biens appartenant à des copropriétés).

Il se dégage donc un enjeu d'accompagnement des propriétaires occupants de logements potentiellement médiocres à faibles ressources. Les enjeux autour de la dégradation du bâti sont très forts.



La vacance – Source : Etude préalable d'OPAH-RU



L'âge du bâti – Source : Etude préalable d'OPAH-RU

Un important parc locatif social ainsi qu'une part élevée de copropriété

Lors de la signature de la convention « Petite Ville de Demain », La Grand-Combe comptait 1194 logements HLM (bailleurs sociaux Habitat du Gard et 3F), 89 logements sociaux liés à des bailleurs privés et 21 logements liés à des bailleurs sociaux non HLM. Cela représentait plus de 47% de son parc de logements, ce qui est très important. Pour comparaison, le taux de logements sociaux d'Alès Agglomération se situe à 17,3%. Toutefois, ce taux tend à diminuer à La Grand'Combe avec la politique de rééquilibrage menée pour réduire et démolir des logements vieillissants, en mauvais état et vacants.

Les programmes de logements HLM sont localisés au nord-ouest du centre-ville, au sud entre la voie ferrée et le Gardon (la Grand Combe et Trescol), et dans le quartier des Ribes. Quelques logements HLM sont également disséminés dans les cœurs urbains de La Grand Combe, Trescol, Champclauson et la Levade. Les logements sociaux liés aux bailleurs privés et aux bailleurs sociaux non HLM sont quant-à-eux essentiellement localisés au cœur du centre-ville ou aux Ribes.

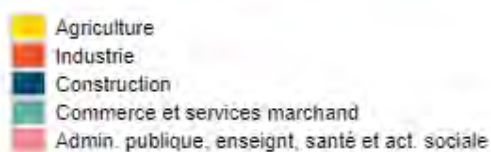
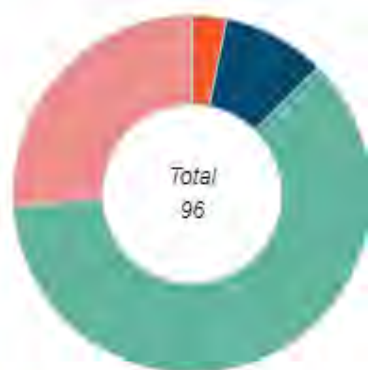
De plus, la part de logements en copropriétés est plutôt élevée. La commune regroupe 20% de logements en copropriété, soit une part supérieure à la moyenne de l'EPCI (14%). Les copropriétés anciennes (construites avant 1945) sont particulièrement présentes sur La Grand Combe (80%).

3. ÉCONOMIE LOCALE, COMMERCE ET EMPLOI

Le rôle de « pôle d'emploi » de la Grand'Combe et les secteurs d'activités présents :

% d'établissements par secteur d'activité

La Grand-Combe



Source : INSEE-Flores - 2021

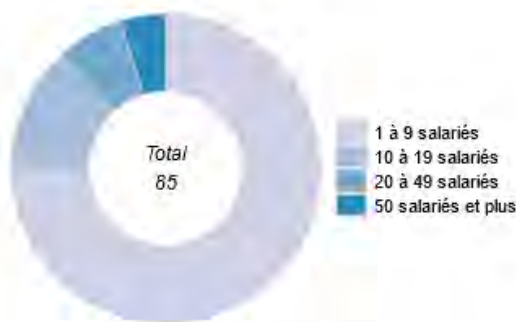
Structurée initialement autour de la mine et de ses activités satellites, la vie économique de la commune a été profondément ébranlée à la suite de la disparition de ces activités et a fortement ralenti. Elle s'est modifiée dès la fin du 20^{ème} siècle. De nos jours, l'indice de concentration de l'emploi, qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur la commune et le nombre d'actifs occupés qui y résident, est de 125,3 (contre 95,5 pour Alès Agglomération pour comparaison). Cet indice élevé, supérieur à 100, permet de mettre en évidence le fait que La Grand'Combe joue bien toujours son rôle de « pôle d'emploi ».

En ce qui concerne les secteurs d'activités présents sur la commune, le secteur du « commerce et des services marchands » est le plus représentatif avec

61,5% des établissements. Parmi eux, on trouve des entreprises liées aux transports (ambulance, taxi, transport de voyageurs) et à la voiture (garagiste, carrossier, concessionnaire...), ou encore les commerces, bars et restaurants du centre-ville... Le secteur de « l'administration publique, l'enseignement, la santé et les actions sociales », qui constituent 26% des établissements est le 2^{ème} secteur le plus important. Vient ensuite le secteur de la « construction » avec 9,4 % des établissements concernés, qui s'organisent autour d'une trentaine d'activités artisanales et traditionnelles dans le secteur : bâtiment, maçonnerie, marbrerie, vitrerie, menuiserie, forge... Par contre, de nos jours, le secteur de l'industrie ne représente plus que 3% des activités de La Grand'Combe et le secteur de l'agriculture n'est presque pas représenté. A noter, la présence de 2 carrières (Les Falaises d'Or et STTP Les Luminaires) qui contribuent aussi à diversifier le tissu économique.

taille des établissements

La Grand-Combe



Source : INSEE-Flores - 2021

Plus des 3/4 des établissements sont des petites structures qui comptent entre 1 à 9 salariés. Puis 7 % des établissements affichent entre 20 à 49 salariés, 13% entre 10 et 19 salariés. Moins de 5% des établissements en comptent 50 ou plus. Les secteurs d'activités qui emploient le plus de salariés sont celui de l'administration publique, l'enseignement, la santé et les actions sociales, puis celui de la réparation d'automobile, et celui du transport et l'entreposage.

Un centre-ville commercial, mais avec des difficultés de maintien des commerces :

103 locaux d'activités sont recensés pour la commune de La Grand Combe, dont plus de 90% au sein du périmètre du centre-ville. A l'échelle de la commune, on compte 43 commerces en activité, mais aussi un grand nombre de locaux vacants (un peu plus d'un tiers des locaux d'activités). Cela correspond à 1 local commercial pour 71 habitants, alors que dans les villes comparables on compte plutôt 1 local pour 47 habitants en moyenne. L'offre commerciale est donc relativement faible.

De plus, un phénomène important de rotation commerciale est observé, avec des commerces qui ouvrent et ferment rapidement, et des activités qui quittent des locaux pour se réinstaller dans d'autres.

De manière générale, les commerces les plus représentés sont les commerces alimentaires et les cafés-restaurants, même si la proportion de ceux-là, 10 % des cellules commerciales, restent faible par rapport à la moyenne de 15% sur des villes comparables. Les commerces d'équipement à la personne sont rares, les habitants devant se déplacer sur Alès pour ce genre de besoin.

C'est surtout sur les quartiers de Trescol, où la totalité des locaux commerciaux sont vacants, et sur le centre-ville, que se repère cette déprise. Si des commerces animaient les hameaux de La levade, de Trescol, ou même de Champclauson au siècle dernier, aujourd'hui c'est le centre-ville qui polarise désormais l'activité commerciale de la ville.

Au centre-ville, une principale artère commerciale se dégage, avec la rue Pasteur, qui fédère des commerces assez divers, avec une présence prépondérante des cafés-restaurants et plusieurs commerces vacants. Deux autres linéaires commerciaux secondaires sont également repérables :

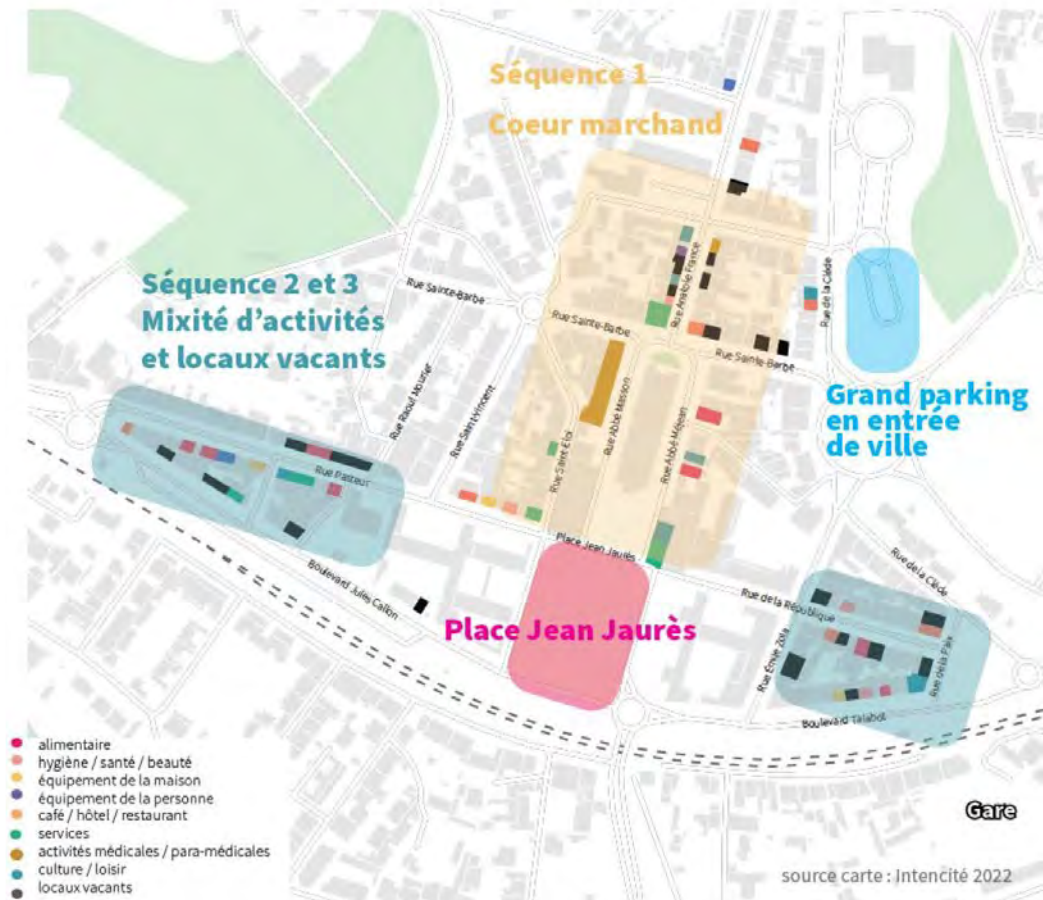
- le boulevard Talabot qui compte notamment des magasins d'équipements de la personne et du foyer, des cafés-restaurants et une librairie,
- la rue Anatole France, qui malgré un certain nombre de commerces vacants compte encore plusieurs commerces médicaux, un bar-restaurant qui fait l'angle avec l'église et un fleuriste,
- la rue Abbé Méjean, avec deux boulangeries et une pharmacie.

La lisibilité de l'offre commerciale souffre de la grande taille du centre-ville et de la répartition des commerces sur ces 3 linéaires relativement éloignés.

Sur la place Jean Jaurès se déroule un marché bi-hebdomadaire (mercredi et samedi matin). Véritable vecteur de lien social et de forte valeur symbolique et identitaire, le marché complète l'offre commerciale fixe. Ce marché s'avère très attractif, y compris pour les touristes, et avec une grande zone de chalandise qui s'étale jusqu'en Lozère

DOCUMENT D'ÉLABORATION

organisation commerciale - centre-ville



Source : Atelier d'Urbanisme commercial Intencité, 2022, Convention Petite Ville de Demain

Des reconversions propices pour nouvel élan économique de La Grand'Combe :

Le nouveau Parc Régional d'Activités Économiques Humphry Davy, aménagé à l'emplacement d'une ancienne centrale thermique spectaculaire, mais devenue obsolète, est destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales ou tertiaires. Si une dynamique d'installation d'entreprises a peine à s'enclencher, aujourd'hui depuis assez récemment, plusieurs entreprises étudient la faisabilité de leur projet, et le site ne devrait plus tarder à être occupé.

Par ailleurs, le secteur de La Pise, un ancien quartier artisanal et industriel, aujourd'hui en partie en friche, est fléché comme stratégique pour redynamiser le tissu économique. La requalification de la Pise est favorisée à travers la démolition ou le réinvestissement de locaux vacants, à l'abandon et du foncier sous-occupé.

4. MOBILITÉS

Une offre plurielle de transports collectifs :

La Grand'Combe est éloignée des grandes infrastructures ferroviaires (TGV) mais elle bénéficie de la desserte de la ligne Nîmes-Alès-Clermont-Ferrand, avec deux haltes, dont l'une située en centre-ville et l'autre sur le hameau de La Levade au nord de la commune. Ces haltes permettent une liaison en ¼ d'heure entre La Grand'Combe et Alès, environ 7 fois par jour.

En ce qui concerne les lignes de transports collectifs routiers, la commune est desservie par 8 lignes régulières du réseau Ales'Y géré par le Syndicat Mixte des Transports Public du Bassin d'Alès (SMTBA) et 5 lignes périurbaines de marché. La ligne de bus L910, qui relie La Grand'Combe à Alès, tout en desservant Les Salles du Gardon, est l'une des principales à fort enjeux de déplacements pendulaires, tout motif, avec entre 12 et 14 passages par jour. Les autres lignes sont plus utilisées pour une vocation scolaire surtout.

A l'échelle de la commune, des navettes sont utilisées pour relier les hameaux au centre-ville, les jours de marché.

Un accès en voiture aisé à l'échelle de la région alésienne, et renforcé, depuis peu, par un nouveau pont sur le Gardon :

La commune de La Grand'Combe, et plus largement la région d'Alès, est éloignée des grands axes de communication de type autoroutier, et reste donc à l'écart des grands flux, à l'échelle nationale. Toutefois, en voiture, La Grand'Combe n'est située qu'à un ¼ d'heure d'Alès, par l'axe Alès-Florac de la N.106, puis en empruntant le pont de la D.128 ou bien le pont Lucie Aubrac qui traversent le Gardon, au droit du centre-ville. Deux autres ponts permettent d'accéder à la commune : le pont de la rue J. Guesde, situé au droit de la halte et du hameau de La Levade (à 3,5 kilomètres au nord du centre-ville), et depuis peu, le récent pont G. Frêche, (à 1km au sud du centre-ville) et au droit du nouveau parc d'activité Humphry-Davy.

Les principaux autres axes desservant la commune sont la D.286 et la D.297, qui suivent la vallée du Gardon et relient les principaux quartiers (centre-ville, La Levade, Trescol, Les Ribes...) et la D.128, qui est plutôt un axe nord-sud. La D.128 traverse le centre-ville et relie la N.106 à la D.906, qui constitue la route vers Chamborigaud ou Génolhac. A partir de La Levade, la D.286 quitte la vallée, devient assez confidentielle et dessert le hameau de Champclauson, pour relier également et finalement la D.906.

En dehors de ces axes principaux, le réseau est complété par de multiples chemins ruraux ou voies communales qui servent de liaisons interquartiers, mais aussi avec les hameaux et villages voisins.

Le diagnostic de l'étude mobilité en cours de réalisation fait un état des lieux de l'accidentologie : 12 accidents sont recensés sur la période 2015-2022 (données BAAC) principalement au sein du centre-ville (Rue Pasteur, Rue Emile Zola, Boulevard Jules Callon) et le long de la D286.

Une offre en stationnement, plutôt abondante :

En dehors des rues du centre-ville qui accueillent quasiment toutes du stationnement, le secteur principal de parkings se situent stratégiquement le long de la D.128 très près du centre-ville ou

encore de la halte ferroviaire. Mise à part sur la Place Jean Jaurès récemment requalifiée, les voitures stationnées sont omniprésentes sur le centre-ville. Le diagnostic de l'étude mobilité en cours de réalisation met en évidence un certain surdimensionnement de l'offre de stationnement (1546 places sur le périmètre de l'ORT), avec une absence de réglementation, générant un vrai problème pour encadrer la place de la voiture dans l'espace public. L'étude fait ressortir qu'au-delà d'une politique de stationnement, un accompagnement au changement des pratiques apparaît inévitable (respect des autres usagers, report modal).

Le mode de déplacement en voiture, prépondérant :

La part de la voiture dans les déplacements est très importante : 84,6% des déplacements domicile-travail se font en voiture (enquête Déplacement 2019).

La route qui se fait en ¼ d'heure vers Alès, est particulièrement efficace. Avec l'habitude de la voiture individuelle, l'offre en stationnement largement suffisante en centre-ville, les grandes distances entre les différents quartiers de La Grand'Combe, ou encore le dénivelé important de la commune comme des villages alentours, les déplacements en véhicules motorisés sont préférés par les usagers et largement majoritaires.

Pour rendre service aux habitants et inciter à partager les véhicules, un réseau de covoiturage a été créé à l'échelle de l'Alès-Agglomération et la communication est en cours de déploiement pour favoriser ces usages.

Les modes actifs, peu aisés :

L'organisation de la commune en plusieurs noyaux urbains éloignés, et les dénivelés importants ne facilitent pas les modes de déplacements à pied ou en vélos au sein de la commune. Les principaux axes de la commune (D.128, D.286, D.297...) ne sont pas sécurisés pour les modes actifs, mise à part la promenade aménagée le long de la D.286 entre le centre-ville et Trescol. Celle-ci positionne les habitants de Trescol à une vingtaine de minutes à pied, ou 7 minutes en vélo, des commerces, équipements et services du centre-ville. En ce qui concerne les liaisons intercommunales de part et d'autre du Gardon, il existe 2 passerelles, qui permettent aux personnes à pied ou en vélo de traverser la rivière, depuis le centre-ville vers Les Salles et depuis Trescol vers Branoux les Taillades.

Au sein du centre-ville, la marche à pied ou les déplacements en vélo peuvent s'avérer contraignant et fatigant, compte-tenu de la forte déclivité du site qui entraîne plusieurs escaliers ou rampes assez raides, parfois inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite. Les modes actifs sont également contraints par la coupure occasionnée par l'emprise de la voie ferrée. Cela allonge les distances de parcours pour emprunter les ponts utilisés par les automobiles ou les deux tunnels piétons existants entre le cœur de ville et les quartiers des berges (Les Pelouses, Le Riste, Le Brugas, La Pise...).

Toutefois, depuis 3 ans, 2 vélos électriques peuvent être loués par des usagers, suite à la convention signée avec Alès Agglomération pour développer cette pratique.

Dans un territoire où une grande partie de la population n'est pas motorisée, l'absence de sécurité et la rareté des alternatives pour ces déplacements est préoccupante. Le diagnostic de l'étude mobilité en cours de réalisation rappelle le constat de 7 accidents recensés impliquant un piéton et/ou un cycliste sur la période 2015-2022.

5. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Une offre en équipements plutôt large, qui confirme le statut de centralité de la commune :

La Grand'Combe est plutôt très bien pourvu en terme d'équipements et services.

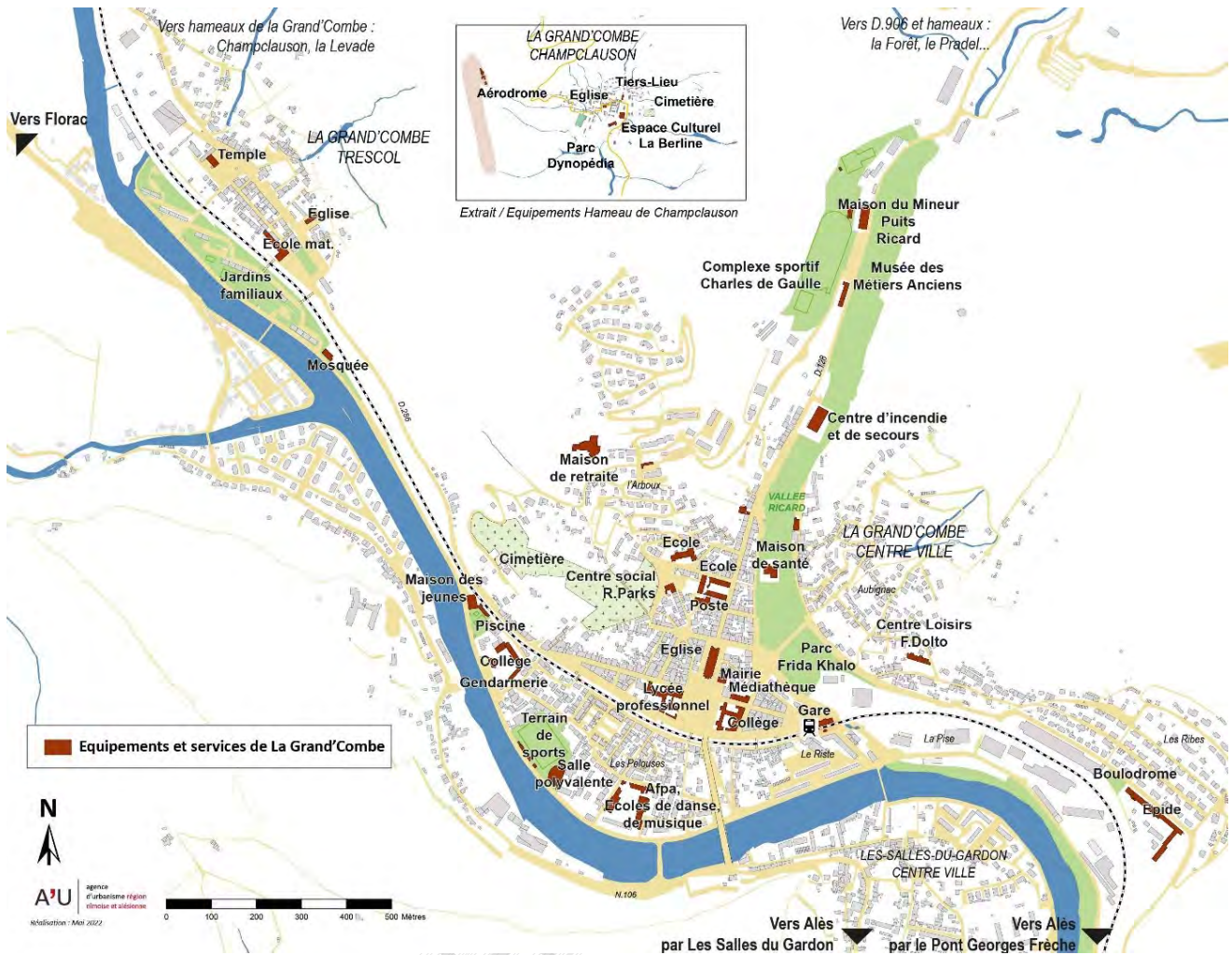
En terme d'établissements scolaires, la commune offre deux écoles maternelles (8 classes) et deux écoles primaires (12 classes) publiques, un groupe scolaire privé (École Saint-Pierre avec écoles maternelle et primaire réunissant 4 classes), deux collèges (un public, un privé) dont dépendent les enfants et adolescents de Les Salles, de Laval-Pradel, Branoux les Taillades..., un lycée professionnel d'enseignement (privé) et le centre AFPA.

En direction de la jeunesse, il y aussi le centre de loisirs Françoise Dolto. Les habitants partagent avec ceux de Les Salles-du-Gardon la crèche multi-accueil Danielle Casanova, implantée côté Les Salles.

En 2022, l'établissement l'Epide, pour l'insertion des jeunes dans l'emploi a été inauguré, en lieu et place d'un ancien bâtiment vieillissant, dans le quartier des Rives, qui surplombe La Pise.

En terme d'équipements sportifs, la commune est pourvue du complexe sportif Charles de Gaulle (avec courts de tennis, terrain de foot, hand-ball, basket...), du gymnase des Pelouses, des terrains de sports extérieurs sur deux secteurs (quartiers les Pelouses et Trescol), de la piscine intercommunale, d'un city-stade, d'un aérodrome (ULM, vol à voile), d'une piste de moto-cross.

La commune met aussi à disposition des écoles des jardins pédagogiques depuis peu dans la Vallée Ricard, et bientôt des jardins familiaux à disposition des habitants à Trescol en lieu et place de barres d'immeubles démolies.



Carte de localisation des équipements

La présence de nombreuses structures en rapport avec le social et la santé :

La situation sociale et économique de La Grand'Combe a nécessité la poursuite d'actions et de développement social, qui se concrétisent par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le centre médico-social du Gard avec un service de Protection maternelle et infantile (PMI), d'autres centres médico-psychologiques ou pédagogiques (CMP, CMPP, RASED), la Maison d'enfants de Clarence, qui s'occupe d'accompagnement éducatif spécialisé, la récente Maison de Santé Simone Veil, la Maison de retraite Maurice Larguier (EHPAD), la mise en place d'un service d'aide à domicile (Association des Familles), le Service d'Entraide Protestant associatif (SEP)... Plusieurs permanences de services (Mission Locale Jeunesse, Relais Emploi, CPAM...) sont regroupées au sein de la Maison des Solidarités Rosa Parks, devenue aussi maison France-Services, inaugurée en mai 2023.

Une vie culturelle importante et originale :

En ce qui concerne les équipements socio-culturels, La Grand'Combe est dotée d'une salle polyvalente, d'une école de musique qui dépend du Conservatoire Maurice André d'Alès Agglomération, de la médiathèque Germinal.

La commune bénéficie aussi de la présence de structures originales, issues d'initiatives des citoyens, dont les principales sont :

- « Les Lendemain » et l'Espace Culturel La Berline, qui est un lieu d'accueil en résidence de compagnie de spectacle vivant, mais aussi un lieu de formation, de création et de diffusion
- « La Deter », portée par une association (ACHLES), qui réalise des actions artistiques, tout en prenant en compte les spécificités sociologiques, géographiques ou économiques du territoire des Cévennes. Elle organise chaque année notamment le Festival Deter qui a lieu vers la rentrée scolaire.
- « Dinopédia », un grand parc récemment installé en pleine nature près du hameau de Champclauson, avec des dinosaures animés, qui a rapidement attiré un public familial.

La vie de La Grand'Combe est aussi rythmée par plusieurs évènements festifs tout au long de l'année comme celui du Festival du Rire, ou encore le Festival Charbon Ardents, qui a lieu à la date de la Sainte-Barbe.

Une vie associative très riche, malgré l'éloignement des hameaux :

La commune encourage la forte implication de ses habitants dans la vie de la commune, y compris des habitants des hameaux. Par exemple, le hameau de Champclauson est doté d'une solide dynamique, avec des initiatives citoyennes vivantes. L'ensemble des équipements et services, localisés en grande partie sur le centre-ville, permet d'y assurer une mixité de la population grand'combienne, y compris des habitants éloignés. Ces équipements et services offerts à La Grand'Combe sont relayés par une petite centaine d'associations sociales, culturelles, sportives, de loisirs qui témoignent de l'implication des habitants et usagers pour mener des activités.

L'offre importante en équipements et services, est représentative du rôle de La Grand'Combe dans son territoire. Longtemps fléchée comme le pôle administratif d'un canton de 6 communes environnantes, elle est toujours aujourd'hui ciblée au sein d'Alès Agglomération, comme un pôle de service secondaire, qui joue un vrai rôle structurant dans l'armature urbaine du territoire et qui rayonne sur les hameaux et villages voisins.

6. ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une commune soumise à plusieurs types de risques naturels :

La commune de La Grand'Combe est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Gardon d'Alès. Compte tenu de la présence du Gardon, de l'hydrographie et du relief, de l'intensité et de la durée des pluies en régime méditerranéen, le risque d'inondation est bien présent sur son territoire. Elle a d'ailleurs été classée plusieurs fois en état de catastrophe naturelle. Les secteurs les plus vulnérables et soumis à des prescriptions réglementaires se situent aux abords du

Gardon ou des cours d'eau formant des combes importantes : la combe de la Trouche qui descend de Champclauson, la Vallée Ricard et la partie du centre-ville proche, la ville basse (Les Pelouse, Le Riste...), La Pise, Trescol...

Le territoire est aussi soumis au « Risque de mouvement de terrain », résultant des travaux d'extraction de minéraux du sous-sol et du stockage des stériles qui peuvent entraîner, longtemps après l'exploitation, des effondrements, tassements, combustion, glissements... A ce titre, dans les secteurs concernés par un risque minier, des dispositions règlementaires s'imposent pour les constructions en zones déjà urbanisées, et les zones non urbanisées sont inconstructibles.

Avec ces surfaces boisées très étendues, la commune est également soumise à l'aléa d'incendie de feux de forêts. Le Pin maritime, introduit depuis la fin du 19^{ème} siècle, a pris une très large étendue en particulier sur les terrains houillers où il constitue de vastes pinèdes. Formant des peuplements importants sur les montagnes de La Grand'Combe, ceux-là présentent aussi une forte combustibilité.

Une forte présence de la nature :

Le paysage communal est caractérisé par les espaces forestiers qui correspondent pour une part importante à la forêt domaniale du Rouvergüe (Chataigniers, Pins Maritime, taillis de Chênes verts...) et par le milieu spécifique des berges du Gardon, qui constituent une ripisylve colonisée par les peupliers, chênes noirs et blancs, frênes et saules...

Le territoire est concerné par un inventaire de type ZNIEFF I « Gardon d'Alès à la Grand-Combe ». Principalement constitué de plages, de dunes et de sable, son périmètre englobe le lit de la rivière et parfois les berges lorsqu'elles ne sont pas marquées par les activités anthropiques.

Deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été inventoriés sur le territoire communal par le Département :

- le site paléontologique de Champclauson, dont le périmètre correspond à celui du site classé du même nom : il s'agit d'un espace écologique spécifique comprenant des formations géologiques remarquables (typologie de niveau 1) qui constitue une forêt fossile, en cours de recolonisation naturelle. Cette forêt pétrifiée du carbonifère est un site géologique assez rare en France, classé 3 étoiles à l'inventaire national du patrimoine géologique.
- le site du « Gardon d'Alès supérieur et Gardonnenque », dont le périmètre déborde largement les limites communales et correspond à la ZNIEFF de type II « Hautes Vallées du Gardon » : cet espace est constitué du lit majeur du Gardon et des bassins amont des Gardons d'Alès, tous permanents et sauvages, qui comportent des zones humides, des espaces forestiers accueillant une flore et une faune remarquables rares, protégées et/ou menacées et composent un espace paysager et écologique très intéressant.

Une transition écologique d'ores et déjà engagée à l'échelle communale et intercommunale

La commune s'est inscrit dans le développement durable en favorisant la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables comme l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site du Grand Baume, ou le développement du photovoltaïque en toiture sur des bâtiments publics (collège, locaux services techniques...), ou des logements (Les Pelouses...). La commune s'inscrit pleinement dans la stratégie du Plan Climat Air Energie du territoire (PCAET) d'Alès Agglomération en contribuant à la mise en œuvre d'actions pour s'adapter ou réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (ex. végétalisation de la cour de la médiathèque, du quartier de l'Arboux...), pour préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre, sensibiliser à l'environnement et à l'écologie (ex. création du jardin pédagogique, en collaboration avec les chefs d'établissements scolaires et des enseignants). Elle contribue également au Projet Alimentaire d'Alès Agglomération, même si l'agriculture est très peu présente sur la commune, à travers sa politique menée dans le domaine de la santé (par ex. développement d'actions autour de l'obésité et des addictions) ou d'un point de vue économique, avec son marché bi-hebdomadaire qui favorise l'approvisionnement local des habitants.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Article 2.3 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

CADRE URBAIN et PAYSAGER, ESPACE PUBLIC, PATRIMOINE, TOURISME	
Atouts	• Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre paysager de grande qualité (massif forestier, vallée du Gardon), avec un patrimoine varié, dont l'identité industrielle et des itinéraires de randonnées • Place centrale J.Jaurés requalifiée et mise en valeur, calme et agréable (bancs, arbres, aire de jeux pour enfant...) • Centre-ville 19^{ème} siècle, ordonnancé, avec une forte identité • Grands espaces « ouverts » dans la ville (ex. théâtre de verdure F. Kahlo) • Présence de la gare en centre-ville, avec un auvent type marquise, côté quai, assez intéressant • Proximité de la vallée Ricard, verdoyante, utile aux habitants et proposant un parking, à 200 m. des services, équipements et commerces • Deux monuments historiques du centre-ville (Puits Ricard et Monument aux Morts), ainsi que l'Église monumentale visible de loin 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mise en valeur du Gardon, pas de promenade « urbaine », • Pas d'hôtellerie, peu de restauration adaptée au tourisme • Un office de tourisme éloigné (Puits Ricard) et mal indiqué • Manque de lien entre les structures touristiques (ex. Dinopedia) et le centre-ville • Cellules commerciales vacantes (vitrines fermées) et dégradation du cadre bâti • Parking du centre-ville imperméable et non organisé/optimisé • Un secteur de la Gare, qui semble à l'abandon • Présence de bâtiments industriels en friche • Quelques espaces publics encore dégradés, qui restent encore à rénover, avec une forte présence du stationnement de l'automobile • Des effets de coupures urbaine : voie ferrée, relief, vallée, au sein du centre-ville, mais aussi éloignement entre les hameaux...
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement paysager de la vallée Ricard (coulée verte) • Valoriser l'existant : proximité du Gardon, piste de descente VTT de compétition, aérodrome de Champclauson, Dinopédia, événements culturels (Charbon Ardent, festivals)... • Accessibilité pour certains musées/lieux touristiques (Dinopedia, Maison du mineur) grâce à l'adhésion au Pass Cévennes • Une nouvelle entrée de ville (avec la création du nouveau pont Georges Frêche) à valoriser • Proximité de lieux touristiques (château de Portes, Cévennes, lac des Camboux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Morcellement de la ville (entre les différents hameaux et même au sein du centre ville entre la partie haute et la partie basse), pouvant entraîner un sentiment de ségrégation urbaine • Hausse des effets d'îlot de chaleur urbaine • Dégradation des espaces publics, du bâti et la vacance importante ont un impact négatif sur le plan paysager et l'attrait de la ville
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter le renouvellement en cours de l'image de la commune ➤ Valoriser, continuer la rénovation de l'espace public, au profit d'usagers habitants et piétons, et tout en questionnant la place de la voiture dans ces espaces ; ➤ Végétaliser la commune (vallée Ricard, résurgence du ruisseau couvert) ➤ Requalifier ou réinvestir les friches urbaines, artisanales et/ou industrielles ➤ Renforcer les activités de tourisme et de loisirs et améliorer la captation des retombées touristiques sur le centre-ville 	

POPULATION ET HABITAT

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la loi SRU, forte proportion de logements sociaux (plus de 40%) • Disponibilité de logements • Nombre de transactions important, marché immobilier actif avec des acheteurs extérieurs au territoire • Fort taux de rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse du parc immobilier (44 % des logements construits avant 1900, contre 6% construits après 2000) • Un marché immobilier marqué par la présence de grands bâtiments, souvent dégradés, avec une qualité et des typologies de logements non adaptées • Peu de propriétaires occupants • Un taux de pauvreté très important, des profils de ménages susceptibles de fragilité, un fort taux de chômage (40%) • Léger vieillissement de la population
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire de densité intermédiaire (mieux valorisé aux yeux des français) • Période du COVID a rendu les biens immobiliers dans les petites villes plus attractifs • Existence de 2 PIG (Alès Agglo) : Habiter mieux –Louer Mieux & Habitat indigne • OPAH-RU (inscrite dans le PLH d'Alès Agglomération pour 2024) • Démolition récente de logements locatifs sociaux (Trescol, la Levade...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte vacance des logements (lien avec la dégradation et/ou inadaptation du bâti) • Indignité et insalubrité • Présence de marchands de sommeil • Des secteurs (Les Pelouses...) soumis au risque inondation (moyen à fort), en limite du centre-ville (« ville basse »)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité de l'habitat (lutte contre l'habitat indigne) et permettre une plus grande mixité sociale ➤ Lutter contre la vacance de logements (privés et sociaux) ➤ Attirer de nouveaux investisseurs (pour du locatif ou des propriétaires occupants) et court-circuiter les marchands de sommeil ➤ Inciter (voire obliger) les propriétaires à ravalier leurs façades, rénover leurs logements ➤ Améliorer la communication autour des dispositifs existants ➤ Proposer une offre alternative de logements pour personnes âgées autonomes (ex habitat inclusif, résidence sénior) 	

COMMERCE, ÉCONOMIE LOCALE ET EMPLOI

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence bi-hebdomadaire d'un marché en cœur de ville avec des producteurs locaux • Marché très attractif, grande zone de chalandise (jusqu'en Lozère), y compris touristique • Existence d'une UCIA (communication, animation...) • Présence d'organismes et associations pour l'insertion des jeunes (EPIDE, TEDAC, MLJ Antenne la Grand'Combe) + évènements pour faciliter la recherche d'emploi saisonnier • Présence d'une Économie Sociale et Solidaire • Présence lycée professionnel, campus de formation et d'initiatives • Polarité économique et commerciale dans le centre-ville (offre commerciale diversifiée et de proximité) • Pôle d'emploi : indice de concentration de l'emploi de 125,3 • Un petit supermarché accessible à pied depuis le centre-ville, et aussi en voiture 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte vacance commerciale • Offre commerciale dans l'ensemble, ainsi que l'offre en café-restaurant, plus faible que dans les villes comparables • Rues commerciales très étalées et offre peu dense • Devantures et vitrines commerciales disparates, parfois dégradées, peu attrayantes • Peu de report du tourisme sur le centre-ville (en direction des commerces) • Population peu formée • Population avec un faible pouvoir d'achat (chômage, précarité, difficultés d'insertion...) • Forte diminution du nombre d'emplois (3 485 en 1975, 1 228 en 2018) et des professions peu représentées (chefs d'entreprise, cadres, professions intermédiaires)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Bassin de vie Grand-Combien et proximité d'Alès • Ville étape sur axe de transit Alès-Villefort • Création du PRAE avec un appui régional et projet Pise 2030 (création d'emplois) • Taux de création d'entreprises plus important que dans le reste d'Alès Agglo (mais majorité non pérenne) • Foncier, bâtiments disponibles (ex projet d'hôtels) • Économie liée à la forêt (non délocalisable) • Diagnostic commercial récent (2022) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses reprises, fermetures, changements de commerce (fort turn-over commercial) • Périmètre commercial trop étendu (200 sur 540 m) : manque de visibilité de l'offre (discontinuité du linéaire et du parcours marchand et dispersion des cellules commerciales actives) • E-commerce concurrentiel • Risque d'accueillir des activités, entreprises peu valorisantes pour la commune (à cause du prix du foncier peu élevé) • Manque d'animations commerciales
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le rôle de centralité commerciale, en priorisant des rues marchandes et en redéfinissant les destinations des rez-de-chaussées commerciaux ➤ Améliorer la visibilité du parcours marchand pour y permettre un meilleur accès ➤ Diminuer la vacance des locaux commerciaux ➤ Améliorer l'accès à l'emploi (augmenter le nombre d'emploi, améliorer le niveau de formation des habitants, faciliter la création d'entreprises) ➤ Attirer des entreprises et valoriser le tissu économique local (artisanat, art, culture...) 	

MOBILITÉS	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité d'Alès (15 min en voiture ou en train) • Mise à disposition de 2 vélos électriques (Alès Agglo) • Navettes hameaux / centre-ville (les jours de marché) • Ligne ferroviaire avec deux haltes (la Grand-Combe et la Levade), environ 7 allers-retours par jour, avec Alès • Un quart des actifs vivent et travaillent à la Grand-Combe, qui reste d'une échelle adaptée aux modes actifs, notamment aux VAE • Distances raisonnables entre les pôles générateurs de flux, favorisant le déploiement des modes actifs, en particulier sur le centre-ville élargi aux quartiers périphériques • Pacification et requalification de l'espace public, largement engagée, à poursuivre 	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance de l'utilisation de la voiture (82,6 % des déplacements domicile-travail effectués en voiture), alors que 42,5 % des actifs travaillent au sein de la commune • Eloignement des hameaux et dénivelés importants pouvant ne pas inciter à l'adoption des modes actifs sans assistance électrique • Forte présence de la voiture (circulation, stationnement) qui hypothèque d'autres usages sur l'espace public • Culture de la voiture individuelle bien ancrée • Absence d'aménagements pour les vélos • Offre de stationnement largement supérieure au besoin (ce qui n'incite pas à l'adoption de modes de transport alternatifs)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre plurielle de mobilité sur le territoire à valoriser (signalétique, communication...) : covoiturage (application Ales'Y), transports collectifs bus (réseau Ales'Y), train (2 haltes), dont une gare en centre-ville • Des projets de mobilité structurants en réflexion à l'échelle d'Alès Agglomération, (voie vélo entre la Grand'Combe et Alès sur rive gauche Gardon) • Projet de Pise 2030, impliquant une requalification avenue N. Mandela (artère urbaine, entrée de ville) • Cheminement piéton, cyclable aménagé entre le centre-ville et le hameau de Trescol (8 minutes à vélo) • Aire de stationnement stratégiquement positionnée au seuil du cœur de ville (esplanade Ferdinand Durand) à requalifier et valoriser • Étude mobilité en cours, portée par Alès Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau national, risque de réduction en termes de desserte des « petites lignes », suppression de haltes et réduction des cadencements • Augmentation du prix des carburants • Risques de déséquilibre, d'isolement ou d'inégalités entre les quartiers, en fonction de leur niveau d'accessibilité avec des modes alternatifs à l'utilisation de la voiture • Risque d'accident par manque d'aménagements de sécurisation et pacification des espaces
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle (train, bus, covoiturage, Véhicule à Assistance Électrique, Transport A la Demande, Stop organisé) ➤ Améliorer la signalétique piétonne pour assurer les liaisons entre parkings, centre-ville, gare, commerces, services, équipements, voies cyclables... ➤ Augmenter la part des modes actifs et sécuriser ces déplacements (voies séparées) 	

- Améliorer les liaisons entre les quartiers afin de fédérer l'ensemble des habitants
- Trouver un équilibre entre les besoins en stationnement adaptés à la population (ex. personnes âgées) et les besoins d'espaces pour les usagers à pied et en vélo
- Poursuivre la pacification du centre-ville (réduction des vitesses, réglementation du stationnement)
- Tirer parti des parkings existants du centre-ville, pour améliorer leur usage et leur confort (signalétique, matérialisation de places, végétalisation, cheminement, covoiturage...)

DOCUMENT DE TRAVAIL

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle de service secondaire au sein d'Alès Agglomération • Plusieurs équipements scolaires • Nombreux équipements sportifs, dont certains d'agglomération (piscine) • Bonne couverture numérique du territoire, avec un accès à la fibre en augmentation • Vie associative très riche • Vie culturelle importante (associations ou collectifs, évènements...) • Présence d'une médiathèque et d'une école de musique • Artistes en résidence au collège Léo Larguier (partenariat scène nationale du Cratère) • Tiers-lieu culturel à Champclauson • Présence de nombreuses structures liées à la Santé et au Social, (handicap) • Lien social facilité par certains évènements, certains lieux (marché bi-hebdomadaire, place de la mairie agréable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments/Équipements publics sous-occupés, ou en mauvais état, ou inadaptés, (avec coût financier d'entretien ou de gestion important) • Précarité de la population : accès amoindri aux équipements culturels et sportifs (capital financier et culturel moindre) • Part des écoliers dans le public relativement faible • Faible nombre de licenciés sportifs au sein de la commune (13,7 licenciés pour 100 habitants par rapport à 22,1 % de moyenne nationale)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Vie culturelle riche, notamment grâce aux circassiens dans le bassin Alésien • Agrandissement de l'EHPAD (notamment pour accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer) 	<ul style="list-style-type: none"> • Éloignement des quartiers/hameaux • Dégradation des bâtis vieillissants
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revaloriser le sentiment d'appartenance des habitants et des usagers à « La Grand'Combe », à travers leur adhésion aux évènements culturels, aux associations, à la vie de leur quartier ou hameau et de leur territoire ➤ Développer et faire connaître l'offre de services et d'activités de la commune ➤ Améliorer l'accessibilité aux équipements culturels et sportifs de la commune ➤ Consolider et encourager les structures en faveur de la santé et du social, en particulier pour développer une politique de prévention de la santé à destination des citoyens, d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées (maintien à domicile, entre-aides, animation...) et de conforter l'inclusion de tous et toutes 	

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie agréable : 77,6 % de forêts et milieux semi-naturels • Une ville aux racines multiculturelles • Parc photovoltaïque (Nord de la commune) • Réseau de chaleur privé (chaudière bois quartier de l'Arboux) • Développement d'actions autour de l'obésité et des addictions 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture très peu présente sur la commune (2 exploitations agricoles et surfaces agricoles quasi-inexistantes) • Dépendance à la voiture pour la plupart des déplacements
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de planter 500 arbres en ville (végétalisation du CV) • Projet de jardins familiaux (bénéfices santé, lien social, environnement) • Part des moins de 15 ans assez importante (renouvellement de la population) => jeunesse de la population offre la possibilité de faire émerger de nouvelles pratiques • Démocratisation des énergies renouvelables (filiale solaire, géothermie, bois) • Bâti dégradé, nécessaire rénovation énergétique • Développer des activités de recyclerie, ressourcerie, ateliers de réparation (lien avec réinsertion) • Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Alès Agglomération approuvé • PCAET en cours de rédaction • Développement de l'approvisionnement local (marché avec des producteurs locaux) • Création d'un PAT à l'échelle d'Alès Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique, avec des impacts précis (canicule, inondation...) • Multiplicité de risques : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, risque minier, rupture de barrage, séisme faible, transport de marchandises dangereuses
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité de vie des habitants, notamment dans les quartiers les plus fragilisés (lien social / environnement / aménagement paysager) ➤ Sensibiliser les habitants à la question de la transition écologique et au bien-vivre ➤ Encourager la rénovation énergétique des logements ➤ Assurer la résilience de la commune à long terme ➤ Développer une plus forte autonomie alimentaire 	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

3. 1 : Une ambition communale en réponse aux enjeux de son territoire :

Les analyses urbaines menées précédemment et relativement récentes, ainsi que des études plus anciennes, dont celles liées à la révision du document d'urbanisme et l'élaboration du PLU, ont permis à la commune d'appréhender et préciser ses enjeux urbains, puis définir un cap pour l'aménagement de son territoire. Ainsi, ses principaux objectifs, en rapport avec les enjeux qui lui sont propres, sont d'ores et déjà clairement identifiés :

- La lutte contre le parc indigne et la vacance, et le renforcement de la mixité sociale ;
- La redynamisation de l'économie, de l'emploi ;
- La transition écologique et le développement des solidarités sociétales et environnementales ;
- L'amélioration du cadre de vie, via la réhabilitation ou la requalification des équipements et des espaces publics et le développement des mobilités durables ;
- Le renouvellement de l'image de la ville, avec la production d'une qualité urbaine apte à la rendre plus attractive, plus désirable.

Depuis 2020, la commune s'est attachée à s'inscrire dans le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), initié par l'État. Il a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes jouant un rôle de centralité à l'échelle de leur bassin de vie. La ville de la Grand-Combe s'est engagée, avec la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération et trois autres communes (Anduze, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard) dans ce dispositif. Ainsi, ces collectivités ont défini ensemble une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), qui est la pièce constitutive majeure du programme PVD. Pour établir cette convention, chaque commune a défini sa stratégie, son projet de revitalisation et un périmètre d'intervention, cohérents avec la stratégie et le projet de territoire plus globaux d'Alès Agglomération.

3. 2 : La stratégie de revitalisation en cours de déploiement et initiée dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » :

A La Grand'Combe, le centre-ville est une polarité d'un bassin de vie dépassant les limites administratives de la commune. Il est le lieu même où saisir l'opportunité de réinvestir des bâtiments et des espaces publics, de relancer une économie de proximité, ou encore de valoriser un patrimoine apte à singulariser le territoire et le rendre plus attractif :

- C'est l'endroit où la fragilité et la précarité du territoire est fortement visible ;
- C'est l'endroit où un processus d'amélioration sera correctement ressenti, redonnant par là un nouvel élan dynamisant et valorisant ;
- De plus, le centre-ville représente un espace d'identification que tout habitant cite ou donne à voir pour faire connaître ou découvrir son lieu de vie, même s'il n'habite pas le centre-ville ;
- Il constitue le cœur « battant » de la commune apte à irriguer la vie sur le reste du territoire.

La Grand'Combe entend donc refaire vivre son territoire grâce notamment à la revitalisation de son centre-ville. Cette revitalisation s'appuie sur un cap à atteindre en 2030 : **un parc de logements rénovés et habités, un renouveau économique et social et un cadre de vie apte à accompagner les projets de renouveau économique et social et de rénovation du parc de logements pour en garantir la réussite.** (cf : illustration ci-jointe)

Pour atteindre ce cap, une stratégie et des actions (explicitées dans les fiches-action de la convention PVD) ont été définies entre 2021 et 2023 lors de la préparation de la convention PVD. La mise en place de cette stratégie a donc déjà débuté, notamment sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Les actions qu'elle flèche visent à apporter une consolidation du processus d'aménagement envisagé sur le centre-ville, dans un souci de complémentarité de vocation entre les différents quartiers de la commune.

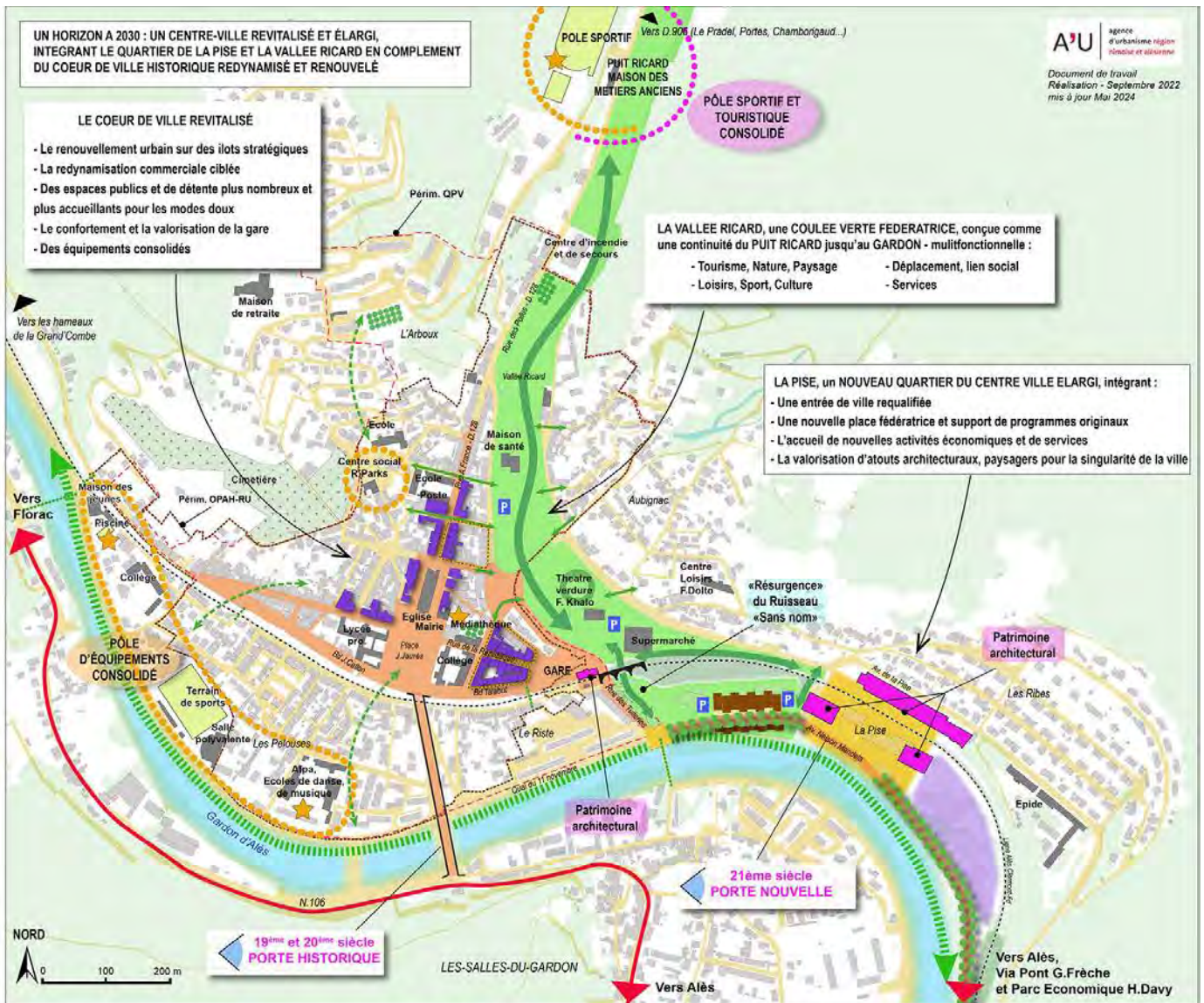
Cette stratégie repose sur une orientation transversale, celle de la transition écologique, qui imprègne fortement les décisions de la municipalité, et sur 4 orientations thématiques :

➤ **L'Orientations stratégiques transversales / TRANSITION ÉCOLOGIQUE :**

La transition écologique est une donnée d'entrée pour faire des choix dans la politique globale de La Grand'Combe, et notamment dans l'élaboration, la nature et la conception des projets, qu'elle envisage. La transition écologique est donc intégrée de manière transversale dans toutes les politiques et orientations stratégiques thématiques. Les enjeux sont l'amélioration de la qualité de vie des habitants, intégrant également la richesse du lien social, la sensibilisation des citoyens aux atouts d'un environnement sain, d'une nature préservée ou encore du « vivre bien ensemble », le développement d'une plus forte autonomie alimentaire, voire énergétique, et plus globalement, la résilience de la commune à long terme.

A cet égard, la commune a débuté la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, a favorisé l'installation de projets d'installation de production d'énergies renouvelables

ou encore créé un jardin pédagogique et accompagné la réalisation de jardins familiaux. Elle envisage de développer les mobilités actives, de faciliter l'accès aux produits locaux et aussi d'introduire plus de nature dans la ville et de végétaliser plus fortement les espaces publics.



UN PARC DE LOGEMENTS, RÉNOVÉ ET HABITÉ

- Habitat à améliorer en centre ancien (périmètre OPAH-RU)
- Ilots à traiter prioritairement en renouvellement urbain
- Actions sur le parc de logements dans le cadre du Quartier
- - - Politique de la Ville (périmètre QPV), à poursuivre

UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- Linéaires commerciales à revitaliser et création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
- Parc de locaux d'activités avec un urbanisme maîtrisé, pour un changement de l'image de la ville et la création de nouveaux emplois, à mettre en oeuvre
- Grandes entreprises créées ou délocalisées/relocalisées pour la création et le maintien de l'emploi

UN CADRE DE VIE QUI ACCOMPAGNE LES PROJETS DE RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DE RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS ET EN GARANTIT LA RÉUSSITE

- Espace public majeur à valoriser, dont le parvis de la Gare, à mettre en valeur et conforter dans sa fonction multimodale
- Nouveaux parcours modes doux à créer et aménager
- Cheminements ou liaisons en modes doux à rechercher, avec l'amélioration du confort, de la sécurisation, de la lisibilité des espaces publics existants
- Berges du Gardon à valoriser (modes doux, détente...)
- P Parkings paysagés et stratégiquement situés, à créer, à aménager ou à améliorer
- Nouveaux équipements à moderniser, consolider et rendre plus accessibles en modes doux
- ★ Des actions de création ou de rénovation d'équipements, fléchés sur les pôles, à mettre en oeuvre
- Pôle touristique à rendre accessible en modes doux et à signaler
- Espaces publics de proximité à aménager
- Architectures identitaires à prendre en compte dans les projets d'aménagement

Légende du fond de Plan :

■ Bais	■ Espaces public	■ Espaces à domination végétale	■ Espaces extérieurs sportifs	■ Gardon et cours d'eau, fossés	■ Emprise SNCF	■ Equipements
--------	------------------	---------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----------------	---------------

Carte de la stratégie de revitalisation de La Grand'Combe, qui a contribué à la définition du périmètre pour l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)

En synthèse, les orientations stratégiques retenues dans la convention PVD sont :

Orientation stratégique 01 / HABITAT :

- Restructurer le parc de logements dans un double but, d'apporter une aide pour une population fragilisée et de redonner de l'attractivité résidentielle à la Grand'Combe.

Orientation stratégique 02 / COMMERCE, ÉCONOMIE LOCALE ET EMPLOI :

- Lancer un renouveau économique et social, en vue de favoriser la création d'emplois et de redynamiser la commune.

Orientation stratégique 03 / CADRE URBAIN ET MOBILITÉ :

- Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens.

Orientation stratégique 04 / ÉQUIPEMENTS SERVICES SANTÉ :

- Optimiser les équipements publics existants du centre-ville élargi et maintenir l'offre de soins de santé.

DOCUMENT DÉLIBÉRÉ

3. 3 : Appuyé sur cette stratégie initiée avec le programme PVD, le Projet de Développement et de Valorisation, permettra la mise en œuvre d'aménagement à court, moyen et long terme :

Le Projet de développement et de valorisation mis au point par la commune vise la mise en place d'actions et la réalisation de projets cohérents avec ceux ciblés dans l'ORT. Pour cela, le Projet s'appuie sur les axes structurants de la stratégie de revitalisation de PVD et les décline en actions opérationnelles, impliquant des projets d'aménagement sur l'ensemble du territoire. Ce Projet est donc également structuré en 4 axes thématiques, qui intègrent tous la question transversale de la transition écologique. En effet, l'évolution de la commune vers un nouveau modèle économique et social, qui contribuera à apporter une solution aux grands enjeux environnementaux, est le fil directeur qui guide d'une part la stratégie générale, et d'autre part, de manière commune et permanente, les décisions en rapport avec les objectifs des projets d'aménagement, les processus de leur élaboration, leur mise en œuvre, le choix de matériaux et le mode de gestion de l'ouvrage, une fois réalisé et en fonctionnement.

➤ AXE 1 : UN PARC DE LOGEMENTS RESTRUCTURÉS ET RÉNOVÉS

Dans la continuité de la politique de la ville et de l'habitat entreprise il y a plusieurs années, avec ses partenaires locaux et les principaux acteurs du renouvellement urbain, la commune souhaite maintenir, compléter et conforter les actions qui consistent à améliorer la qualité de l'habitat, lutter contre l'habitat indigne ou insalubre, la vacance de logements qu'ils soient sociaux ou privés, et entraîner un rééquilibrage du parc, pour permettre à la fois une plus grande mixité sociale et une répartition urbaine plus pertinente.

Cette politique nécessite pour La Grand'Combe d'attirer de nouveaux investisseurs (pour du locatif ou des propriétaires occupants). Il s'agit également d'assurer une bonne communication autour des dispositifs existants et à venir, et inciter les propriétaires à valoriser leurs biens, tout en court-circuitant les marchands de sommeil. A la suite d'études préalables, puis pré-opérationnelles, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain devrait pouvoir bientôt débuter. Elle est portée par Alès Agglomération sur plusieurs communes et avec l'appui du programme PVD. A ce titre, des îlots sont déjà pré-identifiés en tant que cible prioritaire d'une restructuration importante, et pour leur pertinence pour favoriser un élan novateur et incitatif, de nouvelles pratiques en centre-ville et une image valorisante. La stratégie poursuivie par la Grand'Combe est d'associer le confortement de la vocation de pôle de centralité du centre-ville et l'amélioration de l'état du parc de logement qui s'y trouve, pour garantir la réussite de l'ensemble.

Afin de mettre en œuvre cet axe focalisé sur la rénovation et le rééquilibrage du parc de logements, la ville vient de mettre en place le permis de louer. Les rues concernées par l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sont celles du Centre-ville, de Trescol et de deux rues à La Levade. En complément, elle maintient les Aides aux ravalement des façades qui est en cours depuis 2016. Cette aide concerne tous les habitats anciens de la commune, pour les façades visibles de la rue, et se limite à une surface de 100m². De plus, elle gère aussi l'entretien d'une vingtaine de logements

locatifs communaux, dont la quasi totalité est occupée. Pour les logements restants, la commune a déjà commencé à les rénover en vue de les louer à nouveau.

Par ailleurs, la stratégie est aussi de maintenir la vocation résidentielle des hameaux, qui restent des lieux singuliers. Dans le cadre de la politique de la ville, une diminution de l'offre en logements est en cours, de manière à ré-équilibrer le parc au profit du confort de celui du centre-ville, au plus près des équipements, de la Gare, des services et commerces, ainsi qu'au profit de la partie du parc la moins vétuste et la plus adaptée à la vie contemporaine. Ce ré-équilibrage s'opère sur le hameau de Trescol notamment, avec l'opération de démolition de plusieurs immeubles de logements sociaux (Habitat du Gard) qui ne répondent plus aux normes actuelles de confort. En même temps, les études préalables à l'OPAH-RU ont montré l'enjeu de la réhabilitation d'habitats anciens à Trescol. En effet, certaines parties du hameau, constituées de maisons de village, peuvent être attirantes pour des investisseurs, pour les opportunités d'agrandissement des logements ou des espaces extérieurs qu'ils offrent, pour leur proximité avec la nature, ou encore pour cette identité « vernaculaire », qui est une rareté à La Grand'Combe. Ainsi, le périmètre d'OPAH-RU devrait également comprendre le hameau de Trescol. Le périmètre d'ORT l'englobe aussi.

En complément du maintien souhaité de la vocation résidentielle des hameaux, la commune envisage l'amélioration du cadre de vie avec des investissements à réaliser sur les espaces publics ou les équipements de proximité de Trescol, La Levade ou encore Champclauson (cf : Axe 3 / Des espaces publics créés ou requalifiés, adaptés aux enjeux environnementaux et sociétaux et Axe 4/ Une offre en équipements optimisés et modernisés, en rapport avec les besoins du bassin de vie de La Grand'Combe).

En résumé, l'Axe 1 articule essentiellement l'action suivante :

Action 1.1 : Accompagner la rénovation du parc de logements anciens sur les secteurs à enjeux

➤ **AXE 2 : UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE**

Cinquante ans après la cessation des activités minières et de la vie économique qui en découlait, et suite aux politiques successives menées pour redynamiser la commune, La Grand'Combe se relève progressivement de son statut de ville « sinistrée ». Aujourd'hui, il s'agit d'accroître et de consolider la dynamique en cours (création de l'Epide, aménagement du PRAE Humphry Davy, installation de structures culturelles comme La berline, ...) et de promouvoir un renouveau qui reste encore un peu fragile, avec un taux de chômage encore très élevé, une population vulnérable, ou encore l'héritage d'un foncier, bâti comme non bâti, lourd à entretenir ou reconquérir.

Pour cet axe 2 « économique », la commune poursuit plusieurs orientations.

Le cœur de ville est ciblé en priorité. La commune s'appuie sur la politique de revitalisation du cœur de ville à l'œuvre depuis plusieurs années, avec la rénovation d'espaces publics majeurs (place Jean

Jaurès, boulevards Callon et Talabot...), des opérations de réinvestissement foncier (comme la récente pharmacie relocalisée et construite à côté de la mairie, un cabinet de notaire qui, en s'agrandissant et se ré-installant, valorise un immobilier en cœur de ville), des rénovations ou des démolitions de bâtiments vacants et/ou dégradés ou encore la modernisation des équipements publics (Centre Social Rosa Parks...). La Grand'Combe souhaite maintenant compléter et renforcer cet élan restructeur par le biais de la redynamisation commerciale. Pour cela, l'étude commerciale, dans le cadre de l'ingénierie proposée par le programme PVD, a permis de cibler le secteur propice et stratégique pour concentrer l'offre, la rendre plus lisible et créer un effet de levier dynamisant efficace. Ainsi, la municipalité vient de délibérer la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur ce secteur prioritaire, qui comprend les rues A.France, L.Pasteur, et de la République.

De plus, elle possède un rez-de-chaussée commercial à réinvestir (ancienne boucherie à l'angle des rues E.Zola et de la République) qu'elle compte mettre à profit d'un porteur de projet, pertinent pour la revitalisation commerciale et l'animation de la rue, qui reste encore à identifier et mobiliser. Elle exerce une veille continue sur les mouvements d'activités pour favoriser l'installation de commerces, d'artisans ou de services aptes à répondre aux enjeux du territoire (circuits-courts, besoins locaux, durabilité et qualité de l'emploi, économie sociale et solidaire...). A titre d'exemple, la commune souhaite faciliter le développement d'une boutique de producteurs locaux, en lieu et place de la banque située à l'angle de la Place J.Jaurès, dont les locaux vont bientôt être disponibles. De même, suite à la fermeture d'un café, elle a acquis une licence 4, en vue de soutenir la ré-installation de ce type de lieu fédérateur et convivial. Pour concrétiser ces projets, elle s'appuiera aussi sur les partenaires et acteurs économiques (Alès Agglomération, CCI, CM, UCIA, EPF Occitanie, SPL30...).

Par ailleurs, le cœur de ville s'est peu à peu élargi jusqu'à constituer aujourd'hui un vaste centre-ville, véritable polarité qui confirme le rôle de centralité de la Grand'Combe : actuellement, le centre-ville inclut le quartier des Pelouses et du Riste, où sont implantés un grand nombre d'équipements (piscine, établissements scolaires, stades, gymnase, foyer des jeunes...), dont certains d'envergure communautaire. Avec l'implantation de l'Epide sur le quartier Les Ribes à l'est, les opérations de réhabilitation et de démolition de l'habitat sur l'Arboux, et la construction de la Maison de santé, de la pharmacie, du supermarché et du théâtre de verdure dans la vallée Ricard, le centre-ville est dans un processus de consolidation, vers les quartiers des Ribes, de l'Arboux, de la vallée Ricard ou encore vers Aubignac.

La commune envisage de rendre plus lisible et conforter ce processus à l'œuvre, notamment pour lui permettre de prendre un nouveau tournant en terme de développement économique.

Opérer ce tournant implique un nouveau regard sur les opportunités foncières stratégiques pour renouveler et optimiser la ville. Or, la construction récente du Pont Georges Frêche a modifié le statut du quartier de la Pise, jusque-là plutôt délaissé par les entreprises. Aujourd'hui, il constitue avec le quartier du PRAE (ZAE Humphry Davy), bientôt en construction, une nouvelle entrée de ville, et plus particulièrement, avec l'avenue N.Mandela, un accès, très direct au cœur de ville et ses services. Le secteur de la Pise caractérise donc désormais l'entrée du centre-ville. Cette situation

inédite occasionne un nouveau statut pour ce quartier, avec un rôle à jouer, que la commune entend maîtriser.

Pour maîtriser l'avenir de ce secteur, elle a débuté la mise en œuvre du réinvestissement, de la redynamisation et de la requalification du quartier de la Pise. Réinvestir ce secteur doit permettre d'assurer une complémentarité des fonctions avec le cœur de ville, avant tout, afin de ne pas les concurrencer, mais plutôt de les consolider.

Dans un premier temps, accompagnée de ses partenaires, Alès Agglomération, la SPL 30 et l'A'U, la commune a défini un schéma directeur. Il vise à permettre l'accueil de nouvelles entreprises, favoriser une dynamique à même d'améliorer la situation économique et sociale de la ville, assurer la complémentarité entre les différents quartiers du centre-ville, répondre à des besoins d'entreprises à court terme, tout en maintenant un cap à long terme. Les objectifs sont aussi de renouveler l'image du secteur, et par là même l'image de la ville, à travers un aménagement public qualitatif et une programmation urbaine et économique nouvelle. Une nouvelle image sera donc créée également par le biais de l'aménagement de l'entrée de ville, via la nouvelle avenue Nelson Mandela, qui devra apporter une réelle plus value, et de nouvelles fonctions de déplacements en modes doux, à partir du pont Georges Frêche et jusqu'en ville. La commune a été attentive et active dans les processus de remembrement foncier, d'acquisition ou encore de démolitions du secteur. Accompagné par la SPL 30, elle vient de choisir la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'avenue N.Mandela. Les 1^{ers} travaux devraient débuter en 2025.

En parallèle, consciente de l'importance du développement du parc d'activités Humphry Davy qui constitue une formidable opportunité économique pour le territoire, la municipalité est particulièrement attentive aux porteurs de projets potentiels, en vue d'installations d'entreprises sur ce quartier. Valoriser l'aménagement du parc d'activités économiques Humphry Davy, constitue pour elle un objectif. Elle y contribue, en bonne entente avec ses partenaires économiques, en participant à la recherche, à son échelle, des investisseurs, en les recevant, en étant à l'écoute de leurs besoins, ou encore en veillant à assurer la complémentarité entre les programmes potentiels des deux quartiers de La Pise et Humphry Davy.

Toutefois, la commune est consciente des menaces pouvant entraver la redynamisation économique de La Grand'Combe qui sont celles de la perception négative de « ville sinistrée » véhiculée par l'imaginaire collectif, du manque de visibilité des atouts de la commune ou encore de la difficulté à s'orienter dans son territoire, et par ricochet, de s'y déplacer.

C'est pourquoi, en complément des actions visant le renouveau économique et nécessitant d'attirer des porteurs de projets et investisseurs, La Grand'Combe souhaite renouveler l'image de la ville.

Elle compte y parvenir en faisant mieux connaître son histoire, ses atouts, son potentiel, en révélant ses points d'intérêt et notamment en améliorant l'accessibilité à ses points d'intérêts, en garantissant une bonne orientation, en facilitant les déplacements des habitants eux-mêmes, comme ceux des visiteurs et usagers extérieurs à la ville. Pour cela, elle envisage en priorité un jalonnement des

parcours à pied vers le cœur de ville, pour favoriser l'accès aux commerces, qui s'intégrerait cependant dans une stratégie de signalétique plus globale, plus communicante.

Les objectifs d'une stratégie de communication et de signalétique sont de garantir une bonne orientation pour les déplacements à pied, ou en vélos pour les parcours menant aux commerces, mais aussi aux polarités d'équipements et administratifs, aux Musées, à l'Office de tourisme, aux berges du Gardon, aux itinéraires de randonnées recensés, aux gares, aux lieux de stationnements... Les points de convergence sont à étudier, prioriser, programmer. Il s'agit aussi de révéler, et de se déplacer vers les points d'intérêt touristiques ou culturels éloignés du centre-ville (Dinopédia, base nautique de Sainte-Cécile d'Andorge, La Berline, la forêt fossile de Champclauson, etc.), nécessitant une signalétique d'échelle différente de celle du centre-ville. Enfin, l'information sur l'histoire (notamment le « avant/après l'industrie » pour mettre en valeur la reconquête qui s'est réalisée de certains lieux, comme dans la vallée Ricard), sur le patrimoine culturel, industriel minier ou naturel (l'espace naturel sensible du Gardon, la forêt fossile...), est aussi un axe de réflexion. Le « signalement » temporaire des événements (oriflamme, drapeaux, banderoles, panneaux... pour les marchés exceptionnels, fête de la Sainte-Barbe, animations du théâtre de verdure...) pourrait être également pris en compte, en accord avec la signalétique générale qui sera choisie, en ce qui concerne les points d'emplacement, les supports, le graphisme.

Pour assurer une cohérence en terme de signalétique et de communication, elle souhaite donc étudier et se doter d'un plan d'action avec le triple objectif de s'orienter dans la ville à plusieurs échelles, de faire connaître son identité, et de mettre en place des dispositifs stratégiquement et logiquement positionnés, de différentes échelles, homogènes et harmonieux entre eux (type de mats, supports pédagogiques, identité visuelle...).

Enfin, la commune est soucieuse de favoriser une économie locale, sociale et solidaire. Pour cela, elle recherche l'aide de ses partenaires économiques, encourage la création de pépinières d'activités innovantes, d'artisans, de métiers d'arts, de réinsertion professionnelle, de ré-emploi, reste à l'écoute des associations locales pour encourager des initiatives. La mise à disposition d'un local pour encourager l'implantation de nouvelles activités peut être envisagée.

En résumé, l'Axe 2 articule les actions suivantes :

- **Action 2.1 : Donner un nouvel élan économique au cœur de ville**
- **Action 2.2 : Réinvestir, redynamiser et requalifier le quartier de la Pise, en véritable entrée du centre-ville**
- **Action 2.3 : Valoriser l'aménagement du quartier Humphry Davy**
- **Action 2.4 : Renouveler l'image de la ville et la rendre plus attractive**

➤ **AXE 3 : DES ESPACES PUBLICS CRÉÉS OU REQUALIFIÉS, CONVIVIAUX, PACIFIÉS ET INCLUSIFS, ADAPTÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX**

Cet axe de travail regroupe des actions, dont la réussite conditionne aussi celle des projets des deux axes précédemment présentés, liés à la qualité du parc de logements et la vitalité économique de La Grand'Combe.

En effet, l'attractivité résidentielle, et l'amélioration de l'habitat qui en dépend, est en lien avec la qualité du cadre de vie au sens large. Cette notion renvoie en grande partie à la qualité de l'espace public, intégrant le confort, la convivialité, la sécurité et la praticabilité à pied, et pour toutes et tous.

Actuellement, la présence assez diffuse de la voiture dans le centre-ville confisque une grande part de l'espace public, au détriment d'autres usages possibles pour les habitants et habitantes. Or, l'espace public représente, en quelques sortes, le prolongement de leur logement, leur « espace extérieur » commun, voire le jardin que ne permet pas l'habitat collectif du centre-ville. La reconquête de l'espace public au profit d'un usage plus intéressant et plus intense pour assurer les fonctions sociales, de convivialité, de déplacement, pour les personnes à mobilité réduites ou encore à pied ou en vélo, notamment sur les rues les plus fédératrices en lien avec la redynamisation commerciale et le renouvellement urbain, est donc un objectif visé par la commune. La qualité de l'espace public conditionne l'attractivité des logements du centre ancien, l'accessibilité aux équipements, l'attrait pour les commerces de proximité, et l'image de la ville.

C'est pourquoi la commune a d'ores et déjà mené des projets de requalification comme celle de la Place Jean Jaurès, ou des boulevards Talabot et Callon. Aujourd'hui, elle entend prolonger ce processus d'amélioration des espaces publics aussi pour prendre soin du confort et de la santé des habitants, usagers et visiteurs. La qualité de l'air, du confort thermique ou acoustique, ou encore de l'ambiance des lieux, sont des critères qui orientent les nouveaux projets : la création de jardins familiaux ou pédagogiques, à proximité de logements dépourvus d'espaces extérieurs privés, l'aménagement d'un jardin public dans la cour de la médiathèque en cœur de ville, la requalification de la place de l'Arboux au pied d'immeubles collectifs, ou la végétalisation de trottoirs en priorité où c'est le plus pertinent (proximité des écoles, cœur de ville minéral...). Pour appuyer la vocation résidentielle du hameau de Trescol, elle envisage également la rénovation de la place V. Hugo qui permettra de conforter le lien social au sein des habitants, en plus de mettre en valeur un espace historique.

La commune compte s'appuyer sur l'étude « mobilité » actuellement portée par Alès Agglomération sur ses communes Petites Villes de Demain, dont La Grand'Combe. L'étude met en évidence les points de dysfonctionnement et les atouts, les risques à réduire, des opportunités à saisir et propose un plan d'actions, qui reste encore à affiner et valider. Ce plan constituera le programme des aménagements prioritaires à entreprendre sur les prochaines années. Les objectifs visés en premier lieu

sont de garantir le confort et la sécurité de la marche à pied, à travers le confortement de la zone de rencontre sur le cœur de ville, ainsi que le ré-aménagement de plusieurs espaces, trottoirs ou surlargeurs de voiries, risqués notamment pour les publics vulnérables (abords des écoles, d'une place...). Il s'agira aussi de mettre en place une signalétique piétonne pour encourager les déplacements à pied, surtout à court terme entre les aires de stationnement et les commerces. Les traitements des abords de chaque gare sont également prévus, pour assurer leur accessibilité par toutes et tous, en modes doux, pour améliorer les conditions d'intermodalités (orientation, arceaux vélos, cheminements, stationnements...) et aussi, pour mettre en valeur la halte ferroviaire, par le biais d'un aménagement paysager attirant et confortable. Favoriser la pratique de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment en vélos, est aussi une ambition de La Grand'Combe, qu'elle anticipe dans les projets sur le centre-ville. A ce titre, la requalification de l'avenue Mandela permettra la création d'une piste reliant le PRAE, le quartier de La Pise et le cœur de ville. Néanmoins, par souci de programmation et afin de pouvoir réaliser les travaux d'amélioration prioritaires, à plusieurs titres, sur la polarité que représente le centre-ville, la commune prévoit la création de liaisons cyclables structurantes, à plus long terme.

Par ailleurs, l'espace public ayant un impact considérable sur l'attrait d'une ville et son image, La Grand'Combe envisage aussi la valorisation de ses espaces emblématiques, aptes à singulariser la commune et la rendre plus désirable, tout en offrant de nouvelles aménités aux habitants et habitantes.

Ainsi, la reconquête de la vallée Ricard, ancien site industriel autrefois dévalorisant, a été entrepris depuis plusieurs années : démolition des installations minières, implantation d'un petit pôle commercial, construction de la Maison de Santé, ou encore très récemment, aménagement du théâtre de verdure F.Kahlo... La commune envisage aujourd'hui cette vallée en tant que « coulée verte », fédérant plusieurs quartiers du centre-ville. Le site possède un fort potentiel pour la détente, les loisirs ou le tourisme, la mise en scène de la nature ayant repris ses droits, la révélation de la silhouette de la ville ou encore la valorisation de son image. C'est également un espace à fort potentiel pour les déplacements doux, vers le nord de la ville en direction des chemins de randonnée, du complexe sportif Charles de Gaulle et des musées (Puits Ricard, Maison du Mineur, Maison des métiers anciens...), vers le cœur de ville et ses commerces et services ou encore vers Les Ribes ou La Pise. Quelques cheminements pré-existent en partie, mais nécessitent d'être rendus plus accessibles, plus continus et signalés. Pour assumer et conforter complètement un rôle de grand « parc urbain », elle envisage d'étudier plus précisément comment articuler les différentes vocations et fonctions de la vallée, y compris en maintenant une offre en stationnement, dont la localisation actuelle est particulièrement pertinente et stratégique pour limiter l'entrée de véhicule dans le cœur de ville. Le ré-aménagement du parking pré-existant est une des conditions pour récupérer de l'espace en cœur de ville, au profit de l'accessibilité et la mise en valeur des commerces, de la marchabilité et de la végétalisation. La commune compte aussi mettre à profit cette nouvelle aire de stationnement pour l'installation de dispositifs de production d'énergie (panneaux solaires sur des ombrières). La SPL 30 est actuellement mandatée pour les aider à faire des choix de dispositifs et mettre en œuvre le projet.

Enfin, les berges du Gardon, qui constituent un espace naturel remarquable pour l'accueil de la faune et de la flore et à la fois un lieu symbolique pour la présence de l'eau, méritent d'être valorisées. La création d'un sentier, à destination des promeneurs à pied ou en vélos, est un objectif de la commune, pour offrir un lieu singulier de détente, avec un potentiel pédagogique pour l'écologie. Le sentier pourrait s'intégrer dans un projet d'échelle supra-communale : une voie verte tout le long du Gardon amont de la ville centre d'Alès.

En résumé, l'Axe 3 articule les actions suivantes :

- **Action 3.1 : Réintroduire la nature, des usages plus diversifiés et de nouvelles fonctions sociales dans l'espace public**
- **Action 3.2 : Réaliser les aménagements d'espaces ciblés dans le Plan d'Action « Mobilité » pour faciliter les modes doux**
- **Action 3.3 : Mettre en valeur les espaces emblématiques du pays Grand'Combien**

DOCUMENT DE TRAVAIL

➤ **AXE 4 : UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS OPTIMISÉS ET MODERNISÉS, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE**

L'amplification de l'attractivité résidentielle fait partie de la stratégie que la commune déploie pour améliorer son parc de logements et dynamiser son économie locale. Or, l'offre en équipements constitue l'un des premiers critères qui est évalué par d'éventuels futurs habitants. Une offre, répondant aux attentes de son bassin de vie, est donc le complément indispensable pour consolider la stratégie de revitalisation en marche.

Pour La Grand'Combe, les services et équipements qu'elle offre doivent répondre aux enjeux d'inclusion et de mixité sociale, de santé et de bien-être, d'éducation et de culture. Les principaux services ou équipements soutenus ou mis en œuvre par elle ces dernières années sont la Maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, la Maison des solidarités Rosa Parks, ou encore le théâtre de verdure Frida Kalho... Contribuer à une transition vers un territoire à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique et améliorer le bien-être des habitants impliquent forcément une politique volontariste sur les services et équipements qu'elle soutient et met à disposition de sa population.

Pour cela, la commune envisage trois actions.

D'une part, il s'agit pour elle, de faire évoluer et d'adapter les équipements publics existants pour assurer un plus grand confort thermique, de meilleures conditions de travail et d'usages, moins de déperditions énergétiques, et une accessibilité garantie pour tous et toutes. Cette action englobe d'une manière générale les bâtiments communaux du centre-ville, comme ceux des hameaux où la présence d'équipements de proximité appuie la vocation résidentielle. La programmation des évolutions nécessaires est effectuée en fonction de l'état et du fonctionnement des bâtiments. Un audit énergétique a déjà été réalisé sur six bâtiments communaux. La rénovation énergétique de certains bâtiments est priorisée en fonction de cet audit. Ainsi, l'adaptation de la mairie va bientôt être étudiée et débuter, avec une rénovation thermique et la mise en accessibilité des étages aux personnes à mobilité réduite, qui nécessite l'installation d'un ascenseur. Afin d'améliorer le confort et le bien-être des enfants, la commune souhaite également procéder à la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles. Lorsque la rénovation thermique ou l'adaptation du bâti s'avérera nécessaire pour l'adapter aux enjeux environnementaux, la végétalisation de la cour sera réalisée concomitamment.

D'autre part, une autre action consiste à conforter le secteur des Pelouses, comme pôle d'équipement sportif, éducatif et culturel structurant à l'échelle de la commune et de son bassin de vie.

Le secteur concentre la Maison des jeunes, la piscine intercommunale, un collège, des terrains de sport, une salle polyvalente ou encore le gymnase, qui confirment le rôle de la Grand'Combe comme polarité. Pour maintenir son rayonnement, la commune souhaite affirmer et consolider les fonctions d'équipements de cette partie du centre-ville. Elle y a d'ailleurs acquis récemment du foncier pour réaliser une petite aire de parking, qui permettra de mieux y accéder et se déplacer à pied au sein de ce quartier. Elle a très récemment sécurisé et rénové le gymnase, utilisé par l'école de danse. Dans la

poursuite de ces travaux, elle compte étudier le ré-emploi des anciens locaux du centre d'apprentissage des Houillères, actuellement vacants, qui l'entourent. L'ensemble des bâtiments forment un îlot très intéressant, avec un grand espace central ouvert (cour intérieure), qui mérite d'être valorisé. La commune envisage d'y développer un lieu fédérateur, propice aux liens sociaux, au sport, à l'épanouissement de tous et toutes, à la culture également. L'objectif est de provoquer le rapprochement d'activités associatives actuellement dispersées, pour leur apporter de la visibilité, favoriser les échanges entre elles, créer des synergies, puis rapprocher et intégrer les habitants les plus éloignés du centre-ville, encourager un sentiment d'appartenance. Pour cela, la commune envisage une concertation, voire une co-construction, dont les modalités sont encore à définir, pour entraîner une dynamique profitable à l'émergence d'un projet viable, avec une gestion de fonctionnement la plus légère possible pour la commune par la suite. Elle envisage simultanément d'étudier les capacités de restructuration, d'adaptation, de rénovation du site pour évaluer la faisabilité des travaux et la programmation du lieu.

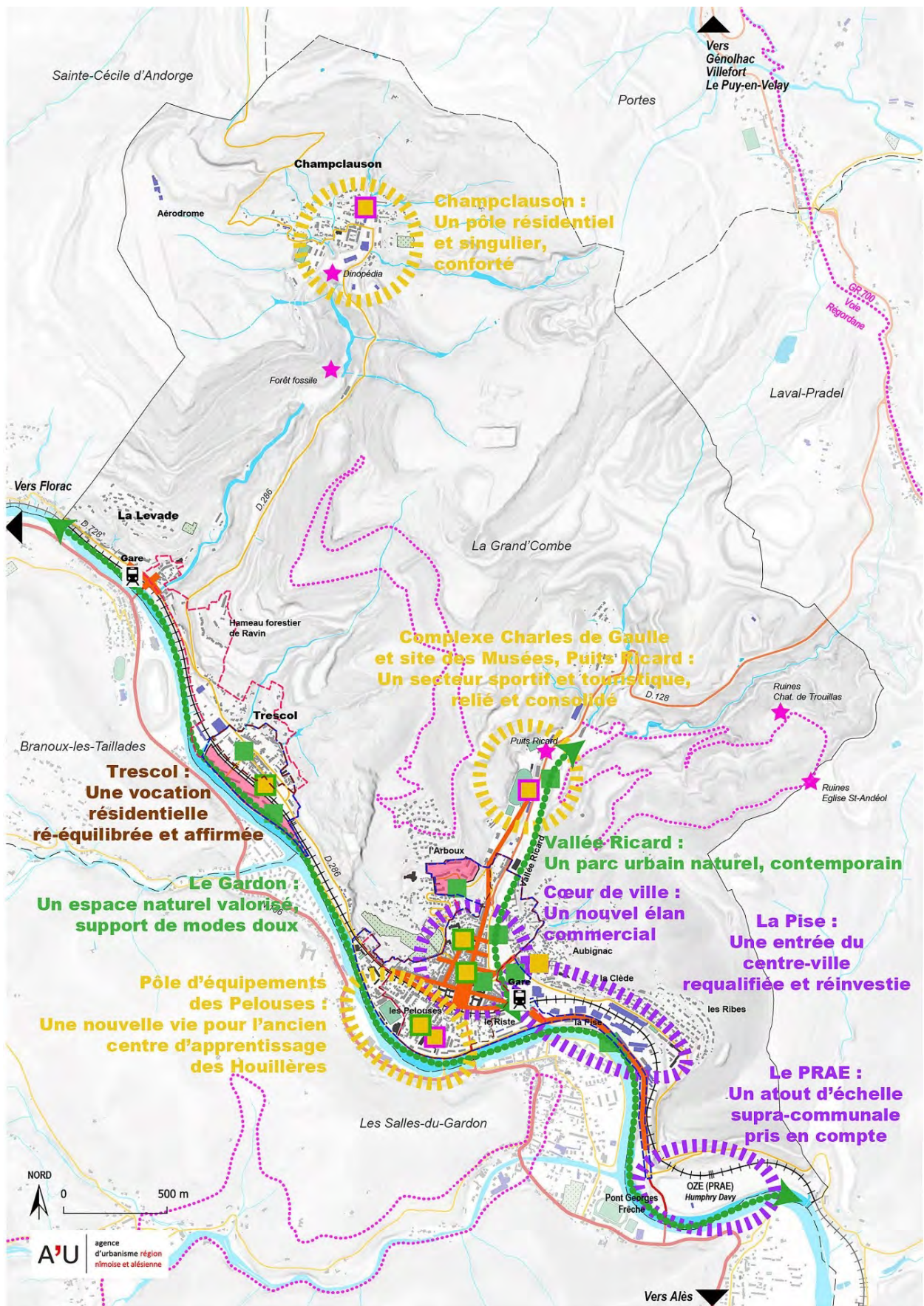
Par ailleurs, la dernière action consiste à optimiser certains équipements pré-existants de manière à répondre à de nouveaux besoins, en cohérence avec l'évolution de la population. A ce titre, la commune entend répondre aux souhaits de la jeunesse en envisageant un parcours de glisse, qui reste encore à définir, notamment en relation avec le conseil municipal des enfants et des jeunes. Son aménagement, imaginé dans le secteur du complexe sportif Charles de Gaulle, renforcera sa fonction de pôle sportif, au nord du centre-ville.

De plus, la municipalité prévoit aussi de mettre à profit des citoyens, le bâtiment de l'ex-Etat civil, dans le hameau de Champclauson. L'édifice appartient à la commune. Il est actuellement inoccupé, vétuste et menacé de dégradation, tout en constituant un potentiel intéressant pour des activités associatives. Le projet nécessite d'être affiné, mais une rénovation énergétique et une réhabilitation du bâtiment devront forcément être envisagées, ainsi que le réaménagement de l'espace public attenant.

En résumé, l'Axe 4 articule les actions suivantes :

- **Action 4.1 : Faire évoluer et adapter les équipements publics pour assurer la transition énergétique et faire face aux changements climatiques**
- **Action 4.2 : Conforter le pôle sportif et culturel du quartier des Pelouses**
- **Action 4.3 : Optimiser les équipements pré-existants et répondre aux nouveaux besoins**

3. 4 : Carte du Projet de Développement et de valorisation



**UN TERRITOIRE À ENJEUX PARTICULIERS :
PETITE VILLE DE DEMAIN ET QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)**

Périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)

Quartiers Politique de la Ville (QPV)

AXE 1 : UN PARC DE LOGEMENTS RESTRUCTURÉS ET RÉNOVÉS

Ré-équilibre en cours du parc de logements (réduction de l'offre sociale dans les anciennes opérations d'ensemble)

Accompagner la rénovation du parc de logements anciens sur les secteurs à enjeux OPAH-RU. Permis de louer. Aides façades

AXE 2 : UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE

Secteurs ciblés pour les projets : Coeur de ville, La Pise, PRAE

AXE 3 : DES ESPACES PUBLICS CREEES OU REQUALIFIES, CONVIVIAUX, PACIFIÉS ET INCLUSIFS, ADAPTÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Réintroduction de la nature, d'usages plus diversifiés et de fonctions sociales, dans les espaces publics de proximité

Aménagement de l'espace public pour faciliter les modes doux : apaisement des espaces, cheminements doux confortés, pistes vélos, espaces multimodal/gares/parkings.

Mise en valeur des espaces emblématiques du «Pays» grand'combien : en priorité berges du Gardon, vallée Ricard, comprenant des objectifs liés à l'écologie, aux loisirs et à la santé, aux déplacements doux et à l'histoire de la ville

AXE 4 : UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS OPTIMISÉS ET MODERNISÉS, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE

Evolution et adaptation des équipements pour assurer la transition énergétique et faire face aux changements climatiques

Pôles sportifs, touristiques, culturels ou de loisirs, ciblés pour les projets

Optimisation et valorisation du patrimoine immobilier et foncier sous-utilisés de la commune

Fond de plan / Etat des lieux

Batis divers

Equipements, édifices repères

Bâtiments d'activités

Equipements sportifs extérieurs, parcs,

Eléments d'intérêt touristique, culturel, patrimonial

Réseau viaire national et principal

Réseau viaire secondaire et dessertes locales

Dessertes locales

Sentiers et chemins de randonnée, identifiés par l'IGN

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2024 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2024-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Cévennes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- *Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »*

Pour la période 2022-2024 :

- *Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement de la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération

Alès Agglomération a adopté la réactualisation de son projet de territoire en octobre 2021. Elle agit dans le cadre des compétences qui sont les siennes (Habitat, Développement Économique, etc...). La Collectivité soutient la politique BCO, dans la mesure où celle-ci contribue parfaitement à son projet de territoire décrit ci-après.

LES 5 AXES DU PROJET DE TERRITOIRE D'ALES AGGLOMÉRATION

- **AXE 1 : FAVORISER L'EMPLOI ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

- Soutenir le développement des entreprises dans les domaines d'excellence (aider les initiatives entrepreneuriales, aménager des terrains et bâtiments, appuyer l'innovation des filières locales d'excellence, favoriser le développement de l'Économie Sociale et Solidaire...)
 - Valoriser durablement les ressources du territoire (construire le Projet Alimentaire Territorial, pérenniser, valoriser, gérer et renouveler la ressource forestière, ...)
 - S'ouvrir aux métiers de demain, à l'ère numérique et digitale (développer des formations pour les jeunes, favoriser l'accès, l'apprentissage et les usages du numérique, ...)
 - Développer un tourisme de qualité, attentif aux singularités des Cévennes (structurer la filière touristique et promouvoir la destination Cévennes)
- AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- Inscrire les entreprises, les industries, et l'agriculture dans la transition écologique (valoriser les entreprises moteur de la transition écologique, accompagner l'engagement des professionnels, ...)
 - Favoriser la transition énergétique du territoire (soutenir les filières de production d'énergie renouvelable, inciter les habitants à être acteurs de la transition énergétique,...)
 - Sensibiliser et communiquer sur les enjeux de la transition écologique (développer des événements, actions auprès des plus jeunes enfants, sensibiliser aux économies d'énergie, ...)
 - Collecter, valoriser et traiter les déchets (responsabiliser les citoyens, développer sur les centres de traitement, innover pour la revalorisation, ...)
- AXE 3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
- Poursuivre la voie de l'excellence dans les domaines artistiques et culturels (promouvoir les structures et l'offre culturelles qui participent à la notoriété d'Alès Agglomération, soutenir la création et la diffusion culturelles dans les communes, participer à l'éclosion de jeunes professionnels de la culture...)
 - Développer un habitat adapté aux modes de vie contemporains (intensifier la rénovation des logements anciens, assurer un développement de formes urbaines respectueuses des identités territoriales, développer un habitat adapté aux nouveaux besoins des habitants et aux nouveaux modes de vie...)
 - Maîtrise du foncier et planification (aménager de manière contrôlée le territoire et l'accompagner dans son développement, accompagner les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, ...)
 - Connecter le territoire aux grands réseaux d'échanges et améliorer la mobilité interne (améliorer les connexions à l'A7, l'A9, les TER, les TGV, privilégier les transports en commun et déplacements doux, contribuer au déploiement de la téléphonie mobile et l'internet haut débit en tous points du territoire...)
 - Mettre en valeur les patrimoines singuliers du territoire (protéger les grands paysages et le réseau des Gardons, entretenir et rendre accessibles les patrimoines naturels et culturels, sécuriser la ressource en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels, ...)
- AXE 4 : DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS SOCIÉTALES ET TERRITORIALES

- Connecter la jeunesse à son avenir (faciliter l'accès des jeunes à la formation, à l'emploi, aux pratiques culturelles et sportives, favoriser la mobilité locale et internationale, améliorer l'insertion sociale, ...)
 - Promouvoir des services publics innovants, facilement accessibles pour tous en tous lieux du territoire (former aux usages du numérique pour éviter la fracture sociale, maintenir et développer l'offre de soins et services de santé, développer des services innovants, ...)
 - Renforcer l'équité territoriale et améliorer les conditions de vie (poursuivre l'action de la Politique de la Ville dans les quartiers éligibles d'Alès, Anduze et La Grand-Combe, mettre en œuvre le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, ...)
 - Organiser les coopérations ville, bourgs et bassins de vie dans une agglomération multipolaire (conforter Alès comme ville-centre de l'agglomération, revitaliser les centre-bourgs des Pôles de centralité secondaire définis dans le SCOT du Pays Cévennes, ...)
- **AXE 5 : PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET INSTITUTIONNELLES**
- Développer la communication territoriale à l'extérieur et à l'intérieur du territoire (promouvoir la singularité de la destination Alès Agglomération comme "espace de bien vivre, respectueux de l'environnement", développer une politique d'attraction événementielle, renforcer la connaissance des compétences et des actions d'Alès Agglomération par les communes, ...)
 - Développer les coopérations territoriales et institutionnelles (poursuivre et tisser les coopérations internes au territoire, développer les coopérations externes, ...)

Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire du Pays des Cévennes

Le Pays Cévennes fédère la Communauté de Communes De Cèze Cévennes et la communauté d'Alès Agglomération autour de la Charte de développement.

Par ailleurs, il est porteur du SCOT, ainsi que du Contrat Territorial Occitanie.

La **stratégie du CTO du Pays Cévennes** est la suivante :

- **Développer une économie de la croissance verte dans un cadre de vie durable**

(fiches mesures opérationnelles : Assurer un développement économique pour une croissance durable, Proposer un cadre de vie durable au sein d'un territoire équilibré).

- **Améliorer la vie des habitants et l'image du territoire par sa production culturelle et une offre de service rationalisée**

(fiches mesures opérationnelles : Développer l'écosystème culturel en soutenant la production des entreprises du secteur culturel et l'offre proposée à la population, Proposer un maillage du territoire efficient permettant d'adapter et de rationaliser l'offre de service aux habitants).

- **Proposer une transition enviable en faisant du changement climatique une opportunité et en dynamisant les mobilités**

(fiches mesures opérationnelles : Impulser une résilience ingénieuse du territoire au changement climatique, Œuvrer pour la généralisation de mobilités durables inventives)

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération « Alès Agglomération »

Mettant en œuvre le projet de territoire adopté à l'unanimité par les élus le 28 juin 2018, la Communauté Alès Agglomération apporte tout son soutien aux communes dans le cadre des compétences qu'elle exerce (développement économique, compétence eau, compétence habitat, etc).

Elle intervient également en apportant des fonds de concours aux projets communaux dans le cadre de son règlement.

Elle apporte également ingénierie et prestations au cas par cas (conseil à la recherche de subventions, prestations SIG, ...)

- Modalités d'intervention et contributions du Pays des Cévennes

Le Pays finance des études d'intérêt général à l'échelle du Pays (niches économiques) et contribue à la démarche BCO par son ingénierie et sa coordination.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune de La Grand'Combe et la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'État et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- La capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- L'élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- La gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés dont :

- Une étude de mobilité sur 3 des communes PVD (La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas, Anduze)
- Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur 3 des communes PVD (La Grand'Combe, Saint-Jean du Gard, Saint-Hilaire de Brethmas)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de la commune de La Grand'Combe dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, un bonus écologique peut être attribué depuis la programmation 2023 pour des dossiers justifiant de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des espaces extérieurs aux changements climatiques.

L'attribution se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet <https://www.gard.fr/le-gard-pour-vous/demande-de-subvention-pour-lescollectivites-les-etablissements-publics/> ou sur le portail en ligne du Département « Subventions Gard » qui sera fonctionnel courant 2025.

Les dates limite de réception des dossiers sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

DOCUMENT D'IDENTIFICATION

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou

par téléphone au 05 61 11 03 11

DOCUMENT DE TRAVAIL

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de La Grand'Combe et la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de La Grand'Combe,
- la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération,
- le Pays Cévennes,
- le Conseil Régional Occitanie,
- le Conseil Départemental du Gard,
- l'État.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de La Grand'Combe (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'État, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de La Grand'Combe.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2026** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à La Grand'Combe, le **XX/XX/2024**

<p>La Maire de la Commune de La Grand'Combe Mme Laurence BALDIT</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération M. Christophe RIVENQ</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président du Pays Cévennes M. Christophe RIVENQ</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Mme Carole DELGA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Préfet du Gard M. Jérôme BONET</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;

Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

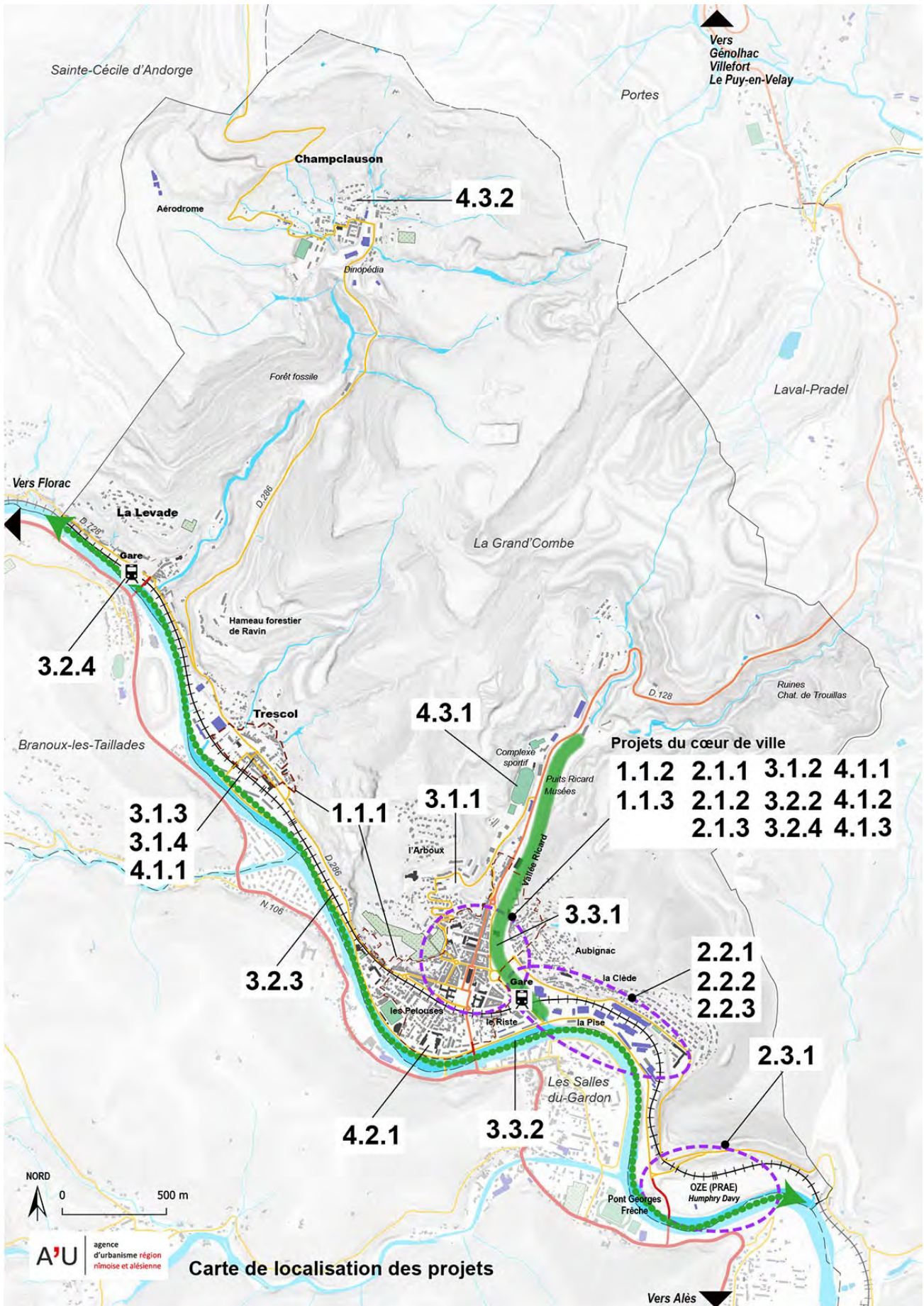
Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
AXE STRATÉGIQUE 1 : UN PARC DE LOGEMENTS RESTRUCTURES ET RENOVES	
ACTION 1.1 Accompagner la rénovation du parc de logements anciens sur les secteurs à enjeu	Projet 1.1.1 : Mise en place d'une OPAH-RU
	Projet 1.1.2 : Mise en place du permis de louer
	Projet 1.1.3 : Aides aux ravalements des façades
AXE STRATÉGIQUE 2 : UN RENOUVEAU ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE	
ACTION 2.1 Donner un nouvel élan économique au cœur de ville	Projet 2.1.1 : Création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
	Projet 2.1.2 : Installation d'une boutique de producteurs locaux
	Projet 2.1.3 : Rénovation d'un ancien local d'activité
ACTION 2.2 Réinvestir, redynamiser et requalifier le quartier de la Pise, en véritable entrée du centre-ville	Projet 2.2.1 : Étude et définition du réinvestissement et du ré-aménagement du quartier de la Pise
	Projet 2.2.2 : Aménagement de l'avenue N.Mandela
	Projet 2.2.3 : Acquisition, puis réorganisation d'espaces ou démolition d'anciens bâtiments
ACTION 2.3 : Valoriser l'aménagement du parc d'activités économique Humphry Davy	Projet 2.3.1 : Mobilisation des porteurs de projets en vue des installations/constructions/développements d'activités
ACTION 2.4 : Renouveler l'image de la ville, en facilitant sa connaissance, en révélant ses points d'intérêt et leur accessibilité	Projet 2.4.1 : Étude pour la signalétique multi-thématique, de La Grand'Combe
	Projet 2.4.2 : Réalisation et mise en place des dispositifs signalétiques tous thèmes - en fonction du plan d'action de l'étude précédente
AXE STRATÉGIQUE 3 : DES ESPACES PUBLICS CREEES OU REQUALIFIES, ADAPTES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX	
ACTION 3.1 Réintroduire la nature, des usages plus diversifiés et de nouvelles fonctions sociales dans l'espace public	Projet 3.1.1 : Requalification de la place de l'Arboux (en cours de réalisation)
	Projet 3.1.2 : Création d'un jardin public dans la cour de la médiathèque Germinal
	Projet 3.1.3 : Requalification de la place Victor Hugo
	Projet 3.1.4 : Création de jardins familiaux à Trescol
ACTION 3.2 Réaliser les aménagements d'espaces ciblés Le Plan d'Action « Mobilité » pour faciliter les modes doux	Projet 3.2.1 : Étude « mobilité » (en cours de réalisation)
	Projet 3.2.2 : Ré-aménagement de cheminements piétons, y compris végétalisation
	Projet 3.2.3 : Aménagements des liaisons cyclables structurantes
	Projet 3.2.4 : Traitement de l'espace public aux abords des 2 gares



ACTION 3.3 Mettre en valeur les espaces emblématiques du "Pays" Grand'Combien	Projet 3.3.1 : Aménagement de la Vallée Ricard en parc urbain
	Projet 3.3.2 : Création d'un sentier des berges du Gardon
AXE STRATÉGIQUE 4 : UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS OPTIMISES ET MODERNISES, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE	
ACTION 4.1 Faire évoluer et adapter les équipements publics pour assurer la transition énergétique et faire face aux changements climatiques	Projet 4.1.1 : Végétalisation des cours d'écoles
	Projet 4.1.2 : Rénovation de la Mairie
	Projet 4.1.3 : Rénovation énergétique des bâtiments publics
ACTION 4.2 Conforter le pôle sportif et culturel du quartier des Pelouses	Projet 4.2.1 : Réhabilitation et valorisation de l'ensemble des anciens locaux du centre d'apprentissage des Houillères
ACTION 4.3 Optimiser les pôles d'équipements pré-existants et répondre aux nouveaux besoins	Projet 4.3.1 : Création d'un parcours de glisse
	Projet 4.3.2 : Réutilisation et valorisation du bâtiment de l'ex Etat Civil

DOCUMENT DE TRAVAIL

Carte de localisation des actions



Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique UN PARC DE LOGEMENTS RESTRUCTURÉS ET RÉNOVÉS	Titre de l'action : Accompagner la rénovation du parc de logements anciens sur les secteurs à enjeux
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans la continuité de la politique de la ville et de l'habitat entreprise il y a plusieurs années, avec ses partenaires locaux et les principaux acteurs du renouvellement urbain, la commune souhaite maintenir, compléter et conforter les actions qui consistent à améliorer la qualité de l'habitat, lutter contre l'habitat indigne ou insalubre, la vacance de logements qu'ils soient sociaux ou privés, et entraîner un rééquilibrage du parc, pour permettre à la fois une plus grande mixité sociale et une répartition urbaine plus pertinente.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat insalubre et/ou indigne, les marchands de sommeil, - Apporter une aide à une population fragilisée, - Redonner de l'attractivité résidentielle à La Grand'Combe, - Rééquilibrer le parc de logements d'une manière générale, et l'offre, en fonction des vocations propres aux différentes parties de La Grand'Combe, notamment la vocation de pôle de centralité du centre-ville et la vocation résidentielle des hameaux, - Rendre la ville résiliente et économe, en contribuant au recyclage d'un patrimoine immobilier pré-existant. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 1.1.1. : Mise en place d'une OPAH-RU

Descriptif : Suite à l'étude préalable habitat réalisée par l'Agence d'urbanisme, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) a pour objectif de dresser un état des lieux de la situation de l'habitat privé, sur un secteur identifié (centre-ville de La Grand'Combe et Trescol).

A l'issue de cette étude, les outils les plus pertinents au regard du contexte local seront identifiés afin d'agir pour une amélioration systémique et durable de l'habitat. Un engagement vers une convention d'OPAH-RU sera alors à déterminer.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Alès Agglomération

Coût estimatif : 108 247,5 € HT pour l'étude pré-opérationnelle pour 3 communes PVD (La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard)

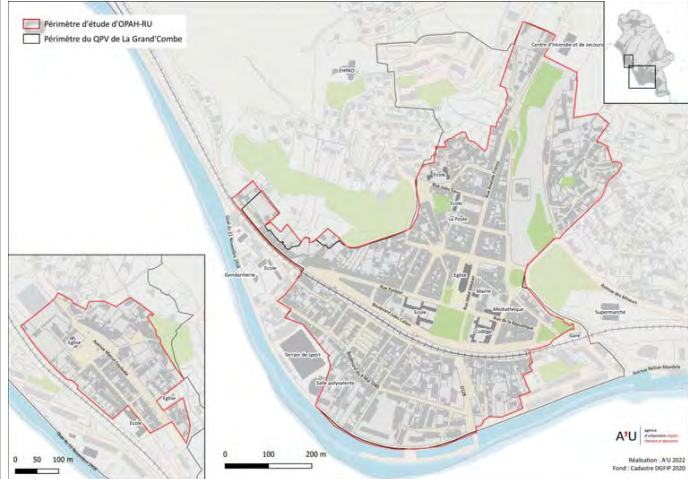
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (réalisation) |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (études) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Anah, Banque des Territoires, Conseil Départemental

Partenariat financier : Anah, Banque des Territoires



Périmètre de l'étude préalable habitat (dec 2022 - Agence d'urbanisme)

Projet 1.1.2. : Mise en place du permis de louer

Descriptif : La commune est engagée dans l'amélioration de l'état du parc de logements depuis de nombreuses années.

Cependant, de nombreux logements sont loués dans des conditions d'habitat dangereuses pour les occupants. Afin d'inciter les propriétaires bailleurs à faire des travaux avant la mise en location, la commune souhaite mettre en place l'autorisation préalable de mise en location (ou « permis de louer »).

L'objectif du « permis de louer » est d'enrayer la remise sur le marché de logements locatifs médiocres voire indignes, souvent loués à des ménages aux faibles ressources.

Les « permis de louer » sont instruits en interne, par le pôle logement de la commune, qui est chargé de la mise en œuvre et du suivi.

Le permis de louer est actif à La Grand'Combe depuis le 18 avril 2024 (cf carte ci-contre).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : dépenses de fonctionnement uniquement (moyens humains)

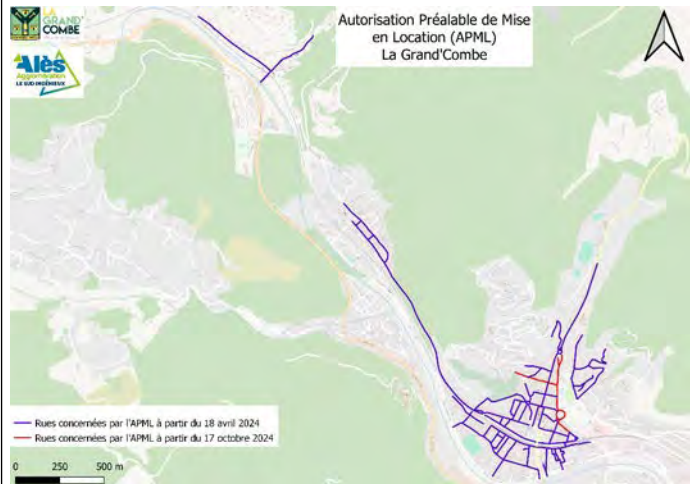
Calendrier prévisionnel :

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Alès Agglomération (délégation du « permis de louer »), DDTM, CAF, ARS

Partenariat financier : /



Cartographie des rues concernées par l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) à La Grand'Combe

Projet 1.1.3. : Aides aux ravalements des façades

Descriptif : La commune est engagée dans l'amélioration de l'état du parc de logements depuis de nombreuses années. En particulier, depuis le 17 février 2016, les propriétaires occupants peuvent bénéficier de subventions communales pour le ravalement de leurs façades, à condition qu'elles soient visibles du domaine public.

A partir de 2025 et la mise en place prévisionnelle d'une OPAH-RU (suite à l'étude pré-opérationnelle prévue en 2024 – projet 1.1.1), ces aides pourront être intégrées dans un dispositif plus global d'aides à la réhabilitation de l'habitat.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : environ 15 000 euros par an

Calendrier prévisionnel :

X 2022

X 2025

X 2023

X 2026

X 2024

X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

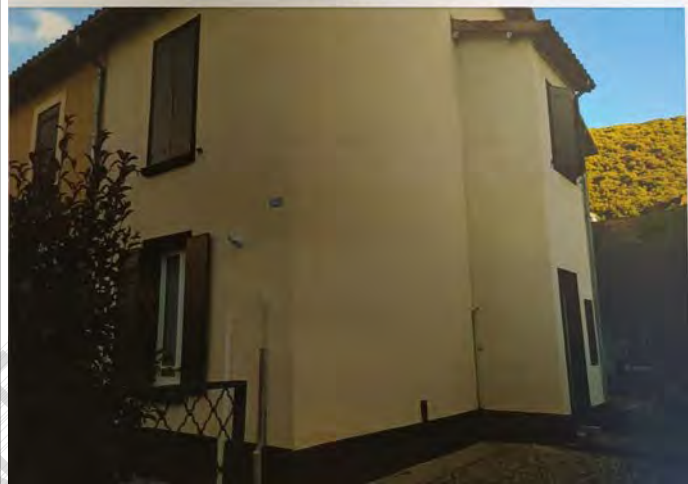
Partenariat technique : Alès Agglomération
(compétence habitat)

Partenariat financier : /



AVANT

APRES



Exemple d'un ravalement de façades

Axe 2	Fiche action 2.1.
Intitulé de l'axe stratégique UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE	Titre de l'action : Donner un nouvel élan au cœur de ville
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cinquante ans après la cessation des activités minières et de la vie économique qui en découlait, et suite aux politiques successives menées pour redynamiser la commune, La Grand'Combe se relève progressivement de son statut de ville « sinistrée ». Aujourd'hui, il s'agit d'accroître et de consolider la dynamique en cours et de promouvoir un renouveau qui reste encore un peu fragile. La commune s'appuie notamment sur la revitalisation du cœur de ville à l'œuvre depuis plusieurs années, comme la rénovation d'espaces publics majeurs, les opérations de réinvestissement privés, ou encore la modernisation des équipements publics. La Grand'Combe envisage l'encouragement à cet élan reconstituteur par le biais de la redynamisation commerciale.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les activités déjà installés et participant à la vitalité du centre-ville, soutenir l'économie locale, - Inciter à l'installation de nouveaux commerces et de services (restauration, cafés, ...), - Lutter contre le risque d'évasion commerciale et de services, - Faciliter la préservation et le développement d'emplois de qualité, - Rendre la ville plus attractive. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 2.1.1. : Création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat</p> <p>Descriptif : Le 03 avril 2023, la commune a délibéré pour instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, et ainsi instaurer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. L'enjeu est de conserver la vocation de « commerce et activité de service » des rez-de-chaussée, dans l'objectif global de favoriser la continuité et la visibilité du linéaire commercial en centre-ville. Les trois rues concernées au sein du centre-ville sont : rue Anatole France, rue Pasteur et rue de la</p>	

<p>République.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Préserver et développer des emplois de qualité (5) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe</p> <p>Coût estimatif : /</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : CCI, CMA, DDTM <u>Partenariat financier</u> : /</p>	
<p>Projet 2.1.2. : Installation d'une boutique de producteurs locaux</p> <p>Descriptif : La création d'une boutique de producteurs locaux au cœur de ville de La Grand'Combe permettrait un accès tout au long de la semaine à des produits de qualité, en complément du marché bi-hebdomadaire à fort rayonnement (mercredi et samedi, zone de chalandise jusqu'en Lozère). L'objectif serait que cette boutique soit gérée directement par les producteurs ; une démarche de concertation est donc à mener préalablement. Cette boutique pourrait proposer à la fois des produits alimentaires, mais aussi des produits artisanaux (bijoux, savons par exemple). Un local est envisagé au cœur du centre-ville, donnant directement sur la place Jean Jaurès ; des discussions avec les propriétaires sont en cours.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Préserver et développer des emplois de qualité (5) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe</p> <p>Coût estimatif : à déterminer en fonction du projet (participation de la commune au loyer, mise à disposition d'un local commercial...)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p>	

<p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : CCI, CMA, Chambre d'agriculture <u>Partenariat financier</u> : /</p>	
<p>Projet 2.1.3. : Rénovation d'un ancien local d'activité</p> <p>Descriptif : La commune est propriétaire d'un local commercial, dont la situation est stratégique : au cœur du centre-ville, au sein d'un îlot prioritaire de l'étude préalable habitat, et dans une rue reliant la gare avec le centre-ville (rue de la République). L'objectif est de rénover ce local afin de favoriser la réinstallation d'un commerce en rez-de-chaussée. Les modalités de mise à disposition sont à définir en fonction du porteur de projet.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Préserver et développer des emplois de qualité (5) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe</p> <p>Coût estimatif : à définir en fonction du porteur de projet et de la vocation commerciale du local (restaurant, commerce...)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : Région, État (DDTM), Alès Agglomération (Myriapolis) Département, CCI, CMA <u>Partenariat financier</u> : État (fonds de restructuration des locaux d'activité)</p>	 <p>Secteur prioritaire de revitalisation commerciale (source : convention ORT, signée en juillet 2023)</p>

Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE	Titre de l'action : Réinvestir, redynamiser et requalifier le quartier de la Pise, en véritable entrée du centre-ville
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La construction récente du Pont Georges Frêche a modifié le statut du quartier de la Pise, jusqu'à plutôt délaissé par les entreprises. Aujourd'hui, il constitue avec le quartier du PRAE (ZAE Humphry Davy), bientôt en construction, une nouvelle entrée de ville, et plus particulièrement, avec l'avenue N.Mandela, un accès, très direct au cœur de ville et ses services. Le secteur de la Pise caractérise donc désormais l'entrée du centre-ville. Cette situation inédite occasionne un nouveau statut pour ce quartier, avec un rôle à jouer, que la commune entend maîtriser.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur, créer une nouvelle image et rendre identifiable l'entrée dans le centre-ville de La Grand'Combe, - Accueillir de nouvelles entreprises et favoriser une nouvelle dynamique à même d'améliorer la situation économique et sociale de la ville, tout en répondant aux besoins des entreprises à court terme comme sur le long terme, - Maîtriser l'avenir de ce quartier en vue de garantir une complémentarité des programmes économiques avec ceux du cœur de ville, afin d'éviter la concurrence qui irait à l'encontre de la revitalisation du territoire, - Favoriser de nouveaux usages en entrée du centre-ville et notamment garantir le confort et la sécurité des déplacements en modes doux. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 2.2.1. : Étude et définition du réinvestissement et du ré-aménagement du quartier de la Pise

Descriptif : Le quartier de La Pise, ancienne zone artisanale et industrielle, est devenu une nouvelle entrée de ville, depuis la création du pont G. Frêche en 2020. Il assure la nouvelle liaison entre le centre-ville et le parc régional d'activités Humphry Davy. Les bâtiments de ce quartier sont anciens, vétustes et insalubres, mais certains constituent un patrimoine industriel à valoriser.

L'objectif à l'horizon 2030 est la venue de nouveaux habitants au sein de la commune grâce à un dynamisme économique retrouvé et la création d'emplois au sein du nouveau quartier de la Pise.

Pour cela, la commune a bénéficié d'une étude urbaine préalable, réalisée par l'Agence d'Urbanisme et financée par Alès Agglomération (diagnostic du site, schéma d'aménagement).

Après cette étude de préfiguration, la commune a mandaté la SPL 30 pour l'aider à impulser la mutation de ce quartier et avoir des perspectives opérationnelles claires (recrutement de la maîtrise d'œuvre notamment).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1)
- S'adapter à l'urgence climatique (2)
- Préserver et développer des emplois de qualité (5)
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : frais d'études

Calendrier prévisionnel :

- X 2022 2025
- X 2023 2026
- X 2024 2027-2028

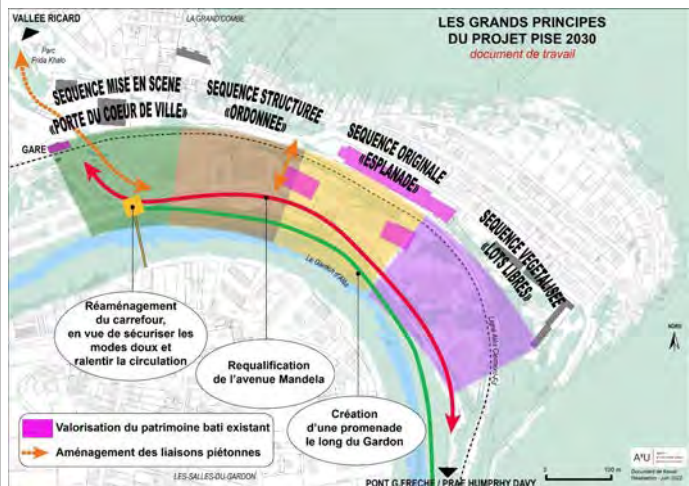
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Alès Agglomération, Agence d'urbanisme, SPL 30, Conseil Départemental

Partenariat financier : Alès Agglomération

Projet 2.2.2. : Aménagement de l'avenue N. Mandela

Descriptif : La commune est accompagnée par la SPL 30, notamment pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre urbaine de la requalification de l'avenue Nelson Mandela.



Etude de l'Agence d'urbanisme - grands principes du projet Pise – juin 2022

L'objectif est de requalifier cette voie (environ 1,6km de voirie), devenue entrée de ville depuis la création du pont G Frêche.

Plusieurs objectifs sont visés : marquer l'entrée de ville par des aménagements urbains et de la végétalisation, partager l'espace avec les piétons et cyclistes (en créant une voie verte, séparée de la chaussée), sécuriser la voirie et faire ralentir les véhicules, aménager le carrefour avec la rue des Tuileries pour rejoindre le centre-ville...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : budget prévisionnel de 800 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 X 2025 (travaux)
- 2023 2026
- X 2024 (études) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Départemental, Conseil Régional, Alès Agglomération, État (DDTM, DREAL)

Partenariat financier : Conseil Départemental, Conseil Régional, Alès Agglomération, État

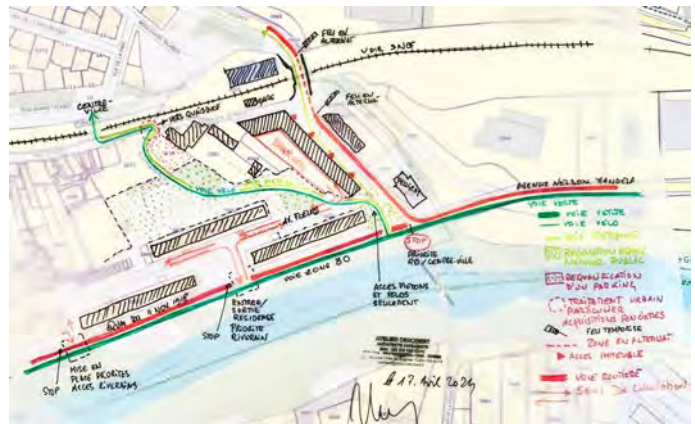


Schéma d'intentions (non validé, à ajuster) pour le projet de requalification de l'avenue N Mandela (MOE: atelier Derobert) - avril 2024

Projet 2.2.3. : Acquisition, puis réorganisation d'espaces ou démolition d'anciens bâtiments en vue d'installations d'entreprises, de revente de foncier ou de création d'espaces publics secondaires

Descriptif : La commune a acquis des parcelles et des bâtiments au sein du quartier de la Pise, afin d'avoir la maîtrise foncière et de s'assurer que ces espaces seront rénovés avant l'implantation de nouvelles activités.

L'acquisition, puis la démolition ou la vente d'anciens bâtiments va donc permettre de favoriser les installations d'activités plurielles, pour éviter la monovocation du secteur, et également pour créer des espaces publics secondaires.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Préserver et développer des emplois de qualité (5)
 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : en fonction des acquisitions et des ventes

Calendrier prévisionnel :

X 2022 2025

X 2023 2026

X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCI, CMA

Partenariat financier : à définir en fonction des projets

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 2	Fiche action 2.3
Intitulé de l'axe stratégique UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE	Titre de l'action : Valoriser l'aménagement du parc d'activités économique Humphry Davis
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cette dernière décennie a vu se concrétiser le projet de réinvestissement de la friche de l'usine électrique située autrefois au sud de la commune et qui marquait profondément le paysage industriel de la vallée du Gardon. La Région Occitanie a mis en œuvre la reconquête de ce site au profit de la vocation économique. Il s'agit d'un projet d'envergure régionale, qui rayonne à l'échelle d'Alès agglomération, comme à celle de La Grand'Combe. Le pont Georges Frêche a été construit pour améliorer l'accès au site et le Parc Régional d'Activités Economiques Humphry Davy, aménagé. Aujourd'hui, un ensemble de grandes parcelles sont disponibles pour y implanter des activités nécessitant une emprise foncière importante. La constructibilité des parcelles est toutefois soumise à des principes de dépollutions, en fonction des activités ou des installations qui s'y implanteront. Les élus et services économiques des collectivités développent une stratégie pour intéresser et mobiliser des porteurs de projets privés d'activités et favoriser le développement d'entreprises.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le projet de reconquête de l'ancien site industriel et valoriser les investissements déjà réalisés, - Attirer des investisseurs grâce au gisement foncier valorisé, - Développer des emplois profitant à l'ensemble du territoire alésien, y compris grand'combien, - Agir pour l'attractivité. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 2.3.1. : Mobilisation des porteurs de projets</p> <p>Descriptif : XXXXXX (3 à 4 lignes maximum)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Préserver et développer des emplois de qualité (5) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Coût estimatif : éléments connus à ce stade du projet, la précision du montant attendu ici n'est pas celui de la programmation financière.</p> <p>Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 :</p>	<p>A COMPLETER PAR LA REGION</p> <p>Document graphique</p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>



démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier :

Citer les partenaires potentiellement concernés pour la mise en œuvre de ce projet (Etat, ANAH, DDT, DRAC, CDC, EPF, Région, CD, CCI, CAUE, ...)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 2	Fiche action 2.4.
Intitulé de l'axe stratégique UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE	Titre de l'action : Renouveler l'image de la ville, en facilitant sa connaissance, en révélant ses points d'intérêt et leur accessibilité
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cinquante ans après la cessation des activités minières et de la vie économique qui en découlait, et suite aux politiques successives menées pour redynamiser la commune, La Grand'Combe se relève progressivement de son statut de ville « sinistrée ». Malgré tout, l'image de la ville reste entachée de ce passé dans l'imaginaire collectif alésien. Aujourd'hui, il s'agit d'une part de promouvoir la reconquête qui s'est accomplie, et d'autre part de rendre plus lisible le rôle de La Grand'Combe et les services qu'elle offre à ses habitants, à ses usagers ou encore à ses visiteurs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour l'attractivité commerciale, touristique, culturelle, - Faciliter et encourager l'accessibilité aux services qu'elle apporte, - Favoriser une meilleure connaissance de la ville et de ses atouts, - Valoriser l'identité de la ville en vue de lui redonner de l'intérêt et de l'importance, - Contribuer à la promotion de la ville, et aussi de son contexte territorial. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 2.4.1. : Étude pour la signalétique multi-thème, de La Grand'Combe</p> <p>Descriptif : Afin de valoriser les points d'intérêt de la commune de La Grand'Combe, une étude pour la signalétique multi-thème permettrait de cibler les équipements à révéler et d'avoir une charte graphique cohérente au fil du temps et des projets. L'étude concernerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déplacements à pied, ou en vélo (englobant plusieurs thématiques : commerces, équipements, gares, Puits Ricard, les musées, promenade des berges du Gardon ; itinéraires de randonnées, administration, office du tourisme, etc.) • les déplacements routiers (sites touristiques et culturels éloignés : par exemple, Dinopédia, base nautique de ste-cécile d'andorge, le train de Ste Cécile, La Berline, etc.) 	

- l'information sur le patrimoine historique, culturel, industriel, naturel (la ville industrielle/la ville contemporaine, biodiversité du Gardon, etc.)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Préserver et développer des emplois de qualité (5)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : 20 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, Banque des Territoires, Conseil Départemental, Alès Agglomération, CAUE, Ademe

Partenariat financier : Conseil Régional, Banque des Territoires

Projet 2.4.2. : Réalisation et mise en place des dispositifs de signalétique (en fonction du plan d'action de l'étude précédemment menée)

Descriptif : Les objectifs de ce projet sont :

- s'orienter dans la ville à plusieurs échelles,
- faire connaître son identité,
- utiliser des dispositifs cohérents entre eux (positionnement stratégique, type de mats et autres supports pédagogiques, identité visuelle...)

En fonction des conclusions de l'étude, la signalétique pourra être implantée de manière progressive : dans un premier temps, dans le centre-ville, puis au fur et à mesure de la réalisation des aménagements et projets de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Préserver et développer des emplois de qualité (5)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : en fonction des conclusions de l'étude (cf. projet 2.4.1)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, Conseil

Départemental

Partenariat financier : à définir en fonction du projet

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique DES ESPACES PUBLICS CREEES OU REQUALIFIES, ADAPTES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX	Titre de l'action : Réintroduire la nature, des usages plus diversifiés et de nouvelles fonctions sociales dans l'espace public
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La stratégie de revitalisation de la Grand'Combe implique la redynamisation de l'économie, la rénovation et le rééquilibrage du parc de logements. En même temps, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et habitantes et le renouvellement de l'image de la ville, avec la production d'une qualité urbaine apte à la rendre plus attractive, plus désirable constituent les conditions de réussite pour les projets visant la revitalisation d'un territoire. Par ailleurs, la transition écologique étant considérée par la commune comme un enjeu impératif, pour l'avenir et pour les solidarités sociétales et environnementales, l'aménagement des espaces publics est traité de manière à répondre aux problématiques de leur confort, qu'il soit thermique, acoustique, ou physique, de la préservation des ressources et de la biodiversité ou encore de leur efficacité, en terme d'usage. A ce titre, La Grand'Combe envisage une plus forte présence de la nature dans les espaces publics et communs de la ville. Elle cible pour cela les espaces où l'apport de verdure, de fraîcheur et de convivialité est le plus stratégique pour créer des liens entre habitants ou atténuer l'effet de densité urbaine.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Garantir à tous les habitants et habitantes des espaces pacifiés, sécurisés, conviviaux et confortables, pour permettre, faciliter et encourager le lien social, les activités collectives, le bien-vivre ensemble ; - Compléter la politique d'amélioration de l'habitat, avec des espaces publics de qualité, qui constituent, de fait, l'espace extérieur de chaque logement, appropriable ; - Rafraichir la ville, pour s'adapter à l'urgence climatique ; - Améliorer le bien-être et la santé des usagers et habitants grâce à la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité, et une offre variée d'ambiances (odeurs, sons, lumières et couleurs...) les plus naturelles possible ; - Mettre en valeur les espaces urbains, pour contribuer au renouvellement de l'image de La Grand'Combe et poursuivre les efforts déjà entrepris dans ce sens (Place J. Jaurès, etc.). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 3.1.1. : Requalification de la place de l'Arboux

Descriptif : La commune souhaite requalifier la « place des HLM » du quartier de l'Arboux, qui jouxte le Nord du centre-ville, en créant un aménagement urbain et paysager. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants par la rénovation de cette place, intégrant un cheminement sécurisé, la pose de mobiliers urbains (bancs), une amélioration de l'espace dédié aux enfants (aire de jeux) et la création d'un parking afin de mettre fin au « stationnement ventouse ».

Cette place se situe au cœur de grands ensembles construits dans les années 1960-1970, au sein du Quartier Politique de la Ville (QPV). Au-delà de la rénovation des logements engagée depuis quelques années, l'objectif est aujourd'hui l'aménagement des espaces publics. Un enjeu essentiel est le désenclavement du quartier en le rendant visible, accessible afin de favoriser la connexion aux quartiers périphériques. Il conviendra également de prendre en compte les enjeux de transition écologique, en renforçant la dimension végétale pour lutter contre les îlots de chaleur et pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : 491 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, Conseil

Départemental, État, Agence de l'eau

Partenariat financier : Conseil Départemental, Agence de l'eau, État (DETR), Alès Agglomération (fonds de concours)



Projet 3.1.2. : Création d'un jardin public dans la cour de la médiathèque Germinal

Descriptif : La médiathèque est située au cœur du centre-ville, à proximité immédiate de la place Jean Jaurès.

L'entrée est aujourd'hui située rue de la

Document graphique

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation et/ou

Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

République. L'objectif du projet est d'aménager la cour à l'arrière de la médiathèque, et donc d'y déplacer également son entrée pour la rendre plus attractive.

Pour élargir la cour arrière de la médiathèque et l'ouvrir vers le centre-ville ;(vers la mairie), il est prévu de démolir un bâtiment, accueillant aujourd'hui une association de peinture et un club sportif. Cela permettrait d'agrandir l'espace disponible (à terme, environ 800 m²).

Le relogement de ces associations est à prévoir avant la réalisation de cet aménagement.

Le projet est donc de valoriser cette cour en la transformant en jardin public :

- fermer la place à la circulation automobile afin de la rendre totalement piétonne,
- végétaliser afin d'offrir un coin de nature dans le centre-ville,
- créer un petit amphithéâtre pour profiter de ce cadre urbain et naturel et des activités proposées par la médiathèque (lectures, concerts, spectacles...) ou pour toutes initiatives,
- voire créer d'autres usages, à déterminer avec les habitants et usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2022 **X** 2025 (études S1)

2023 **X** 2026

X 2024 (relogement) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, CAUE/Agence Technique Départementale, Agence d'urbanisme, État (DDTM, DRAC), Agence de l'eau, Conseil Départemental

Partenariat financier : Conseil Régional, État (DRAC), Agence de l'eau, Conseil Départemental

Projet 3.1.3. : Requalification de la place Victor Hugo

Descriptif : L'aménagement plus qualitatif et harmonieux de la place Victor Hugo à Trescol en fera un lieu plus convivial, lieu de vie pour tous les habitants.

Aujourd'hui essentiellement occupée par un parking, cette place n'est pas structurée pour accueillir de manière agréable les piétons.

Elle possède néanmoins déjà de nombreux atouts : position centrale dans le quartier, nombreux arbres (ombre), qualité architecturale du temple, accessibilité routière et piétonne...

La rénovation et la modernisation de cet espace sont donc nécessaires pour mettre en valeur ces atouts, et améliorer le cadre de vie.

Le devenir du temple de Trescol devra également être intégré dans le projet (problème de structure).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : 627 600 € HT (prévisionnel – source ATD 2021 – à actualiser)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE/ATD, Conseil Régional, Conseil Départemental, État, Agence de l'eau

Partenariat financier : Conseil Régional, Conseil Départemental, État, Agence de l'eau

Projet 3.1.4. : Création de jardins familiaux à Trescol

Descriptif : La création de jardins familiaux et pédagogiques à Trescol répond à un double objectif :

- proposer, notamment aux habitants qui n'ont pas de jardin, d'avoir accès à une parcelle de terrain qu'ils peuvent cultiver librement, ou simplement pour profiter de l'extérieur,
- favoriser le lien social et la mixité ; en particulier, la vocation pédagogique de ces jardins pourra également renforcer les liens intergénérationnels, déjà amorcés avec la présence d'une école maternelle et élémentaire

Ce projet est situé à Trescol, hameau qui a une vocation majoritairement résidentielle. L'accès à un jardin sera facilité, aussi bien pour les habitants du « vieux Trescol » (parc privé, bâti ancien et dense) que ceux du parc social (logements locatifs sociaux). Ce projet fait suite à la démolition de logements locatifs sociaux par Habitat du Gard (environ 60), en raison du nombre trop important de logements sociaux (déclin du nombre d'habitants) et du caractère inondable du quartier (PPRI du Gardon d'Alès).

La surface des jardins pédagogiques serait d'environ 100 m², compris dans une parcelle de minimum 1 000 m² (espace laissé libre suite à la démolition d'un immeuble), soit près de 900 m² de jardins familiaux à destination des habitants, de Trescol mais aussi du centre-ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1)

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif :

- préparation du terrain pris en charge par Habitat du Gard
- coût pour la commune : à déterminer (aménagement des jardins, clôtures, cabane pour outils...)

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

2022

2025

2023

2026

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Alès Agglomération, CIVAM du Gard, GAL, Conseil Départemental

Partenariat financier : Alès Agglomération (PAT, fonds de concours), GAL des Cévennes au Rhône (financements LEADER), Conseil Départemental

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 3	Fiche action 3.2
Intitulé de l'axe stratégique DES ESPACES PUBLICS CRÉÉS OU REQUALIFIÉS, CONVIVIAUX, PACIFIÉS ET INCLUSIFS, ADAPTÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX	Titre de l'action : Réaliser les aménagements d'espaces ciblés dans le Plan d'Action « Mobilité » pour faciliter les « modes doux »
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La stratégie de revitalisation de la Grand'Combe implique la redynamisation de l'économie, la rénovation et le rééquilibrage du parc de logements. En même temps, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et habitantes et le renouvellement de l'image de la ville, avec la production d'une qualité urbaine apte à la rendre plus attractive, plus désirable constituent les conditions de réussite pour les projets visant la revitalisation d'un territoire. Une qualité urbaine acceptable implique la qualité des déplacements tous modes qui ont lieu dans l'espace public. Pour assurer cette qualité, la commune compte s'appuyer sur l'étude « mobilité » actuellement portée par Alès Agglomération sur ses communes Petites Villes de Demain, dont La Grand'Combe. L'étude met en évidence les points de dysfonctionnement et les atouts, les risques à réduire, des opportunités à saisir et propose un plan d'actions, qui reste encore à affiner et valider. Ce plan constituera le programme des aménagements prioritaires à entreprendre progressivement dans les 5 à 8 prochaines années.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Garantir à tous les habitants et habitantes des espaces pacifiés, sécurisés, conviviaux, confortables et inclusifs, pour permettre, faciliter et encourager les déplacements « modes doux », notamment à pied, dans les espaces urbains ; - Faire ralentir les voitures, rendre leur circulation moins dangereuse, améliorer la qualité de l'air, l'ambiance sonore dans la ville, et restituer de l'espace public pour d'autres usages plus conviviaux et fédérateurs ; - Rendre plus accessible l'offre en équipements, en service, aux transports collectifs, au plus grand nombre d'habitants, d'usagers et de visiteurs ; - Rendre plus attractifs les commerces et les pôles d'intérêt touristiques, culturels, patrimoniaux (en vue de consolider leur vitalité et favoriser un bénéfice économique) ; - Rendre plus libres et autonomes les habitants qui ne disposent pas d'une voiture ; - Optimiser l'usage des haltes ferroviaires et des aires de stationnements ; - Mieux s'orienter dans la ville, notamment pour encourager et faciliter les déplacements en modes doux. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 3.2.1. : Étude « mobilité »

Descriptif : L'étude mobilité portée par Alès Agglomération pour les communes « Petites Villes de Demain » a pour objectif de réaliser un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions, sur l'ensemble des mobilités : faciliter le développement des modes actifs, développer des modes plus économes en énergie que la voiture individuelle, optimiser la circulation et les stationnements tous modes, améliorer la sécurité de tous les déplacements...

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Alès Agglomération

Coût estimatif : 68 950 € HT pour 3 communes PVD (La Grand'Combe, Anduze, Saint-Hilaire de Brethmas)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, État (DDTM), Conseil Départemental, SMTBA, Ademe, Banque des Territoires, CAUE

Partenariat financier : Ademe (30%), Banque des Territoires (intermédié par le Conseil Régional, 50%)



Etude mobilité PVD - stratégie

Projet 3.2.2. : Réaménagement de cheminements piétons, intégrant si possible une augmentation de la végétalisation

Descriptif : La sécurisation des déplacements piétons aux abords des écoles est un enjeu prioritaire. L'installation de personnages et de passages piétons colorés permettraient à la fois de faire ralentir les usagers en voiture mais aussi de rendre agréables les circulations piétonnes aux abords des établissements scolaires.

La commune souhaite également favoriser les déplacements piétons dans le centre-ville. Plusieurs secteurs ont été identifiés. En particulier, en lien avec le projet de réaménagement de l'esplanade Ferdinand Durand (projet 3.3.1 / phase 2), le secteur autour du Rond Point Portal est stratégique car il relie la vallée Ricard (espaces verts, de loisirs, avec des équipements comme la maison de santé, un supermarché... ainsi que de grands espaces de stationnement) avec le centre-ville (concentration de commerces et de services, avec parfois une saturation du stationnement, les jours de marché par exemple). La requalification des cheminements piétons permettra donc de favoriser ces déplacements pour de courtes distances.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : phase 1 (abords des établissements scolaires) : 47 136 € HT

phase 2 : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région, CAUE, Ademe

Partenariat financier : Ademe (AAP Marche du Quotidien)

Projet 3.2.3. : Aménagements des liaisons cyclables structurantes

Descriptif : L'objectif est de sécuriser les déplacements en modes actifs, afin de favoriser l'utilisation du vélo, malgré la topographie de la commune et l'éloignement des hameaux.

Plusieurs voies ont été priorisées pour créer un cheminement continu pour rejoindre les différents équipements et services (ex vallée Ricard avec les musées).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : cf fiche-action de l'étude mobilité (entre 2 000 € pour un simple marquage au sol et 120 000 € pour une portion de voie verte)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, Etat, Conseil Départemental, Alès

Agglomération/SMTBA, Ademe

Partenariat financier : Conseil Régional, Etat,

Conseil Départemental, Alès

Agglomération/SMTBA, Ademe



Projet 3.2.4. : Traitement de l'espace public aux abords des 2 gares

Descriptif : Les gares et haltes ferroviaires de la commune de La Grand'Combe constituent des lieux centraux de l'organisation de la mobilité.

Leur adaptation représente un enjeu central pour les usagers, tant dans l'organisation et la fluidité de leurs déplacements que dans la qualité de ces espaces en termes d'information et de confort. En outre, les gares représentent un « morceau de ville » à part entière, qu'il convient d'insérer de manière durable et cohérente dans le tissu territorial, afin qu'elles soient identifiées comme tel par les usagers. L'objectif est également de favoriser l'intermodalité (stationnement vélo, accessibilité piétonne, accessibilité cyclable...).

La phase 1 concerne le hameau de La Levade, avec un aménagement d'espace public pour accéder à la halte ferroviaire de la Levade (carrefour entre le bas de la rue J.Guesdes, le chemin de la Haute Levade et la rue des Ecoles, sur l'axe de la D.728).

La phase 2 se concentrera sur l'amélioration du parvis de la gare du centre-ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Préserver et développer des emplois de qualité (5)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région, SNCF, État, CAUE

Partenariat financier : à déterminer

Axe 3	Fiche action 3.3
Intitulé de l'axe stratégique DES ESPACES PUBLICS CREEES OU REQUALIFIES, CONVIVIAUX, PACIFIES ET INCLUSIFS, ADAPTES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX	Titre de l'action : Mettre en valeur les espaces emblématiques du "Pays" Grand'Combien
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La stratégie de revitalisation de la Grand'Combe implique la redynamisation de l'économie, la rénovation et le rééquilibrage du parc de logements. En même temps, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et habitantes et le renouvellement de l'image de la ville, constituent les conditions de réussite pour les projets visant la revitalisation d'un territoire. A ce titre, la commune peut faire jouer un rôle à ses espaces emblématiques, particulièrement aptes à singulariser la ville ou la commune et la rendre plus désirable, tout en offrant de nouvelles aménités aux habitants et habitantes. Elle cible deux de ces lieux, la vallée Ricard et le Gardon, pour développer une stratégie de valorisation croisant des enjeux multiples : environnementaux, liens sociaux, touristiques, historiques, santé, mobilité...</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les bénéfices d'une stratégie touristique culturelle pré-existante (musées, résidences d'artistes...) en l'alliant avec une stratégie également tournée vers la nature, qui est aussi profitable au cadre de vie des habitants ; - Mettre à profit des espaces qui font potentiellement sens, pour contribuer à la modernisation de l'image de La Grand'Combe, et mettre en valeur son identité « remodelée » ; - Poursuivre les efforts déjà entrepris (aménagement du théâtre de verdure, rénovation du Puits Ricard, etc.) et aussi, accompagner par des projets emblématiques liés à la nature, les projets actuels en cours (réinvestissement du quartier de la Pise, aménagement de l'avenue Mandela, etc.) ; - Rendre attirante la ville, avec une nouvelle offre d'aménités aux habitants et en favorisant de nouvelles habitudes propices aux lien sociaux ; - Préserver et redonner une place à la nature dans la composition de la ville ; - Enrichir le réseau modes doux de la commune. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 3.3.1. : Aménagement de la Vallée Ricard en parc naturel urbain

Descriptif : La Vallée Ricard est idéalement située, entre les différents quartiers d'habitat et le centre-ville, concentrant les équipements et services.

La transformation de cet espace a déjà été amorcée par la commune avec l'aménagement du théâtre de verdure Frida Kahlo et la création de jardins pédagogiques.

La suite des aménagements se fera de manière progressive :

- Étude d'aménagement paysager et de programmation à l'échelle de la Vallée : l'objectif étant de se doter d'un schéma directeur à l'échelle large pour organiser les futurs cheminements en lien avec les points d'attractivité (cœur de ville, musées, chemins de randonnées extérieurs, quartier d'habitats d'Aubignac...), la composition du parc (plantations, essences, espaces laissés "naturels"), l'adaptation et l'amélioration des usages d'ores et déjà présents (stationnement, promenade...), l'intégration d'ombrières et/ou de dispositif de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques...), de la signalétique, de l'éclairage, des services (recharge électrique, stationnement vélos, toilettes, point info...)
- Ré-aménagement de l'Esplanade F. Durand, notamment le parking du cœur de ville (intégration du stationnement, des plantations, des cheminements etc... à réaliser en fonction de l'étude préalable)
- Aménagement progressif des différents secteurs de la vallée complémentaires, à définir en fonction de la programmation qui résultera de l'étude préalable.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1)

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Préserver et développer des emplois de qualité (5)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

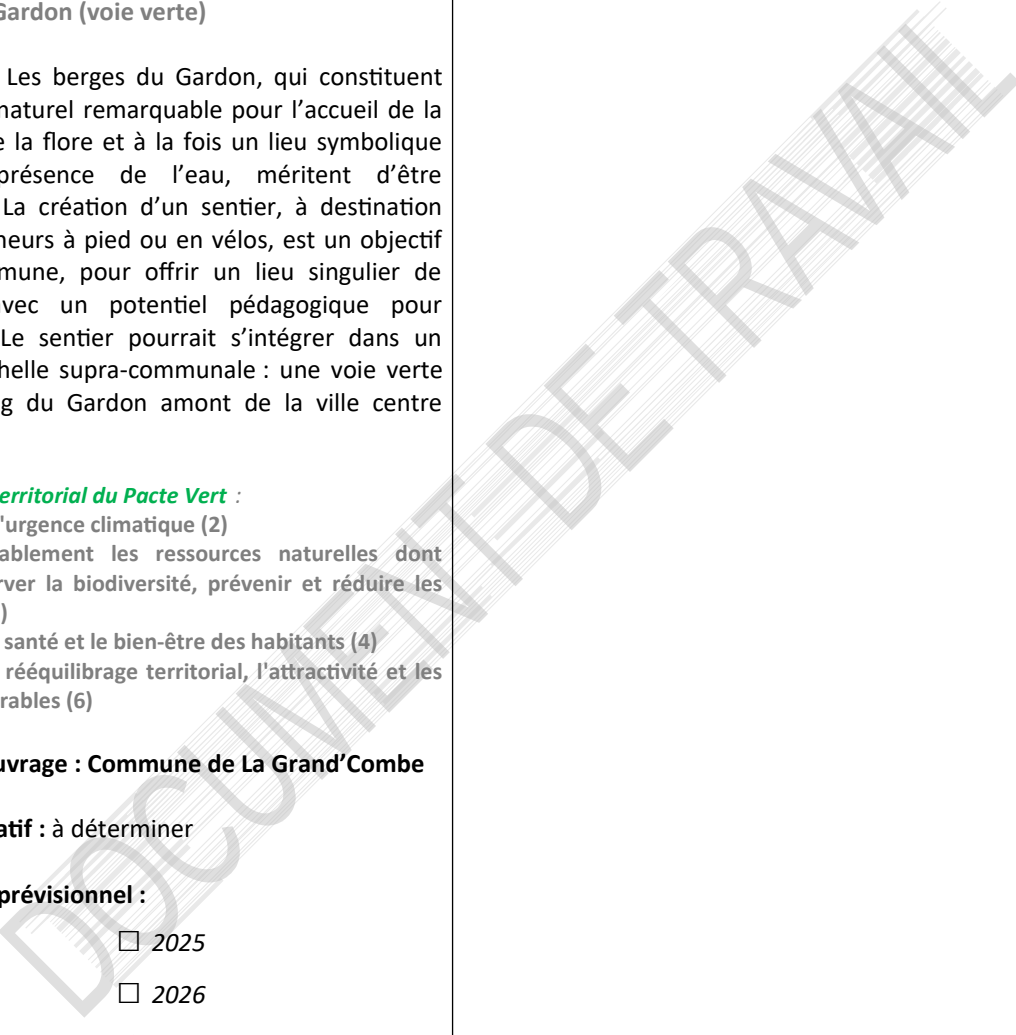
Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : à déterminer suite à l'étude préalable

Calendrier prévisionnel :

2022

2025

<p> <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : Conseil Régional, CAUE, Agence de l'eau, Ademe, Etat, Conseil Départemental, <u>Partenariat financier</u> : à déterminer en fonction du projet</p>	
<p>Projet 3.3.2. : Création d'un sentier des berges du Gardon (voie verte)</p> <p>Descriptif : Les berges du Gardon, qui constituent un espace naturel remarquable pour l'accueil de la faune et de la flore et à la fois un lieu symbolique pour la présence de l'eau, méritent d'être valorisées. La création d'un sentier, à destination des promeneurs à pied ou en vélos, est un objectif de la commune, pour offrir un lieu singulier de détente, avec un potentiel pédagogique pour l'écologie. Le sentier pourrait s'intégrer dans un projet d'échelle supra-communale : une voie verte tout le long du Gardon amont de la ville centre d'Alès.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique (2) Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3) Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : EPTB Gardons, Alès Agglomération, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, Ademe, CAUE <u>Partenariat financier</u> : à déterminer</p>	

Axe 4	Fiche action 4.1
Intitulé de l'axe stratégique UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS OPTIMISES ET MODERNISES, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE	Titre de l'action : Faire évoluer et adapter les équipements publics pour assurer la transition énergétique et faire face aux changements climatiques
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La qualité de l'offre en équipements est le complément indispensable pour consolider la stratégie de revitalisation en marche, dans la mesure où cette qualité participe pleinement de l'attractivité résidentielle, recherchée par La Grand'Combe pour mener à bien la rénovation et le ré-équilibrage de son parc de logements, comme la redynamisation économique et sociale.</p> <p>De plus, contribuer à une transition vers un territoire à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique et améliorer le bien-être des habitants, qui sont des objectifs de La Grand'Combe, implique forcément une politique volontariste sur les services et équipements qui sont à disposition de sa population. Elle poursuit donc sa politique de mettre à la disposition du plus grand nombre et dans des conditions satisfaisantes son patrimoine bâti, en fonction des besoins de sa population. Ainsi, un plus grand confort thermique, de meilleures conditions de travail et d'usages, moins de déperditions énergétiques, et une accessibilité garantie pour tous et toutes, doivent être assurés, d'une manière générale, sur l'ensemble des équipements et services.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le statut et l'image de la ville, grâce à l'effet levier d'une adaptation des équipements et des services, aux aspirations et aux besoins de tous les habitants, ainsi qu'à l'urgence climatique ; - Faire des économies de gestion de fonctionnement notamment par le biais d'économie d'énergie ; - Adapter son patrimoine, en termes d'équipements, au réchauffement climatique ; - Répondre aux besoins de confort, de bien-être, de santé pour les usagers des services et équipements ; - Assurer l'inclusion de tous et toutes dans la vie de la « cité » ; - Améliorer les conditions de travail du personnel et des professionnels utilisant les services et équipements publics ; - Préserver et faire durer le patrimoine communal, en l'engageant sa rénovation durable. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 4.1.1. : Végétalisation des cours d'écoles

Descriptif : La rénovation énergétique de l'école Jules Ferry va être couplée à la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour. L'objectif est à la fois de faire des économies d'énergie, mais aussi de rendre plus frais en été et plus agréables ces espaces dédiés aux élèves.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions (3)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : rénovation énergétique de l'école Jules Ferry (dont désimperméabilisation et végétalisation de la cour) :

322 751 € HT

Calendrier prévisionnel :

2022 2025 (réalisation)

2023 2026

2024 (études) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'eau, Ademe

Partenariat financier : État (fonds vert, DSIL), Conseil Régional, Agence de l'eau

Projet 4.1.2. : Rénovation de la Mairie

Descriptif : La Mairie est la « maison commune » des habitants Grand'Combiens. Elle accueille les élus, les services municipaux et les administrés de la ville.

Bâtiment ancien, elle fait partie du patrimoine communal et doit bénéficier d'opérations de rénovation et de mises aux normes. Sa toiture, comme celle du bâtiment attenant, est fortement dégradée et doit être révisée.

Afin de mettre en accessibilité l'ensemble de la mairie et des services, il est nécessaire d'installer un ascenseur au sein de la mairie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1)

S'adapter à l'urgence climatique (2)
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : 120 000 € HT (mise en accessibilité)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 **X** 2025
 2023 **X** 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, Conseil Départemental, État, Ademe (partie études)

Partenariat financier : Conseil Régional, État (DETR, DSIL, fonds vert), Conseil Départemental

Projet 4.1.3. : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Descriptif : Pour planifier de manière optimale la rénovation énergétique des bâtiments publics, la commune de La Grand'Combe a réalisé un audit énergétique de six bâtiments publics :

- Hôtel de Ville (centre-ville)
- École Jules Ferry (centre-ville)
- École Anatole France (centre-ville)
- Groupe scolaire Victor Hugo/Florian (Trescol)
- Centre de loisirs Dolto
- Maison des Solidarités (centre-ville)

Suite à l'audit réalisé en 2023, la priorité a été donnée à la rénovation énergétique de l'école Jules Ferry (cf projet 4.1.1).

De plus, la sécurisation de la toiture du gymnase des Pelouses était urgente et a donc été réalisée en 2024 (environ 82 977 € HT).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1)

S'adapter à l'urgence climatique (2)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : rénovation énergétique de l'école Jules Ferry (dont végétalisation de la cour) : 322 751 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 **X** 2025
 2023 **X** 2026
X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : État, Conseil Régional,
Conseil Départemental, Agence de l'eau, Ademe

Partenariat financier : État (fonds vert, DSIL),
Conseil Régional, Agence de l'eau

DOCUMENT DE TRAVAIL

Axe 4	Fiche action 4.2
Intitulé de l'axe stratégique UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS OPTIMISÉS ET MODERNISÉS, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE	Titre de l'action : Conforter le pôle sportif et culturel du quartier des Pelouses
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La qualité de l'offre en équipements est le complément indispensable pour consolider la stratégie de revitalisation en marche, dans la mesure où cette qualité participe pleinement de l'attractivité résidentielle, recherchée par La Grand'Combe pour mener à bien la rénovation et le ré-équilibre de son parc de logements, comme la redynamisation économique et sociale.</p> <p>Actuellement le secteur des Pelouses concentre des équipements structurants (piscine intercommunale, collège, salle polyvalente...), qui confirment le rayonnement de La Grand'Combe sur un territoire dépassant ses limites administratives. La Grand'Combe souhaite en affirmer le caractère pour mieux singulariser et conforter le rôle des différentes parties de la commune. En même temps, elle y possède un foncier « disponible » à réutiliser, très intéressant pour y créer un lieu apte à fédérer les associations dispersées par ailleurs sur la commune, tout en constituant un équipement structurant intéressant à plusieurs échelles de territoire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Recycler le foncier, qu'il soit bâti ou non bâti ; - Préserver et faire durer le patrimoine communal, en tirer parti ; - Assumer et conforter le rôle de pôle de centralité de La Grand'Combe dans son bassin de vie, favoriser un effet levier pour renouveler l'image de la ville ; - Affirmer le rôle des différentes parties de la commune, pour révéler leur singularité et complémentarité ; - Créer un lieu structurant, à l'échelle du rayonnement de La Grand'Combe, apte à rapprocher et intégrer les habitants les plus éloignés du centre-ville, encourager un sentiment d'appartenance ; - Fédérer les associations et leur apporter de la visibilité, susciter une synergie, faire naître de nouvelles initiatives ; - Faire participer les citoyens, saisir les opportunités de concertation, de co-production ou de co-construction, souvent fédératrices et sources d'initiatives originales. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 4.2.1. : Réhabilitation et valorisation de l'ensemble des anciens locaux du centre d'apprentissage des Houillères pour créer un lieu fédérateur et moderne (vocation à définir)

Descriptif : L'objectif global de ce projet serait de créer un « pôle culturel et sportif », lieu fédérateur, moderne, avec une vocation précise à définir (danse, culturel, sportif, artisanat...). Le développement des activités proposées pourrait permettre de créer un lieu de vie, en valorisant la cour intérieure de ces bâtiments.

Le gymnase des Pelouses fait partie d'un ensemble de bâtiments communaux (parcelle AS 311). Ces bâtiments sont des passoires énergétiques.

Le gymnase est occupé essentiellement pour des activités de gymnastique et de danse par les écoles (dont un collège) et les associations.

La rénovation globale de ces bâtiments permettrait d'une part de garder ces bâtiments fonctionnels (et éventuellement accueillir de nouvelles associations dans les parties sous-utilisées) et d'autre part de faire des économies d'énergie significatives.

Dans un premier temps, un audit énergétique de tous les bâtiments devra être réalisé pour identifier les travaux nécessaires, les éventuelles démolitions (phasage possible au vu de la surface des bâtiments et des coûts potentiels). Cette phase d'étude sera également essentielle pour approfondir le projet, notamment en concertation avec les partenaires (citoyens, associations, porteurs de projets d'activités à destination d'un public...).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1)

Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4)

Préserver et développer des emplois de qualité (5)

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)

Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (études) |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 (réalisation) |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil Régional, Conseil Départemental, Alès Agglomération, État, Ademe

Partenariat financier : à déterminer (en fonction du projet)

Axe 4

Fiche action 4.3

Intitulé de l'axe stratégique

UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS OPTIMISES ET MODERNISES, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE

Titre de l'action :

Optimiser les pôles d'équipements pré-existants et répondre aux nouveaux besoins

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

La qualité de l'offre en équipements est le complément indispensable pour consolider la stratégie de revitalisation en marche, dans la mesure où cette qualité participe pleinement de l'attractivité résidentielle, recherchée par La Grand'Combe pour mener à bien la rénovation et le ré-équilibre de son parc de logements, comme la redynamisation économique et sociale. La commune observe une évolution de la population et des usagers des équipements, donc également de nouveaux besoins. Forte d'un immobilier bâti et foncier important lui appartenant, sur des polarités identifiables, elle envisage le ré-emploi ou l'optimisation de ce patrimoine pour le mettre à profit de l'évolution de ces besoins.

Objectifs stratégiques

- Répondre aux nouveaux besoins en lien avec l'évolution des usagers et améliorer l'offre en conséquence ;
- Accompagner les initiatives citoyennes ;
- Mettre en pratique le recyclage urbain, préserver, faire durer, optimiser, mettre en valeur les bâtiments communaux intéressants d'un point de vue architectural et situation urbaine ;
- Affirmer le rôle des différentes parties de la commune, pour révéler leur singularité et complémentarité ;
- Faire participer les citoyens à l'évolution et l'adaptation des équipements en place.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Projet 4.3.1. : Création d'un parcours de glisse

Descriptif : L'objectif est de proposer un nouvel équipement, à destination des jeunes de la commune (type d'installations : city-stade, skate-park, ou pump-track...).

<p>Ce projet pourrait être co-construit avec le conseil des jeunes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de La Grand'Combe</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 X 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : Région, Alès Agglomération, Conseil Départemental, État <u>Partenariat financier</u> : Région, Alès Agglomération, Conseil Départemental, État</p>	
<p>Projet 4.3.2. : Champclauson – rénovation énergétique et valorisation du bâtiment de l'ancien État Civil pour créer des espaces à destination des associations et réaménagement de l'espace public attenant</p> <p>Descriptif : La rénovation énergétique de ce bâtiment consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • isolation des toitures et des murs • remplacement des menuiseries • remplacement du système de chauffage • remplacement des éclairages <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (1) Améliorer la santé et le bien-être des habitants (4) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (6)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de La Grand'Combe</p> <p>Coût estimatif : 217 508 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 X 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 X 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : Conseil Régional, Conseil</p>	



Départemental, Alès Agglomération, État, Ademe
Partenariat financier : Conseil Régional, Conseil
Départemental, Alès Agglomération, État, Ademe

DOCUMENT DE TRAVAIL

Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2024-26

L'attention est attirée sur le fait que **l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.**

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du Pays Pyrénées Méditerranée;
 - Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

Pour la période 2024-2026 :

- Code signets à utiliser : 🕒 phase « études » ; ➡ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 24-26		1 ^{ère} période du contrat						Objectif territorial du Pacte Vert
		2024		2025		2026		
AXE STRATEGIQUE 2 : UN RENOUVEAU ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE								
Action 2.1 Donner un nouvel élan économique au cœur de ville	Projet 2.1.3 : Rénovation d'un ancien local d'activité			🕒	➡			5 - 6
Action 2.2 Réinvestir, redynamiser et requalifier le quartier de la Pise, en véritable entrée du centre-ville	Projet 2.2.2 : Aménagement de l'avenue N.Mandela	🕒	➡	➡				6
	Projet 2.2.3 : Acquisition, puis réorganisation d'espaces ou démolition d'anciens bâtiments	➡						5 - 6
Action 2.3 Valoriser l'aménagement du parc d'activités économique Humphry Davy	Projet 2.3.1 : Mobilisation des porteurs de projets en vue des installations/constructions/développements d'activités							6
Action 2.4 Renouveler l'image de la ville, en facilitant sa connaissance, en révélant ses points	Projet 2.4.1 : Étude pour la signalétique multithématique, de La Grand'Combe					🕒		3 - 4 - 5 - 6

d'intérêt et leur accessibilité								
AXE STRATÉGIQUE 3 : DES ESPACES PUBLICS CREEES OU REQUALIFIES, ADAPTES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX								
Action 3.1 Réintroduire la nature, des usages plus diversifiés et de nouvelles fonctions sociales dans l'espace public	Projet 3.1.1 : Requalification de la place de l'Arboux							2 - 3 - 4 - 6
	Projet 3.1.2 : Création d'un jardin public dans la cour de la médiathèque Germinal							2 - 3 - 4 - 6
	Projet 3.1.3 : Requalification de la place Victor Hugo							2 - 3 - 4 - 6
Action 3.2 Réaliser les aménagements d'espaces ciblés le Plan d'Action « Mobilité » pour faciliter les modes doux	Projet 3.2.1 : Etude « mobilité »							3 - 4 - 6
	Projet 3.2.2 : Ré-aménagement de cheminements piétons							2 - 3 - 4 - 6
Action 3.3 Mettre en valeur les espaces emblématiques du "Pays" Grand'Combien	Projet 3.3.1 : Aménagement de la Vallée Ricard en parc naturel urbain							1 - 2 - 3 - 4 5 - 6
AXE STRATÉGIQUE 4 : UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS OPTIMISES ET MODERNISES, EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DU BASSIN DE VIE DE LA GRAND'COMBE								
Action 4.1 Faire évoluer et adapter les équipements publics pour assurer la transition énergétique et faire face aux changements climatiques	Projet 4.1.1 : Végétalisation des cours d'écoles							2 - 3 - 4
	Projet 4.1.2 : Rénovation de la Mairie							1 - 2 - 6
	Projet 4.1.3 : Rénovation énergétique des bâtiments publics							1 - 2 - 6
Action 4.2 Conforter le pôle sportif et culturel du quartier des Pelouses	Projet 4.2.1 : Réhabilitation et valorisation de l'ensemble des anciens locaux du centre d'apprentissage des Houillères							1 - 4 - 5 - 6
Action 4.3 Optimiser les pôles d'équipements pré-existants et répondre aux nouveaux besoins	Projet 4.3.1 : Création d'un parcours de glisse							4 - 6
	Projet 4.3.2 : Rénovation énergétique et valorisation du bâtiment de l'ex-Etat Civil							1 - 4 - 6